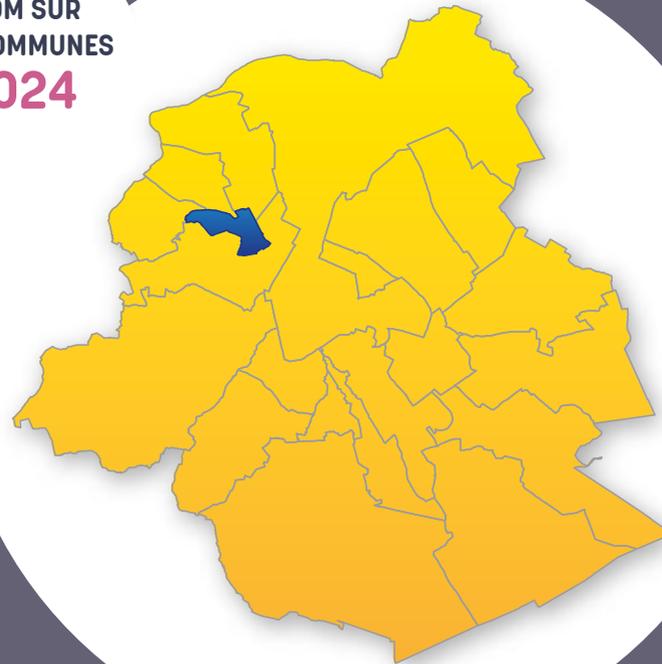


ZOOM SUR
LES COMMUNES
2024



zoom sur

KOEKELBERG

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale

Traduction

SA Production

Mise en page

Nathalie DA COSTA MAYA

Dépôt légal

D/2023/9334/15

**Reproduction autorisée moyennant mention
de la source**

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
et Observatoire de la Santé et du Social
de Bruxelles-Capitale (2024), Zoom sur les
communes : Koekelberg, Région de Bruxelles-
Capitale et Vivalis.Brussels.

Dit document is eveneens beschikbaar in het
Nederlands.

POUR PLUS D'INFORMATIONS**Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse**

Rue de Namur 59, 1000 Bruxelles

ibsa@perspective.brussels

<https://ibsa.brussels/>

**Observatoire de la Santé et du Social de
Bruxelles-Capitale**

Marion ENGLERT marion.englert@vivalis.brussels

Jonathan UNGER jonathan.unger@vivalis.brussels

Sarah MISSINNE sarah.missinne@vivalis.brussels

Peter VERDUYCKT peter.verduyckt@vivalis.brussels

Rue Belliard 71, Boîte 1, 1040 Bruxelles

observat@vivalis.brussels

[https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-
communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-
et-du-social-de-bruxelles-capitale](https://www.vivalis.brussels/fr/informer-et-communiquer/observatoire/observatoire-de-la-sante-et-du-social-de-bruxelles-capitale)

Éditrices responsables

Astrid ROMAIN (IBSA) et Nathalie NOËL (Vivalis)

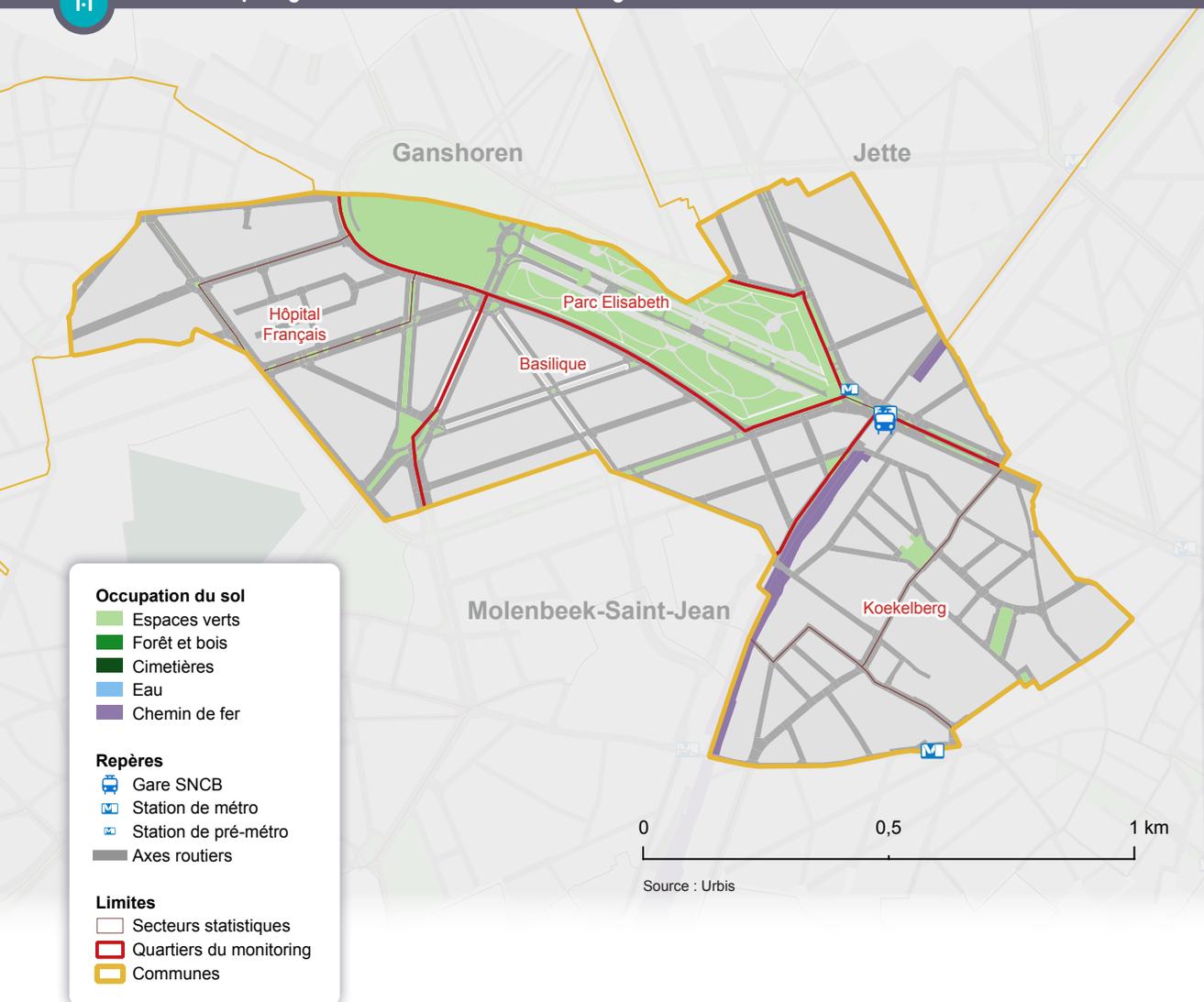


1. KOEKELBERG ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS	4	7. REVENUS	30
1.1. Paysage et structure urbanistique du territoire communal	4	7.1. Revenus fiscaux	30
1.2. Les habitants et leurs caractéristiques	5	7.2. Personnes vivant avec une allocation	34
1.3. Enjeux	7	7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	35
2. POPULATION	8	8. FINANCES COMMUNALES	36
2.1. Densité et répartition de la population au sein de la commune	8	8.1. Indicateurs clés pour les finances communales	36
2.2. Évolution et mouvement de la population	9	8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires	36
2.3. Structure par âge et sexe	11	8.3. Investissements	37
2.4. Nationalités	13	9. LOGEMENT	38
2.5. Ménages	15	9.1. Caractéristiques du bâti résidentiel	38
3. PETITE ENFANCE	16	9.2. Parc de logements sociaux et autres logements à finalité sociale	39
3.1. Évolution et caractéristiques des naissances	16	9.3. Prix de ventes immobilières	41
3.2. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans	17	10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT	42
3.3. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité	18	10.1. Mobilité	42
4. ENSEIGNEMENT	19	10.2. Environnement	44
4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans	19	11. SANTÉ	48
4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement	20	11.1. Espérance de vie et mortalité	48
4.3. Retard scolaire	21	11.2. État de santé général	50
5. MARCHÉ DU TRAVAIL	22	11.3. Prévention	53
5.1. Position socio-économique de la population	22	11.4. Focus sur les personnes âgées	54
5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage	23	GLOSSAIRE	55
5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés	25	ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS / EN SAVOIR PLUS	59
5.4. Caractéristiques des salariés koekelbergeois	26	BIBLIOGRAPHIE	60
6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	27		
6.1. Situation générale	27		
6.2. Les spécificités économiques koekelbergeoises	27		
6.3. Migrations d'entreprises	29		

1. KOEKELBERG ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS

1-1

Carte de repérage de la commune de Koekelberg



1.1. PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL¹

Koekelberg (1,2 km², 0,7 % du territoire régional) est une commune de petite taille située au nord-ouest de la Région bruxelloise. Elle est bordée par Ganshoren et Jette au nord, par Berchem-Sainte-Agathe au nord-ouest, et par Molenbeek-Saint-Jean au sud et à l'est. La limite entre Koekelberg et Ganshoren traverse le parc Elisabeth. Le Tunnel Annie Cordy, un axe routier important conduisant au centre de la ville, passe sous ce parc jusqu'à la frontière avec Molenbeek-Saint-Jean.

La **carte de repérage** 1-1 permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune compte 4 quartiers. Les limites de ces quartiers ne concordent pas toujours avec les limites communales, car ils peuvent être à cheval sur plusieurs communes. C'est le cas des quartiers Hôpital Français (avec Berchem-Sainte-Agathe et Molenbeek-Saint-Jean), Basilique (avec Ganshoren et Jette) et Parc Elisabeth (avec Ganshoren). Le parc Elisabeth, vaste espace vert en partie sur le territoire de Ganshoren, constitue le poumon vert de la commune.

La **densité de population** est très élevée à Koekelberg (plus de 18 000 habitants/km²), du fait d'une urbanisation concentrée. Elle est très importante dans tous les secteurs statistiques de la commune, à l'exception de Parc Elisabeth qui est inhabité.

- Partie rédigée sur la base de la version précédente du Zoom sur les communes (2016) et de l'ouvrage «La Région de Bruxelles-Capitale» (Jaumain, 2008)
- Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

Sur le plan **paysager et urbanistique**, la commune de Koekelberg peut être divisée en deux entités : l'est et l'ouest. La ligne de chemin de fer (reliant la gare du Nord et du Midi via l'ouest) forme une séparation physique entre ces deux parties.

L'est de Koekelberg

Cette partie de la commune située à l'est du chemin de fer et des lignes de métro 2 et 6 correspond au **quartier** dénommé Koekelberg. Ce quartier se situe dans la **première couronne** de la Région. Il s'est urbanisé en grande partie dès le milieu du 19^e siècle, à partir du hameau initial de Koekelberg. La croissance de la population, très importante entre 1880 et 1900, est liée à une industrialisation prolongeant celle de Molenbeek-Saint-Jean. Ainsi, le bas de Koekelberg abritait de nombreux ouvriers travaillant dans les différentes fabriques du quartier. De ce fait, il formait à l'époque une banlieue industrielle composée essentiellement de maisons ouvrières et de petits immeubles de rapport. Le tissu urbain forme une continuité avec le quartier populaire Molenbeek Historique.

L'est de Koekelberg est habité par une population disposant en moyenne de plus faibles revenus. Les deux secteurs statistiques à l'extrémité sud du quartier Koekelberg concentrent une part importante de logements sociaux.

Le centre et l'ouest de Koekelberg

Outre le parc Elisabeth, le centre et l'ouest de la commune se composent des **quartiers** mixtes Hôpital Français et Basilique. Cette partie de la commune, située en **deuxième couronne** de la Région, s'est urbanisée de façon progressive, à la fin du 19^e et principalement au cours du 20^e siècle. L'urbanisation a été résidentielle et bourgeoise dans le plateau (ou haut) de Koekelberg. Initié dès les années 1860, le projet de l'architecte Victor Besme était de créer, sur le plateau, un quartier royal qui traduisait les aspirations urbanistiques de Léopold II, tout en perçant un boulevard majestueux afin de le relier au centre de Bruxelles. La création du parc Elisabeth (1868) et la construction d'une basilique nationale (décidée en 1903, achevée en 1971) ont contribué au caractère prestigieux initialement souhaité.

Le quartier résidentiel Basilique compte de nombreuses habitations bel-étage, des petits immeubles à appartements et, principalement autour du parc, des maisons de maître. Dans le quartier Hôpital Français, on retrouve un parc immobilier très divers, avec des immeubles à appartements de toutes tailles, occupés notamment par la classe moyenne, et des maisons de rangée le long de rues souvent arborées.

Caractéristiques du bâti en général et logement social

Koekelberg se situe à cheval sur la **première couronne** (à l'est de la commune) et la **deuxième couronne** urbaine (à l'ouest). Le parc immobilier est donc plus ancien à l'est qu'à l'ouest. À l'échelle communale, plus de la moitié des logements de Koekelberg ont été construits entre 1920 et 1970. Les logements sociaux (6 pour 100 ménages) sont principalement concentrés dans l'extrémité sud-est de la commune.

1.2. LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

Au 1^{er} janvier 2022, Koekelberg comptait 22 023 habitants, soit 2 % de la **population** régionale. La commune a connu une croissance de sa population entre 2006 et 2020, à un rythme un peu plus faible que celui enregistré à l'échelle de la Région bruxelloise. Koekelberg est l'une des communes les plus densément peuplées de la Région.

Koekelberg se singularise par une **natalité** élevée : la commune conjugue le plus haut **taux de natalité** et l'**indicateur conjoncturel de fécondité** le plus élevé de l'ensemble des 19 communes. La commune présente en conséquence un solde naturel élevé, le second le plus élevé des 19 communes de la Région. Si la commune connaît un solde migratoire interne qui est négatif sur les dix dernières années, le solde migratoire international a augmenté et il est aujourd'hui le principal moteur de la croissance démographique de la commune.

La population de Koekelberg est plus jeune que celle de l'ensemble de la Région, avec un **âge** moyen de 35,7 ans en 2022, ce qui en fait la quatrième commune avec l'âge moyen le plus faible. Par ailleurs, la commune est la deuxième commune avec la plus grande proportion de 0-17 ans dans sa population : plus d'un habitant sur quatre a moins de 18 ans en 2022.

Les **couples avec enfants** sont, en proportion, plus nombreux à Koekelberg qu'à l'échelle de la Région, de même que les familles monoparentales. La taille moyenne des ménages est importante et c'est la deuxième commune bruxelloise avec les plus grandes proportions de ménages de 5 personnes et de 6 personnes et plus.

Les personnes qui n'ont pas la **nationalité** belge sont légèrement sous-représentées par rapport à la moyenne régionale et représentent près du tiers de la population de la commune. Entre 2012 et 2022, la population non belge a augmenté plus rapidement dans la commune qu'au sein de la Région. Parmi les habitants de nationalité non-belge, 35 % sont ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne (**UE-13**), une proportion supérieure à la Région (20 %). Les Roumains constituent une composante importante de la population non-belge de la commune. En comparaison avec la population régionale de nationalité non-belge, les ressortissants d'Afrique du Nord sont également surreprésentés au sein de la population de nationalité non-belge dans la commune, à l'inverse des ressortissants de l'**UE-14 (hors Belgique)**, qui sont sous-représentés.

Profil socioéconomique

La population à Koekelberg est majoritairement issue des classes moyennes et moyennes inférieures. Le **revenu équivalent médian par habitant après impôt** est inférieur à la médiane régionale. Les ménages aux **revenus** très élevés et très faibles y sont sous-représentés par rapport à la Région dans son ensemble et les inégalités de revenus sont faibles, en tout cas par rapport à la moyenne des 19 communes. La commune présente une certaine opposition entre sa partie est, où les revenus sont plus faibles, et sa partie ouest, où ils sont plus élevés. Entre 2009 et 2019, les revenus équivalents médians après impôt ont baissé dans des secteurs qui, ensemble, accueillent la moitié de la population. Il s'agit des secteurs du centre et de l'ouest, qui ne sont pas les secteurs le plus précarisés de la commune.

De manière globale, le pourcentage de la population (18-64 ans) qui vit avec une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale, est un peu supérieure à Koekelberg (23,3 %) que dans l'ensemble de la Région (21,6 %).

Le **taux d'activité** des habitants de la commune est plus élevé que le taux moyen régional. Néanmoins, l'écart entre les sexes est plus important à Koekelberg : le taux d'activité des femmes de la commune est plus faible que celui des femmes de l'ensemble de la Région. Il en va autrement pour les hommes : les Koekelbergeois ont un taux d'activité plus élevé que celui des hommes à l'échelle de la Région. Les jeunes de 15-24 ans de Koekelberg étant probablement relativement moins nombreux à suivre des études, ils sont plus présents sur le **marché de l'emploi**. Lorsqu'ils le sont, leur **taux de chômage** (21,3 %) est un peu moins élevé qu'à l'échelle régionale (23,6 %).

Tous âges confondus, 17 % des actifs sont au **chômage** dans la commune, contre 16 % en région bruxelloise. Les demandeurs d'emploi inoccupés présentent un profil moins diplômé (avec davantage de diplômés étrangers), plus féminin et sont plus souvent issus de pays non-européens. À noter que la situation sur le marché de l'emploi des habitants des secteurs de l'est de la commune est plus difficile, avec notamment des taux de chômage approchant 30 %.

En termes d'**emploi intérieur**, parmi les personnes qui travaillent sur le territoire communal (quelle que soit leur commune de résidence), les indépendants sont surreprésentés parmi les travailleurs par rapport à la Région. Par ailleurs, le secteur de l'enseignement et celui de la santé humaine et de l'action sociale sont surreprésentés en termes de nombre de postes de travail à Koekelberg. Les secteurs d'activités qui, à l'échelle de la Région, emploient des travailleurs plus hautement diplômés sont par contre sous-représentés à Koekelberg.

Environ une naissance sur cinq a lieu dans un ménage sans revenu du travail, un pourcentage important, égal à celui de la Région. Koekelberg est la commune bruxelloise où la part des enfants de moins de trois ans dans la population est la plus élevée. Concernant l'**accueil de la petite enfance**, en 2020, le **taux de couverture de l'accueil** pour les enfants de moins de 3 ans est de 26 % à Koekelberg. La commune présente le troisième taux de couverture le plus faible

de la Région. La commune se caractérise par un faible nombre de places à tarif indépendant du revenu des parents.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, la répartition des élèves du secondaire qui résident à Koekelberg selon les filières d'enseignement est proche de celle de l'ensemble des élèves de la Région. Un tiers des élèves (33 %) suivent la filière d'enseignement général, 17 % la filière technique et 12 % la filière professionnelle³. Le **retard scolaire** (d'au moins deux ans) est aussi important à Koekelberg que pour la Région bruxelloise. Il concerne 20 % des élèves résidant à Koekelberg.

Les loyers ainsi que les prix de vente des **maisons et appartements** sont en moyenne moins élevés à Koekelberg qu'au niveau de la Région. Si les prix de vente des maisons et des appartements ont augmenté moins vite entre 2011 et 2021 qu'au sein de la Région, l'augmentation n'est pas négligeable. Par ailleurs, le nombre de logements sociaux, rapporté au nombre de ménages dans la commune, est relativement faible (6 pour 100 ménages). En outre, une partie importante des ménages de la commune (11 %) est inscrite sur la liste d'attente pour bénéficier d'un logement social.

Concernant les **finances communales**, le budget ordinaire de la commune de Koekelberg est à l'équilibre sur la période 2016-2019. Cela n'est pas le cas en 2020 (crise du Covid-19), mais le résultat cumulé reste positif. Les parts des recettes issues des additionnels au précompte immobilier et des additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP) dans le total des recettes communales sont inférieures à la moyenne des 19 communes.

Santé des habitants

L'espérance de vie des Koekelbergeois est inférieure de deux ans à l'espérance de vie bruxelloise. Cette espérance de vie est en partie liée à une mortalité prématurée (avant 75 ans), également supérieure. L'état de santé général, abordé via la prévalence du diabète, de maladies cardiaques et des bronchopneumopathies chroniques obstructives, est également moins bon à Koekelberg que pour la Région dans son ensemble. La santé dépend de nombreux facteurs dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (statut social et familial), etc. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant fondamental de l'état de santé. Ainsi, la situation socioéconomique en moyenne plus défavorable des habitants de Koekelberg par rapport à la situation régionale explique les problèmes de santé plus importants dans la commune et l'espérance de vie inférieure. L'analyse de la variation spatiale de la prévalence du diabète selon les secteurs statistiques illustre également l'existence d'inégalités sociales de santé au sein de la commune.

³ Le solde fréquente le premier degré du secondaire.

Les Koekelbergeois de 65 à 84 ans sont plus souvent en maisons de repos et de soin que l'ensemble des Bruxellois du même âge. L'offre de ces structures, rapportée à la population de plus de 65 ans dans la commune, est moins importante qu'en région bruxelloise.

1.3. ENJEUX

Pauvreté, précarité et santé

La pauvreté est importante dans la commune. Le revenu médian est inférieur à celui de la Région (lui-même relativement bas), et les revenus ont baissé dans plusieurs secteurs statistiques de la commune. Un tiers de la population de la commune est **BIM**, autant de personnes vivant dans des conditions financières difficiles. De nombreux enfants naissent dans un ménage sans revenu du travail (cf. ci-après) et le chômage est élevé. Enfin, la part de bénéficiaires du RIS augmente. La précarité importante à Koekelberg a des répercussions sur la santé des habitants. Cette situation sociale représente un enjeu important pour la commune.

La prise en charge de la petite enfance et de la jeunesse en général

À Koekelberg, la part des enfants de moins de 3 ans dans la population s'élève à 5 %. Ceci fait de Koekelberg la commune bruxelloise où cette part est la plus élevée. Cette situation est susceptible de perdurer : le taux de natalité est aujourd'hui le plus élevé de la Région, et il n'a pas réellement baissé depuis 2014. Le nombre d'enfants de moins de trois ans ne baisse pas à Koekelberg.

Par ailleurs, comme ailleurs à Bruxelles, une part non négligeable des naissances surviennent dans des ménages sans revenus du travail et/ ou dans des familles monoparentales.

Dans le même temps, si la plupart des places présentent l'avantage d'être accessibles à tous (non réservées et à tarif variable selon le revenu), le taux de couverture de l'accueil de la petite enfance est relativement faible : il n'existe qu'une place pour 4 enfants.

Le développement d'une offre supplémentaire d'accueil de la petite enfance constitue donc un enjeu pour la commune. Par ailleurs, la question de l'offre scolaire doit aussi être envisagée dans cette perspective.

De manière générale, la proportion de jeunes (enfants et adolescents) est élevée dans la commune, avec un taux de retard scolaire important (en particulier dans la filière professionnelle). L'attention portée à ce public représente également un enjeu important, tenant compte du contexte de précarité des familles.

L'accès à des logements abordables et adaptés aux familles qui les occupent

La situation des ménages koekelbergeois en matière de logement, en lien avec leurs bas revenus, est problématique. De l'ordre de 500 ménages occupent un logement social⁴, et près de 1 000 ménages sont inscrits sur la liste d'attente pour bénéficier d'un tel type de logement⁵. Ensemble, ces ménages constituent de l'ordre de 17 % de l'ensemble des ménages de la commune.

Même si elles ne sont pas récentes, les dernières données disponibles sur la qualité des logements soulignaient la sous-représentation des grands logements dans la commune. Ce alors que les grands ménages sont les plus représentés dans la commune.

Par ailleurs, les prix de l'immobilier ont augmenté dans la commune, même si c'est dans des proportions inférieures à la Région.

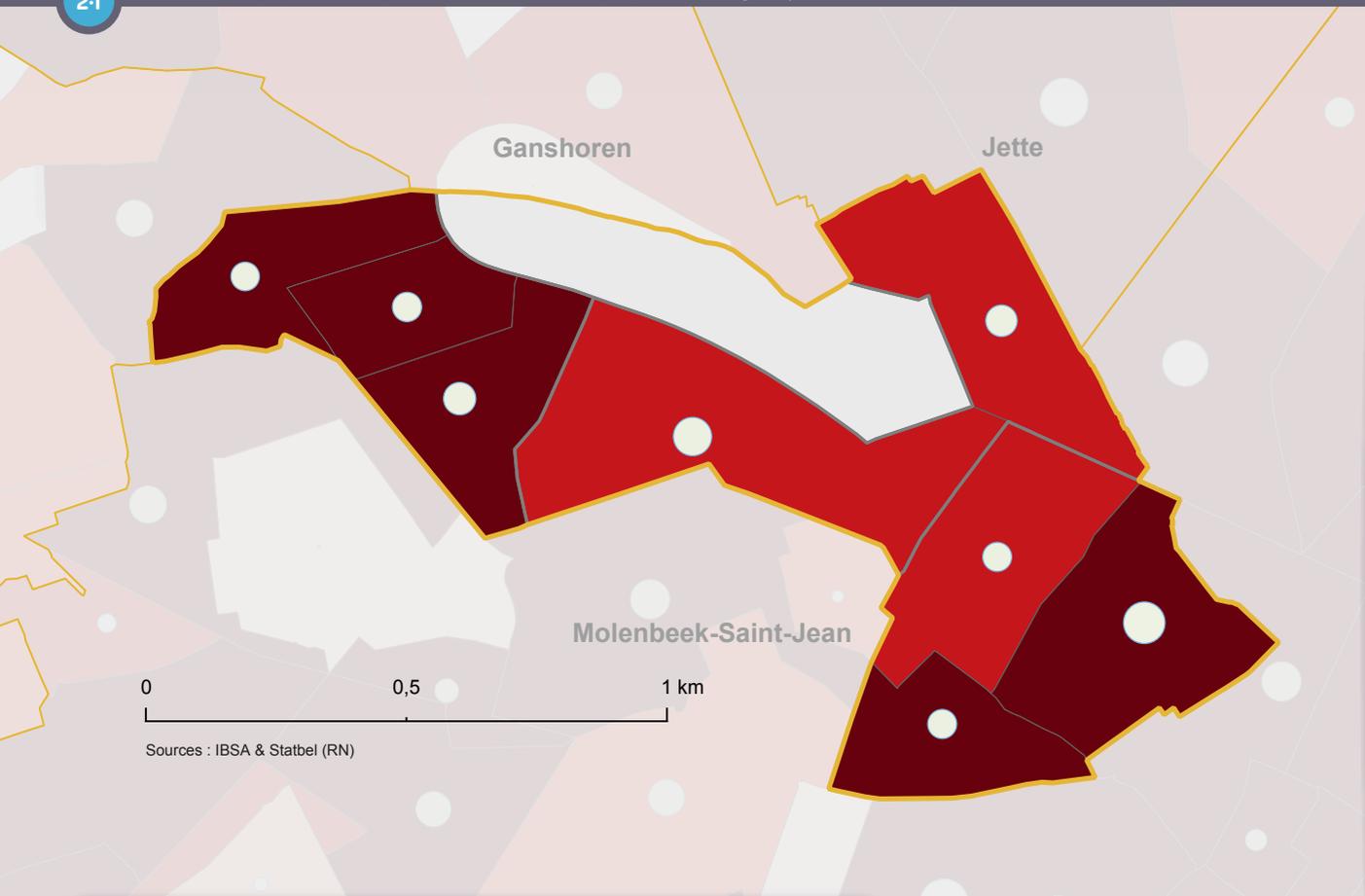
La question de l'accès à des logements financièrement accessibles et adaptés aux ménages koekelbergeois constitue donc un enjeu pour la commune. Cet enjeu prend place dans une situation particulière : la commune est densément peuplée et elle ne dispose plus, ou presque, de terrains bâtissables non encore bâtis sur son territoire.

4 514 ménages en 2020 (SLRB)

5 964 ménages en 2022 (SLRB)

2. POPULATION

2-1 Densité de population par secteur statistique, Koekelberg, 1^{er} janvier 2021



Densité (Hab./km²)

	< 5 000
	5 000 - 8 000
	8 000 - 14 000
	14 000 - 18 000
	> 18 000
	non peuplé

Nombre d'habitants

	80
	800
	4 000
	8 000

Limites

	Secteurs statistiques
	Quartiers du monitoring
	Communes

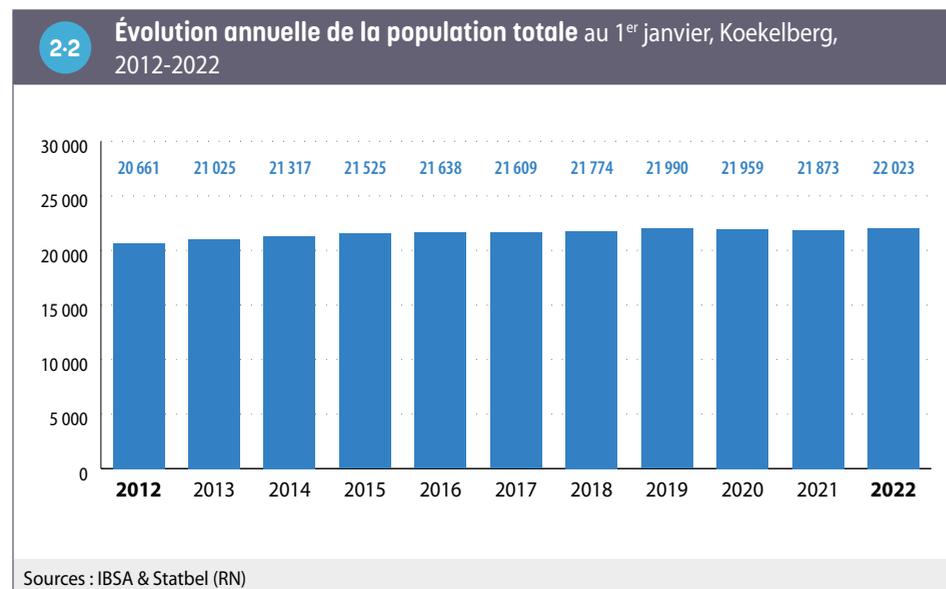
2.1. DENSITÉ ET RÉPARTITION DE LA POPULATION AU SEIN DE LA COMMUNE

Au 1^{er} janvier 2022, la commune de Koekelberg compte officiellement 22 023 habitants, soit 2 % de la population en Région bruxelloise. Il s'agit de la commune la moins peuplée de la Région. Toutefois, la densité de population est de 18 633 habitants au km², ce qui en fait une commune plus densément peuplée que la Région dans son ensemble (7 528 habitants au km²). Koekelberg est la troisième commune la plus densément peuplée de la Région.

Cette moyenne communale masque la présence de situations variables au sein du territoire koekelbergeois ²⁻¹. Mis à part le [secteur statistique](#) du Parc Elisabeth qui n'est pas habité, les secteurs du centre de la commune (Plateau, Archers - Fourrez et Vanhuffel) sont, tout en étant très denses, moins densément peuplés que les secteurs de l'Ouest ou de l'Est de la commune. La densité du secteur Lepreux – secteur le plus dense de la commune – est près de deux fois supérieure à celle du secteur Plateau.

2.2. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2022, la population de Koekelberg a augmenté, à un rythme un peu plus faible que pour la Région (+6,6 % contre +7,4 % au niveau régional). La population communale a même diminué en 2016, 2019 et 2020 ²⁻².



Au cours de l'année 2021, la population de Koekelberg a légèrement augmenté (+0,7 % contre +0,2 % au niveau régional).

Dans le détail, l'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs ²⁻³ :

- le solde naturel
- le solde migratoire interne
- le solde migratoire international.

En 2021, le **solde naturel** (pour 1 000 habitants) est positif à Koekelberg (8,8 ‰), le nombre de naissances (337) étant supérieur au nombre de décès (144). Le solde naturel de la commune est supérieur à celui de la Région (5,6 ‰). Ceci s'explique à la fois par un **taux de natalité** plus élevé et un taux de mortalité plus faible dans la commune. Koekelberg est la deuxième commune avec le solde naturel le plus élevé de la Région, derrière Schaerbeek (8,9 ‰).

Comme dans les autres communes bruxelloises en 2021, le **solde migratoire interne** est négatif à Koekelberg. Le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Koekelberg (1 930) est donc moins élevé que le nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (2 371) en 2021. En proportion de la population, ce solde est plus faible à Koekelberg qu'au sein de la Région.

Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de toutes les communes bruxelloises, car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Koekelberg (751) dépasse le nombre de personnes qui ont quitté Koekelberg pour s'installer à l'étranger (305)⁶. Ce solde pour 1 000 habitants est toutefois nettement supérieur à Koekelberg (20 ‰) en comparaison avec la Région bruxelloise dans son ensemble (14 ‰).

Ainsi, à Koekelberg, le solde naturel et le solde migratoire international sont positifs et permettent de compenser le solde migratoire interne négatif.

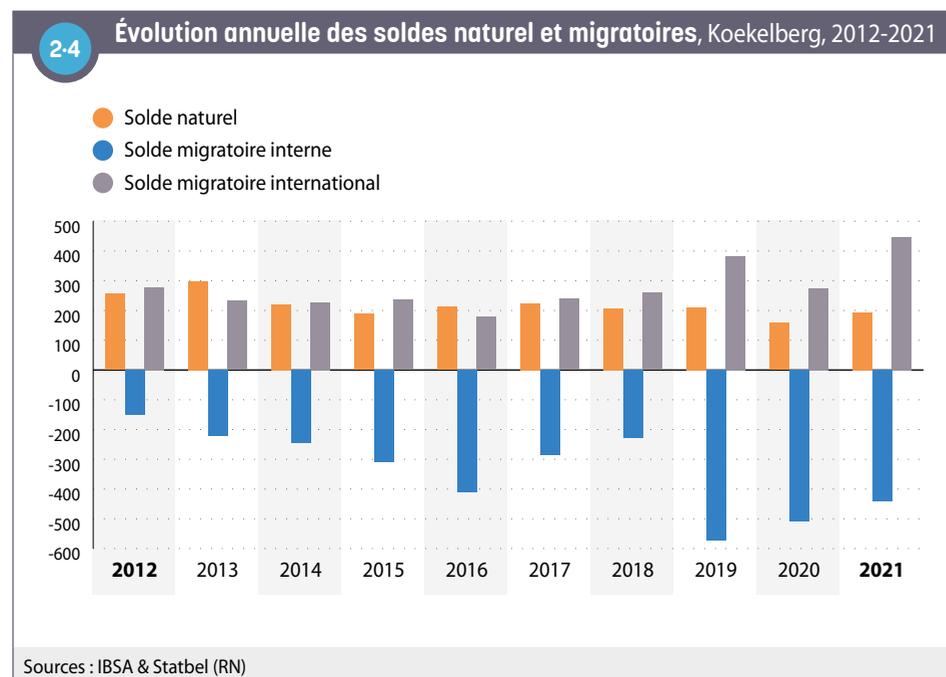
2-3 Mouvement de la population en 2021

	Koekelberg		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
Naissances	337	15,4‰	15 690	12,8 ‰
Décès	144	6,6‰	8 849	7,2 ‰
Solde naturel	193	8,8‰	6 841	5,6 ‰
Mouvement migratoire interne				
Entrées	1 930	87,9‰	89 758	73,5 ‰
Sorties	2 371	108,0‰	110 809	90,7 ‰
Solde migratoire interne	-441	-20,1‰	-21 051	-17,2 ‰
Mouvement migratoire international				
Immigrations (y compris réinscription et entrées dans le registre)	751	34,2‰	48 414	39,6 ‰
dont Non-UE	301	13,7‰	16 406	13,4 ‰
Emigrations (y compris radiations et sorties du registre)	305	13,9‰	31 449	25,8 ‰
dont Non-UE	43	2,0‰	7 079	5,8 ‰
Solde migratoire international	446	20,3‰	16 965	13,9 ‰
dont Non-UE	258	11,8‰	9 327	7,6 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population	150	0,7%	2 667	0,2 ‰
Taux de croissance annuel moyen de la population (entre le 1 ^{er} janvier 2012 et le 1 ^{er} janvier 2022)		0,6%		0,7 ‰

Sources : IBSA & Statbel (RN)
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1^{er} mars de l'année suivante).

6 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

Les dynamiques démographiques sont relativement constantes à Koekelberg : le solde naturel et le solde migratoire international ont été positifs chaque année depuis 2012, et le solde migratoire interne a systématiquement été négatif. À partir de 2019, le solde migratoire interne négatif s'accroît et le solde migratoire international devient le principal moteur de la croissance démographique de la commune ^{2.4}.



Et la population non officielle ?

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent, mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière/sans-papiers, diplomates et membres de leurs ménages...). Concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle, car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées en Région bruxelloise et pas seulement celles qui y résident officiellement. À l'inverse, si la mère réside légalement en Belgique mais que la naissance a lieu à l'étranger, cette dernière ne sera pas enregistrée dans les Bulletins de naissance, mais sera bien inscrite au Registre national. En 2019, on dénombre quasiment le même nombre de naissances dans les Bulletins (389) que dans le Registre de population officielle (386) à Koekelberg (soit une différence relative de 1 % par rapport au nombre de naissances enregistrées au Registre, contre 3 % à l'échelle de la Région).

Par ailleurs, au cours de l'année 2021, 240 personnes ont reçu une **aide médicale urgente (AMU)** du CPAS à Koekelberg⁸, soit 1,6 % des AMU octroyées en Région bruxelloise. En rapportant ce chiffre à la population communale, la proportion de bénéficiaires de l'AMU à Koekelberg (1,1 %) correspond à la proportion régionale (1,2 %). Au vu de ces indications, la population sans-papier semble assez présente sur le territoire de Koekelberg, dans une proportion similaire à celle de la Région⁹.

⁷ Source : SPP Intégration sociale.

⁸ Selon une estimation du KCE (2015), la proportion de sans-papiers ayant recours à l'AMU oscillerait entre 10 % et 20 %.

2.3. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

La structure d'âge de la population à Koekelberg se distingue de la structure d'âge de la population régionale. La population y est encore plus jeune : l'âge moyen y est plus bas (35,7 ans contre 37,8 ans pour la Région) [2-6](#) ; les moins de 18 ans sont, en proportion, plus nombreux (27 % contre 22 % pour la Région) ; les personnes âgées de 65 ans et plus sont un peu moins présentes (11 % de la population de la commune contre 13 % de la population régionale), et il en va de même pour les 18-64 ans [2-5](#). Au 1^{er} janvier 2022, Koekelberg est la deuxième commune avec la plus grande proportion de 0-17 ans dans sa population.

Entre 2012 et 2022, la structure d'âge a légèrement évolué dans le sens d'un rajeunissement de la population : la part des moins de 18 ans a augmenté (+1 point de pourcentage) et celle des 65 ans et plus a diminué (-2 points de pourcentage). L'analyse des classes d'âge plus détaillées apporte plus de détails (voir [2-7](#)).

Le coefficient de séniorité (80+/65+) a quant à lui diminué entre 2012 et 2022, à l'instar de celui de la Région : les personnes très âgées représentent une part plus réduite des personnes de 65 ans et plus au 1^{er} janvier 2022 que dix ans auparavant. Ce coefficient est inférieur à Koekelberg par rapport au coefficient moyen pour la Région [2-6](#).

Koekelberg est une des quatre communes bruxelloises où le rapport de masculinité est supérieur à 100 % [2-6](#). Il a augmenté entre 2012 et 2022, et s'est établi cette année-là à 100,5 %. Le nombre d'hommes dépasse donc très légèrement celui de femmes. À l'échelle de la Région, c'est l'inverse : le nombre de femmes dépasse le nombre d'hommes.

De façon générale, la proportion d'hommes est à mettre en lien avec :

- L'âge de la population communale. Il naît généralement un peu plus de garçons que de filles. Ce rapport s'atténue puis s'inverse au cours des âges de la vie, les femmes étant finalement largement majoritaires parmi les seniors. **L'espérance de vie** des femmes est donc plus longue : à chaque âge de la vie, les hommes meurent plus que les femmes. Une population plus jeune sera dès lors moins féminine.
- La présence de populations issues de certaines immigrations. Certaines migrations sont davantage le fait d'hommes que de femmes et elles concernent par ailleurs plutôt de jeunes adultes.

À Koekelberg, la présence plus importante d'hommes que de femmes s'explique par la jeunesse de la population et, surtout, la surreprésentation masculine aux âges mûrs (40-59 ans).

2-5	Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022							
	Koekelberg				Région de Bruxelles-Capitale			
	01/01/2012		01/01/2022		01/01/2012		01/01/2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	5 284	25,6	5 855	26,6	255 118	22,4	273 645	22,4
18 - 64 ans	12 740	61,7	13 752	62,4	730 020	64,1	788 876	64,5
65 ans et plus	2 637	12,8	2 416	11,0	153 716	13,5	160 116	13,1
Total	20 661	100	22 023	100	1 138 854	100	1 222 637	100

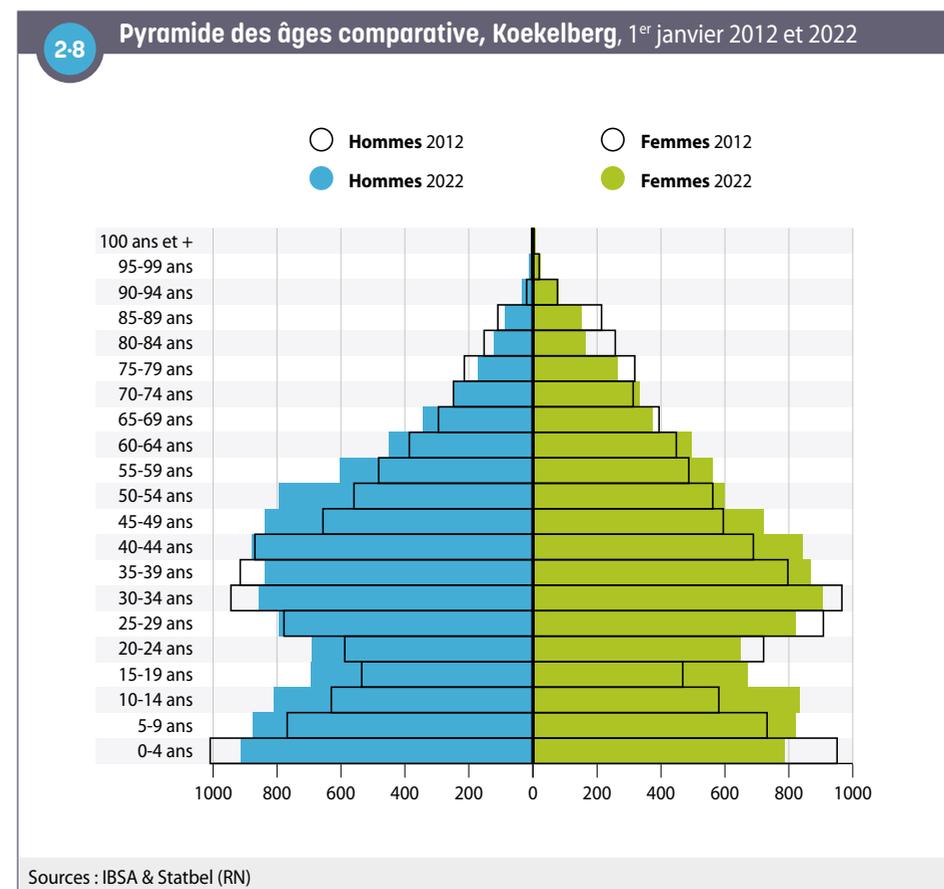
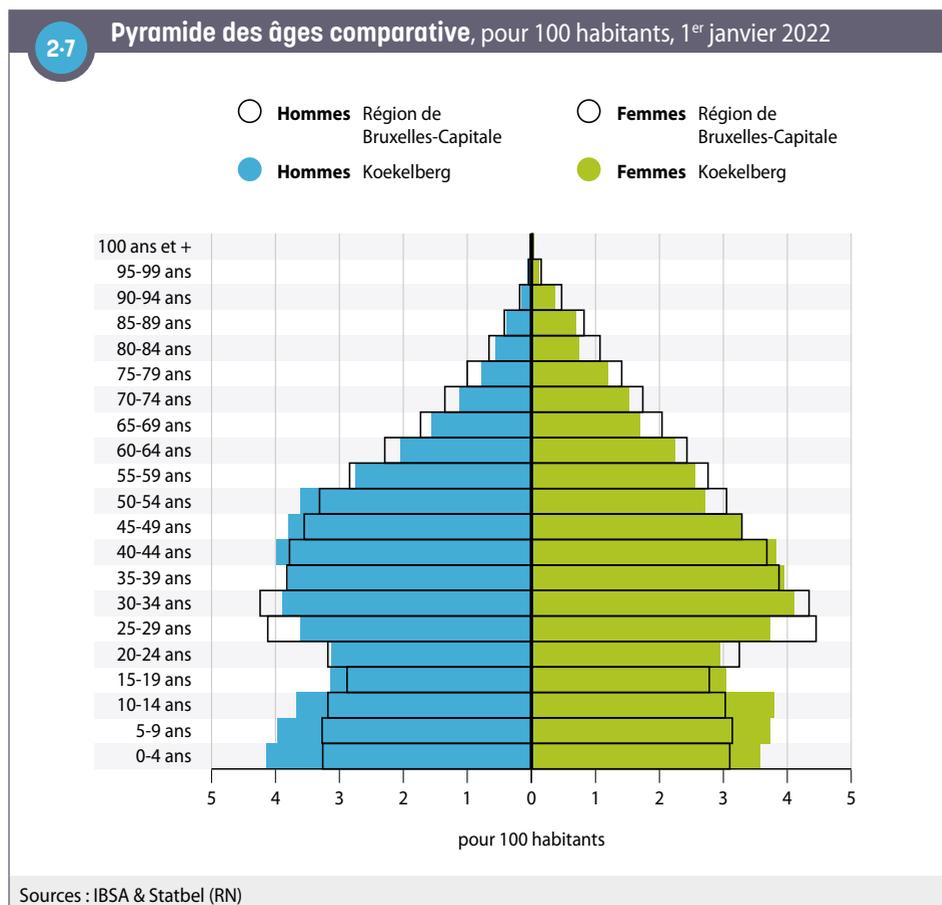
Sources : IBSA & Statbel (RN)

2-6	Indicateurs de structure de la population, 1 ^{er} janvier 2012 et 2022			
	Koekelberg		Région de Bruxelles-Capitale	
	01/01/2012	01/01/2022	01/01/2012	01/01/2022
Âge moyen total (années)	36,0	35,7	37,5	37,8
Âge moyen hommes (années)	34,7	34,9	36,1	36,7
Âge moyen femmes (années)	37,3	36,6	38,9	38,8
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	32,4	28,3	33,1	29,2
Rapport de masculinité (%)	96,8	100,5	94,3	96,5

Sources : IBSA & Statbel (RN)

La première pyramide des âges comparative ^{2.7} illustre le contraste entre la pyramide des âges à Koekelberg et celle de la Région bruxelloise. La population koekelbergeoise se distingue de la population régionale par une surreprésentation marquée des 0-14 ans, mais aussi par une sous-représentation des jeunes adultes (25-34 ans). Les plus de 60 ans sont également sous-représentés dans la commune. Si la pyramide de la population régionale indique une plus grande proportion d'hommes que de femmes pour les classes d'âge entre 40 et 59 ans, ce déséquilibre est encore plus marqué à Koekelberg.

L'évolution de l'allure de la deuxième pyramide des âges entre 2012 et 2022 ^{2.8} montre que la population koekelbergeoise a connu quelques changements. Si le nombre d'enfants de moins de 4 ans a diminué (voir aussi chapitre ³, Petite Enfance), le nombre d'enfants plus âgés (5-9 ans) et d'adolescents (10-19 ans) a par contre augmenté. À partir de 20 ans, et jusqu'à 60 ans, l'évolution du nombre d'hommes est régulièrement différente de celui des femmes. Ainsi, le nombre d'hommes de 50 à 59 ans a plus augmenté que celui des femmes du même âge, et le nombre de femmes de 20 à 29 ans a diminué alors que celui des hommes du même âge a augmenté⁹. Le nombre de plus de 75 ans a diminué entre 2012 et 2022¹⁰.



⁹ Le nombre d'hommes a augmenté pour les 20-24 ans et est resté stable pour les 25-29 ans.

¹⁰ De façon générale, il faut garder à l'esprit que les effectifs concernés sont parfois relativement faibles, et que des évolutions peuvent dès lors apparaître importantes même si elles concernent en réalité peu de personnes.

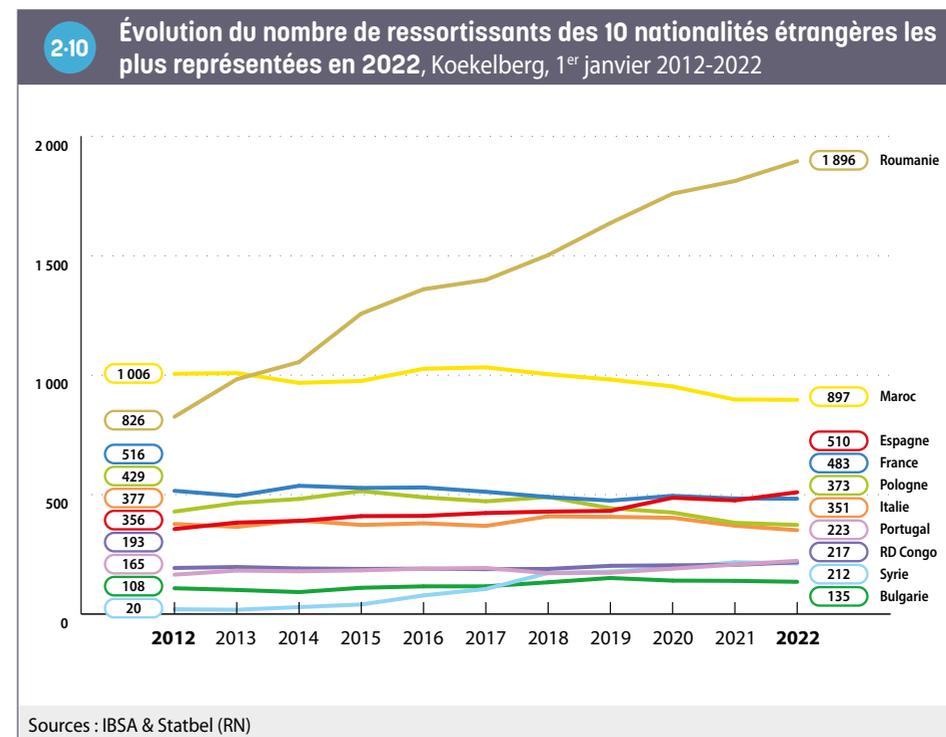
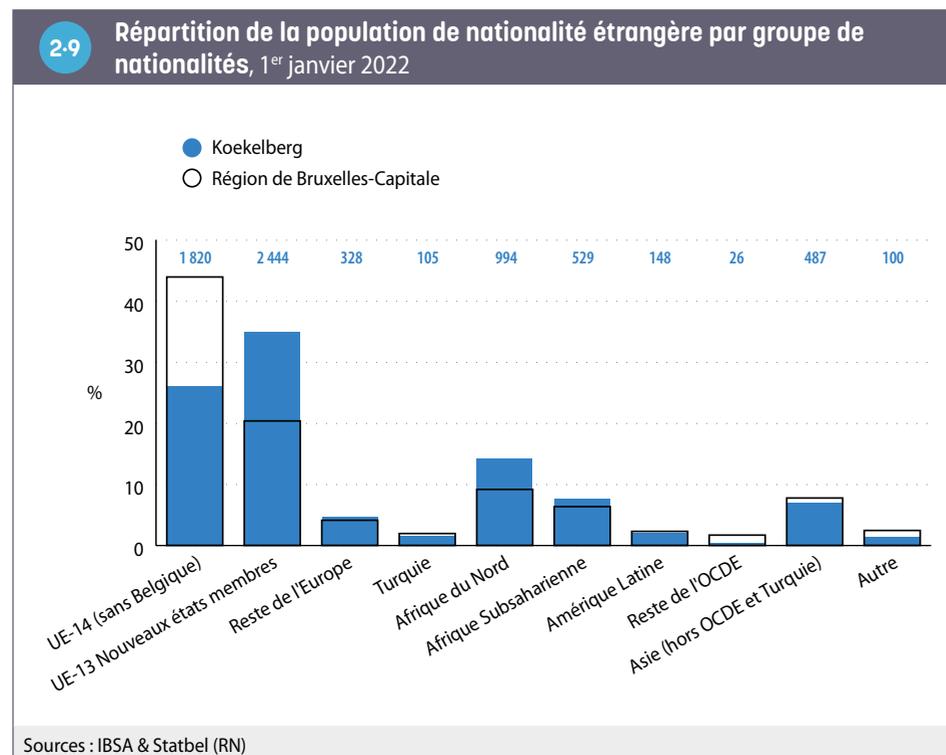
2.4. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2022, 6 981 personnes (32 % de la population de Koekelberg) sont de nationalité étrangère – une proportion en croissance (27 % en 2012), mais qui est un peu inférieure à la proportion régionale (36 % en 2022). Entre 2012 et 2022, la population étrangère a augmenté plus rapidement dans la commune qu'au sein de la Région.

Parmi les habitants de nationalité non-belge, 35 % sont ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne (UE-13), une proportion supérieure à celle de la Région (20 %). Les ressortissants d'Afrique du Nord sont également surreprésentés au sein de la population étrangère de la commune, à l'inverse des ressortissants de l'UE-14 (hors Belgique) qui sont sous-représentés ^{2.9}.

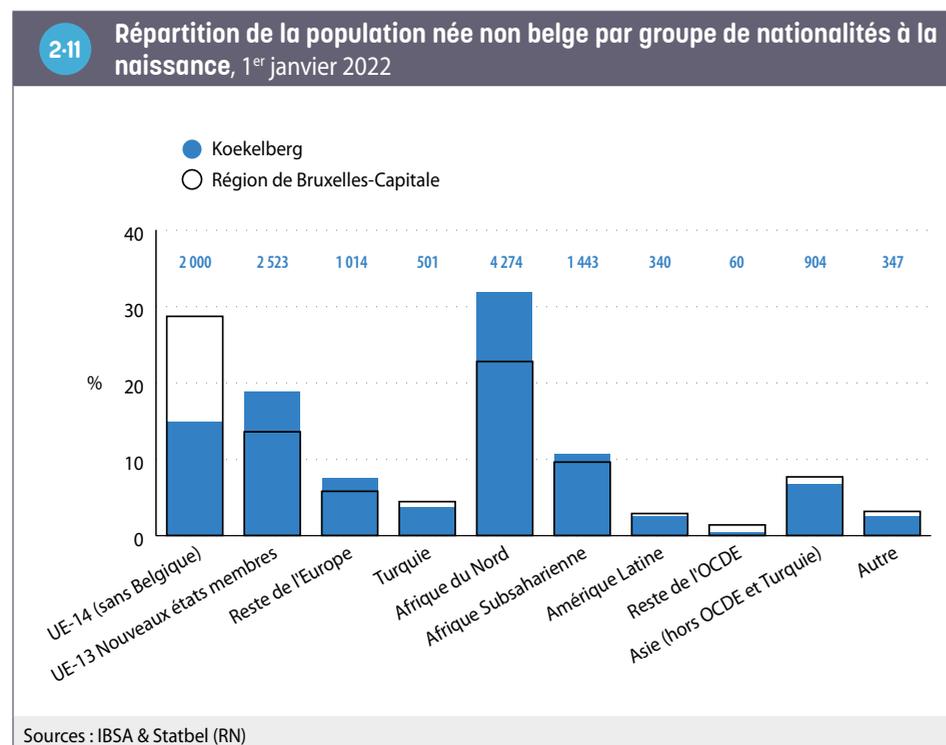
Les Roumains constituent de très loin la population étrangère la plus représentée à Koekelberg au 1^{er} janvier 2022 : ils constituent plus d'un habitant non-belge sur 5 (27 %). Entre 2012 et 2022, leur nombre a plus que doublé ^{2.10}. Les Marocains représentent la deuxième nationalité étrangère de la commune, mais leur nombre a diminué entre 2012 et 2022, tout comme d'ailleurs celui des Français, des Polonais et des Italiens.

Le nombre de Syriens a augmenté de façon importante : il a été multiplié par plus de 10 entre 2012 et 2022. La guerre en Syrie, débutée en 2011¹¹, est bien entendu la cause de l'augmentation du nombre de ces ressortissants sur le territoire de la Région, notamment à Koekelberg. Les effectifs restent toutefois assez faibles.



11 Ce conflit s'est traduit par une augmentation importante des premières demandes d'asile de ressortissants syriens en 2015. Cette augmentation a conduit à la saturation des dispositifs d'accueil et à la « crise de l'accueil » de 2015.

Il faut garder à l'esprit que l'analyse de la nationalité actuelle ne rend que partiellement compte de la diversité de la population. Si 32 % des Koekelbergeois n'ont pas la nationalité belge en 2022, 61 % ne l'avaient pas à la naissance. Une partie importante de la population belge de la commune a donc acquis la nationalité après sa naissance. Ainsi, par exemple, il y a quatre fois plus d'habitants nés avec une nationalité d'Afrique du Nord (4 274 personnes) qu'il n'y a de personnes avec une nationalité nord-africaine (994 personnes). Les personnes nées avec une nationalité d'Afrique du Nord constituent près du tiers des personnes qui n'avaient pas la nationalité belge à la naissance à Koekelberg. Ce groupe est surreprésenté par rapport à la Région dans son ensemble [2-11](#).

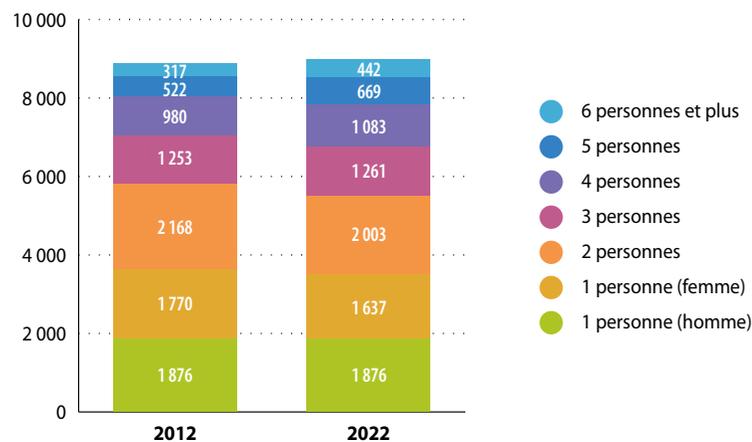


2.5. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2022, Koekelberg compte 8 971 ménages privés. Le nombre de ménage est resté relativement constant depuis 2012 (85 ménages de plus, soit une augmentation de +1 %). La population a augmenté plus rapidement que le nombre de ménage : la taille moyenne des ménages a donc augmenté. Le nombre de ménages d'isolés a diminué (celui des hommes isolés est resté stable), tout comme celui des ménages de deux personnes. Si le nombre de ménages de trois personnes est resté constant, le nombre de ménages de grande taille ont augmenté de façon significative (+28 % pour les ménages de 5 personnes et +39 % pour les ménages de 6 personnes et plus) ²⁻¹². En 2022, Koekelberg est la troisième commune bruxelloise avec la taille moyenne des ménages privés la plus importante (2,44 personnes par ménage, contre 2,15 en Région bruxelloise).

À Koekelberg, la proportion de **personnes isolées** parmi les ménages (39 %) est inférieure à celle de la Région (47 %) ²⁻¹³, c'est d'ailleurs la deuxième commune bruxelloise avec la plus faible part d'isolés. À l'inverse, les familles monoparentales et les couples avec enfant(s) sont surreprésentés dans la commune, toujours par rapport à la Région. Koekelberg est la troisième commune bruxelloise avec la plus grande part de ménages constitués de couples avec enfants.

2-12 Évolution du nombre de ménages privés par taille, Koekelberg, 1^{er} janvier 2012 et 2022



Sources : IBSA & Statbel (RN)

2-13 Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2022

	Koekelberg		Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	3 495	39,0	263 886	46,8
Couples sans enfant	1 257	14,0	81 344	14,4
Couples avec enfant(s)	2 645	29,5	131 805	23,4
Familles monoparentales	1 185	13,2	65 482	11,6
Autres	389	4,3	21 365	3,8
Total	8 971	100	563 882	100

Sources : IBSA & Statbel (RN)

3. PETITE ENFANCE

3.1. ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES NAISSANCES

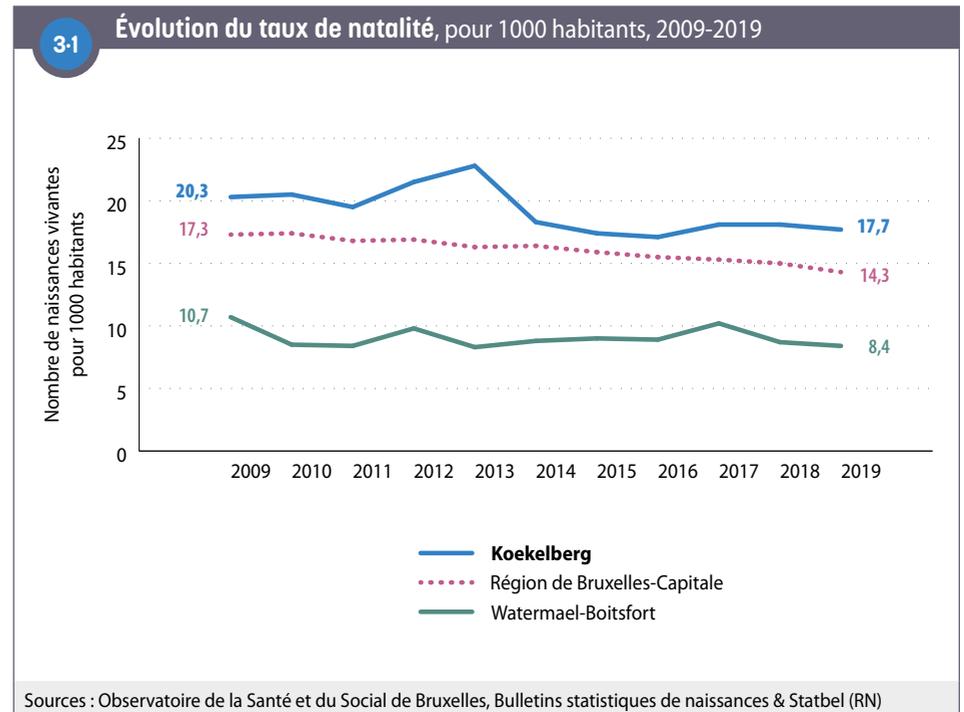
En 2019, sur la base des [Bulletins statistiques de naissances](#) (incluant les naissances non inscrites au Registre de population mais pas celles qui ont eu lieu à l'étranger), 389 enfants sont nés dans un ménage koekelbergeois. Le [taux de natalité](#) à Koekelberg s'établit cette année-là à 18 ‰, ce qui est le taux le plus élevé de la Région.

Le [taux de natalité](#) dépend, pour une population donnée :

- de la tendance des femmes en âge de faire des enfants à en avoir (mesuré par l'[indicateur conjoncturel de fécondité](#)) ;
- de la part de ces femmes dans l'ensemble de la population.

À Koekelberg, le taux de natalité supérieur à la Région ne s'explique pas par une structure d'âge et de sexe favorable à la natalité, les jeunes adultes y étant sous-représentés (cf. pyramide des âges [2.7](#)). Il s'explique donc par un plus grand nombre d'enfants par femmes en âge de procréer. En effet, l'[indicateur conjoncturel de fécondité](#), qui mesure la tendance des femmes à faire des enfants, indépendamment de la structure par âge et par sexe de la population, est le plus élevé de la Région.

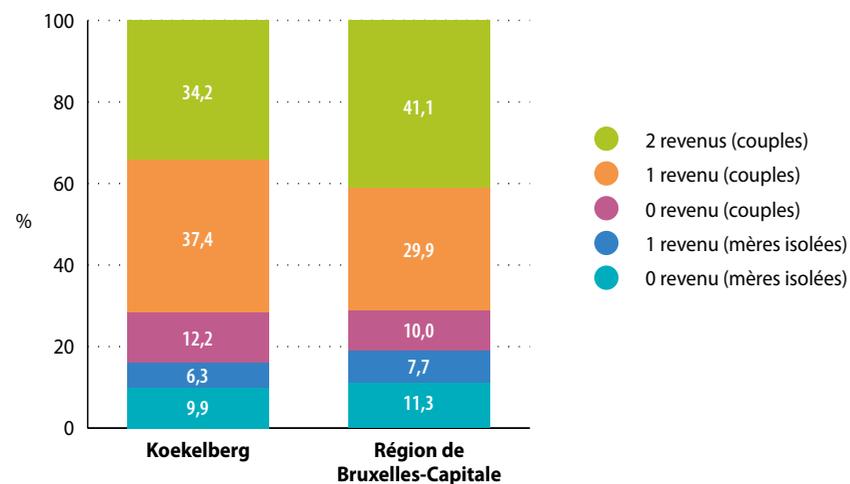
Comme dans les autres communes bruxelloises, le taux de natalité a baissé à Koekelberg : il était de 20,3 ‰ en 2009. Il n'y a cependant plus eu de baisse au cours des années plus récentes (contrairement à la tendance régionale) [3.1](#).



Un peu moins d'une naissance sur six (16 %) survient dans un ménage composé d'une femme seule à Koekelberg (contre 19 % à l'échelle régionale). Pour 10 % des naissances, la mère, en plus d'être seule, est par ailleurs sans revenus du travail **3-2**.

Plus globalement, 22 % des naissances koekelbergeuses surviennent dans un ménage (monoparental ou composé d'un couple) sans revenus du travail, contre 21 % en Région bruxelloise.

3-2 Répartition des naissances selon le nombre de revenus du travail dans le ménage et la situation familiale, 2015-2019



Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles, Bulletins statistiques de naissances

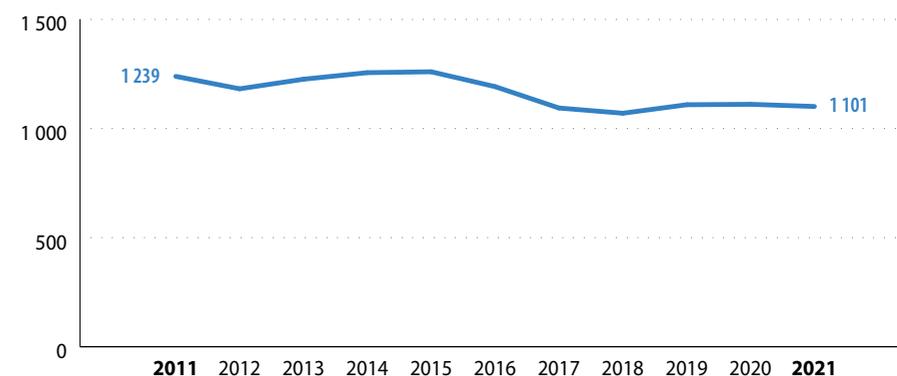
Par ailleurs, 49 % des naissances survenues entre 2015 et 2019 sont le fait d'une mère qui n'a pas la nationalité belge, une proportion inférieure à celle observée à l'échelle de la Région (53 %). La nationalité marocaine est la première nationalité des femmes de nationalité étrangère de la commune qui ont accouché en 2019 (13 % de l'ensemble des naissances), suivie par la nationalité roumaine (12 %).

3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2021, Koekelberg compte 1 101 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 5 % de la population totale (contre 3,9 % en Région bruxelloise). Koekelberg est la commune bruxelloise où cette part est la plus élevée.

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a atteint un pic en 2012 (1 260 enfants). Il a ensuite diminué jusqu'en 2018 (1 070 enfants), pour ensuite se stabiliser autour de 1 100 enfants **3-3**, jusqu'aujourd'hui.

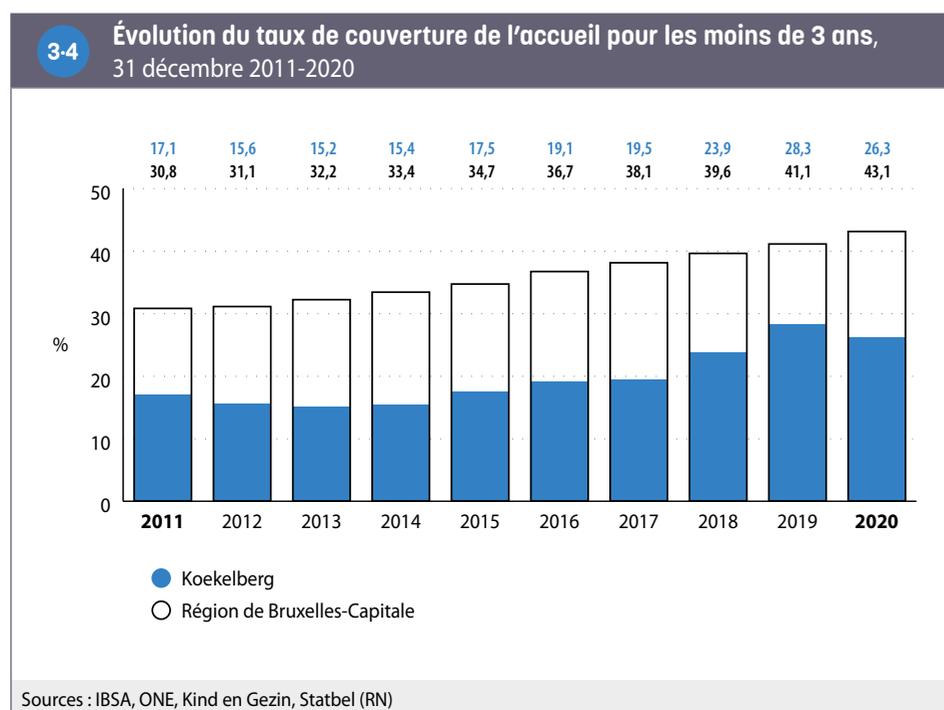
3-3 Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans, Koekelberg, 1^{er} janvier 2011-2021



Sources : IBSA & Statbel (RN)

3.3. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture de l'accueil** pour les enfants de moins de 3 ans au 31 décembre 2020 est de 26 % à Koekelberg, soit un peu plus d'une place pour quatre enfants (de moins de 3 ans). Ce taux est bien inférieur à celui observé à l'échelle de la Région bruxelloise (43 %) **3-4**. La commune présente le troisième taux de couverture le plus faible de la Région. Le taux koekelbergeois était néanmoins encore plus faible en 2013 (15 %). Il a augmenté jusqu'en 2019 avant de diminuer en 2020, suite à une baisse du nombre de places d'accueil.



Au 31 décembre 2020, les milieux d'accueil de Koekelberg comptent 290 places **3-5**. À Koekelberg, il s'agit exclusivement de places dans des milieux d'accueil collectif. La commune n'accueille aucune place en milieu d'accueil familial.

La commune n'accueille pas non plus de places réservées (ou avec priorité) à certaines catégories d'enfants, par exemple aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions (entre autres du personnel qui n'habite pas forcément en Région bruxelloise) ou encore aux résidents de la commune. À l'échelle de la Région, ce type de places compte pour 13 % de l'ensemble des places.

Enfin, si l'on ne retient que les places *totalelement accessibles*, car non réservées, sans priorité et proposées à un tarif variable selon le revenu des parents, le **taux de couverture** ne diminue que légèrement et passe à 23 % à Koekelberg, soit moins d'une place pour quatre enfants (de moins de 3 ans) ; ce qui est encore légèrement inférieur au niveau régional (26 %). À Koekelberg, 86 % de l'ensemble des places sont non réservées et proposées à un tarif qui est fonction des revenus des parents. Cette proportion est largement supérieure à celle de la Région.

3-5 Offre d'accueil et accessibilité de l'offre, 31 décembre 2015 et 2020

	Koekelberg		Région de Bruxelles-Capitale	
	2015	2020	2015	2020
Nombre total de places en milieu d'accueil	209	290	18 576	20 643
dont				
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	209	290	17 992	20 111
Nombre de places en milieu d'accueil familial	0	0	584	532
dont				
Nombre de places réservées ou avec priorité	0	0	2 691	2 754
Nombre de places accessibles à tous	209	290	15 885	17 889
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	17,5	26,3	34,7	43,1
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous pour 100 enfants de moins de 3 ans	17,5	26,3	29,7	37,4
Nombre de places en milieu d'accueil accessibles à tous et tarif selon le revenu pour 100 enfants de moins de 3 ans	12,1	22,6	20,1	25,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	68,9	85,9	58,1	60,1

Sources : IBSA, ONE, Kind en Gezin, Statbel (RN)

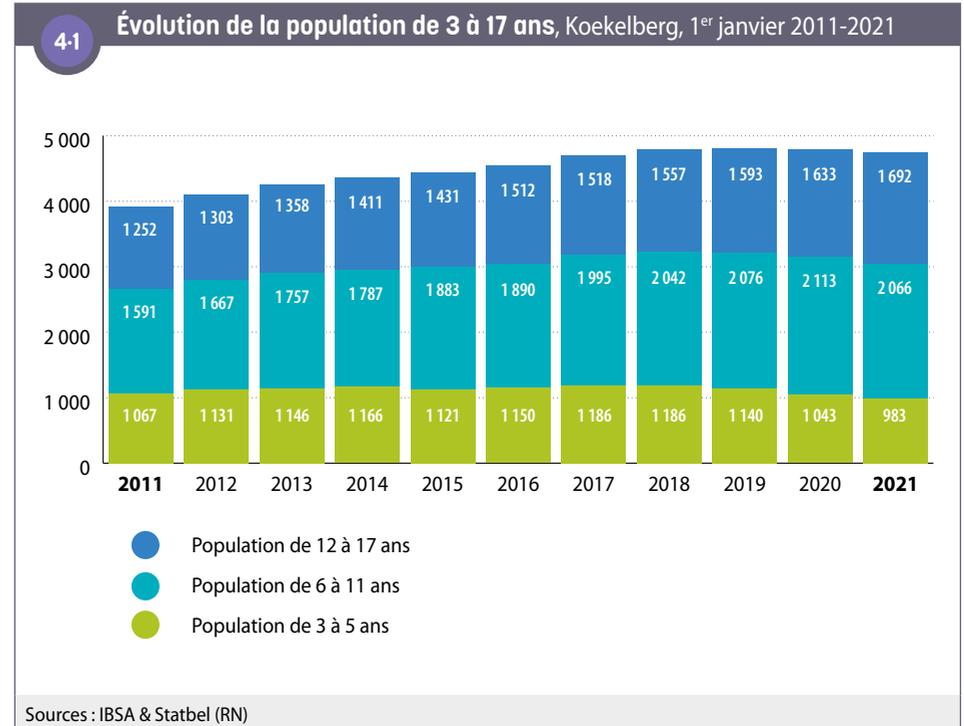
4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Les enfants de 3 à 17 ans peuvent être séparés en trois groupes d'âges concernés par l'enseignement maternel (3 à 5 ans), primaire (6 à 11 ans) et secondaire (12 à 17 ans). Entre 2011 et 2021, le nombre d'enfants de 3 à 5 ans à Koekelberg a diminué (-8 %). Sur la même période, les 6 à 11 ans et 12 à 17 ans ont respectivement augmenté de +30 % et +35 % ⁴⁻¹.

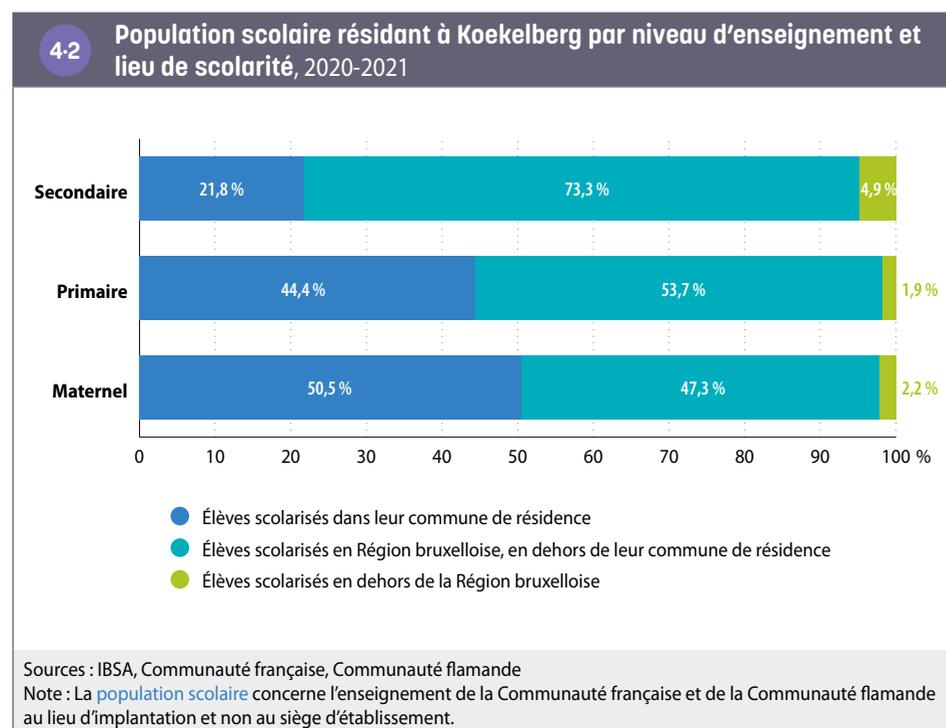
En pourcent de la population de la commune, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 4 %, 9 % et 8 % de la population totale en 2021. Les pourcentages d'enfants de 6-11 ans et de 12-17 ans dans la population de la commune ont légèrement augmenté par rapport à 2011.

Notons que les chiffres de la figure ⁴⁻¹ sont basés sur la [population officielle](#). De ce fait, certains enfants (dont les parents sont, par exemple, inscrits au [Registre d'attente](#) ou sont en situation irrégulière, mais également les enfants de diplomates) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de [population scolaire](#). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande. Ceci explique qu'il peut exister des différences entre les données relatives à la population officielle et la population scolaire (cf. point suivant).



4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, respectivement 1 136, 2 116 et 1 913 enfants résidant à Koekelberg sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)¹². Parmi les élèves inscrits en maternel, la moitié fréquentent une école implantée à Koekelberg (51 %), contre 44 % des élèves inscrits en primaire et 22 % parmi les élèves inscrits en secondaire ^{4.2}.



Si une part des élèves résidant dans la commune suit donc sa scolarité en dehors de celle-ci, des mouvements inverses existent également. En effet, 51 % des élèves scolarisés en maternel dans la commune résident ailleurs. C'est aussi le cas pour 55 % des élèves scolarisés dans une école primaire de la commune et pour 82 % de ceux scolarisés dans une école secondaire.

¹² Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

La répartition des élèves du secondaire qui résident à Koekelberg selon les filières d'enseignement est proche de celle de l'ensemble des élèves de la Région. Un tiers des élèves (33 %) suivent la filière d'enseignement général, 17 % la filière technique et 12 % la filière professionnelle¹³, contre 33 %, 16 % et 11 % des élèves au niveau régional ^{4.3}. Les parts d'élèves dans l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) sont un peu inférieures à celles de la Région bruxelloise.

4.3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2020-2021

	Koekelberg		Région de Bruxelles-Capitale
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement maternel			
Maternel ordinaire	1 123	98,9	99,2
Maternel spécialisé	13	1,1	0,8
Maternel total	1 136	100	100
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	2 041	96,5	95,6
Primaire spécialisé	75	3,5	4,4
Primaire total	2 116	100	100
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	622	32,5	32,1
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degré (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	627	32,8	33,5
<i>Technique</i>	325	17,0	16,4
<i>Artistique</i>	7	0,4	0,5
<i>Professionnel</i>	227	11,9	11,3
<i>Alternance</i>	32	1,7	1,6
Secondaire spécialisé	41	2,1	3,5
Secondaire <i>DASPA</i> et <i>OKAN</i>	32	1,7	1,1
Secondaire total	1 913	100	100

Sources : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

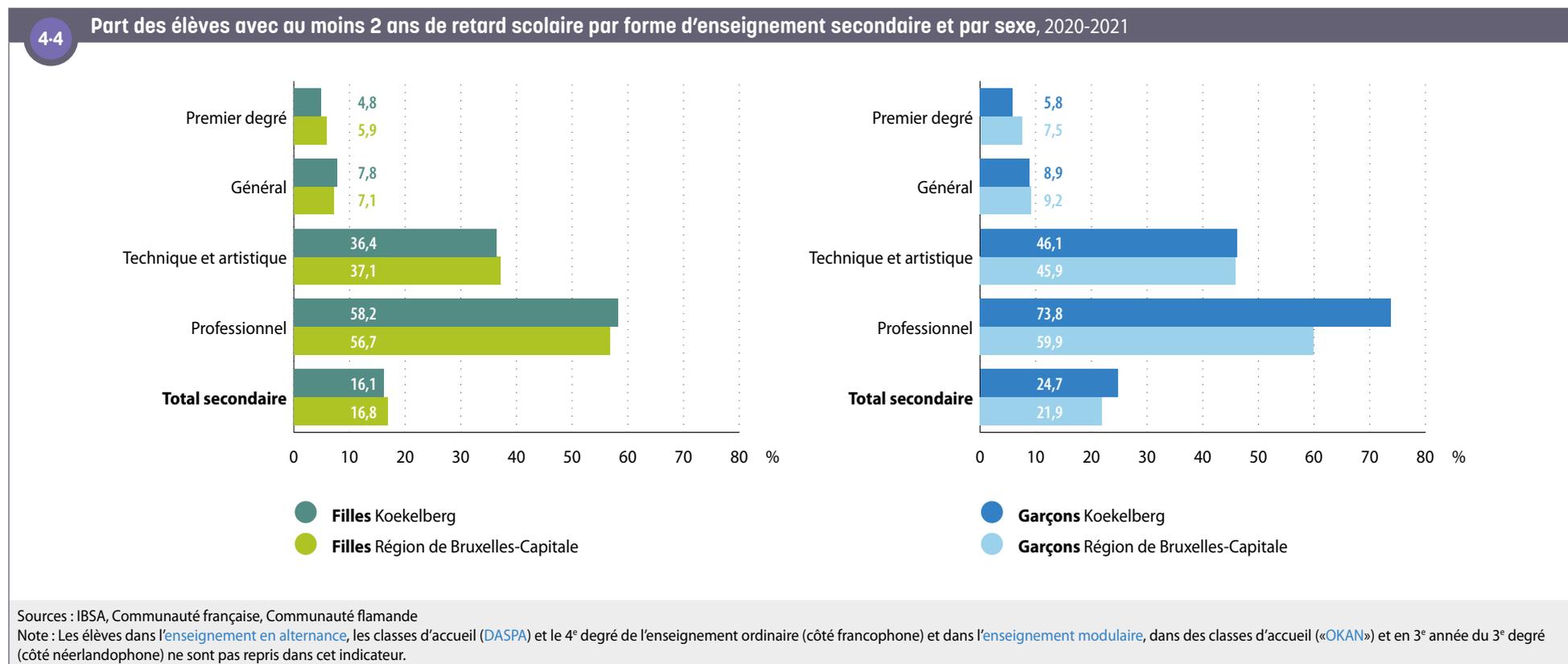
¹³ Le solde est inscrit dans le premier degré de l'enseignement secondaire (32 %), dans l'enseignement spécialisé (2 %) ou dans un DASPA / OKAN (2 %).

4.3. RETARD SCOLAIRE

De manière générale, le retard scolaire (d'au moins deux ans) est aussi important à Koekelberg que pour la Région bruxelloise. Il concerne 20 % des élèves résidant à Koekelberg. La proportion d'élèves en retard scolaire (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et au sexe et ce, tant à Koekelberg qu'à l'échelle régionale.

La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. Pour toutes ces filières, les garçons sont plus en retard que les filles, tant à Koekelberg que dans la Région dans son ensemble.

La situation des garçons résidant à Koekelberg et fréquentant l'enseignement professionnel est particulièrement préoccupante : près de trois quarts (74 %) d'entre eux sont en retard scolaire, contre 60 % à Bruxelles ⁴⁻⁴.



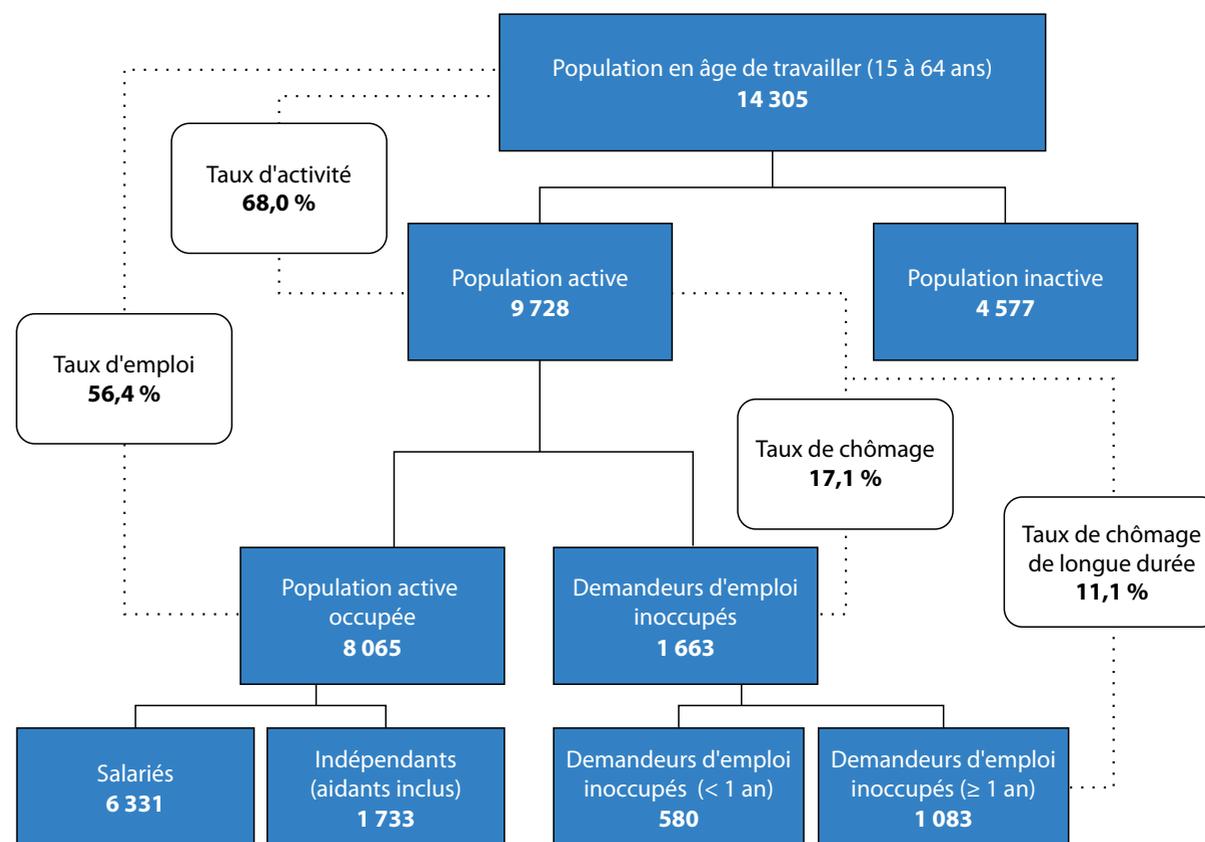
5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5-1

Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Koekelberg, moyenne annuelle 2019

5.1. POSITION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2019, 68 % des 14 305 habitants de Koekelberg en âge de travailler (15-64 ans) sont actifs sur le marché du travail. Parmi eux, 83 % sont en emploi et 17 % sont inscrits auprès d'Actiris en tant que «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, près de deux tiers le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹.



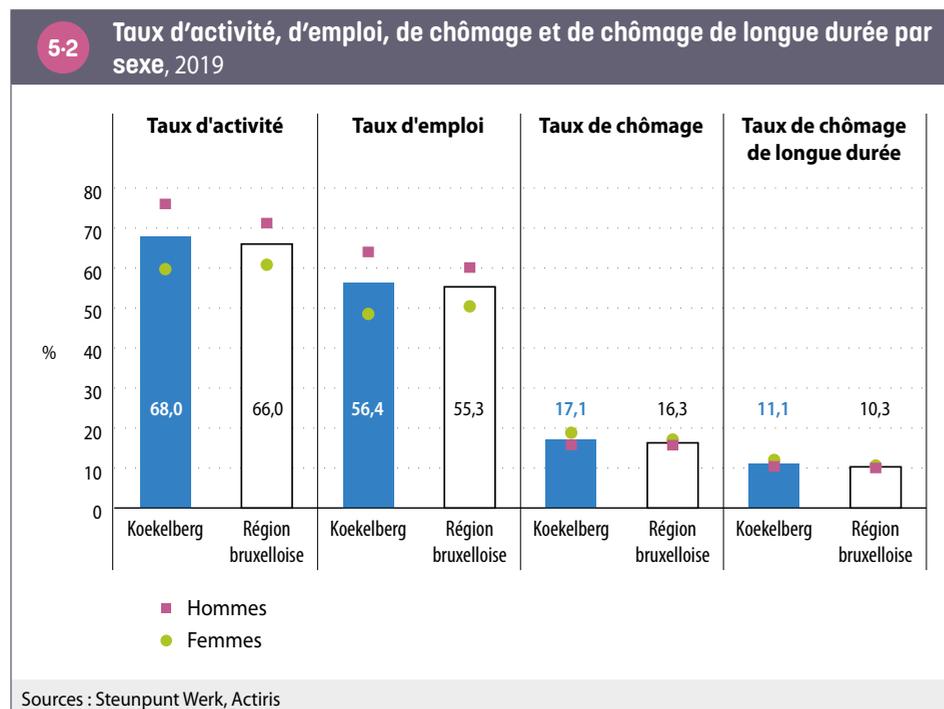
Sources : Steunpunt Werk, Actiris

Note : La population en âge de travailler est la moyenne de la population en âge de travailler au 1^{er} janvier 2019 et celle au 1^{er} janvier 2020.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** (15-64 ans) à Koekelberg est plus bas pour les femmes et plus élevé pour les hommes. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** est légèrement plus élevé à Koekelberg (17 %) qu'au niveau de la Région (16 %), ce qui s'explique par le taux de chômage des femmes plus élevé à Koekelberg. Enfin, le **taux d'emploi** est un peu plus élevé à Koekelberg qu'à l'échelle de la Région, ce qui s'explique par un taux d'emploi important pour les hommes (64 %), mais plus faible pour les femmes (48 %).

De manière générale, les **inégalités de genre** (pour les **taux d'activité**, **taux d'emploi**, et dans une moindre mesure, **taux de chômage**) sont plus marquées à Koekelberg qu'à l'échelle régionale **5-2**.



Le **taux d'activité** des jeunes (15-24 ans) à Koekelberg est plus élevé qu'au niveau régional, ce qui pourrait en partie être lié à un accès aux études supérieures moins élevé que dans la Région. Pour les jeunes de Koekelberg qui se présentent sur le marché du travail (**population active** de

15-24 ans), leur **taux de chômage** atteint 21,3 % (contre 23,6 % pour la Région) **5-3**. À noter que le taux de chômage des jeunes a fortement baissé de manière générale en Région bruxelloise à partir de 2015, sans pour autant s'accompagner d'une augmentation proportionnelle de leur **taux d'emploi** (non illustré, cf. infra).

5-3 Principaux indicateurs de la population en âge de travailler (15-64 ans) par groupe d'âge, 2019

	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Koekelberg	Région de Bruxelles-Capitale	Koekelberg	Région de Bruxelles-Capitale	Koekelberg	Région de Bruxelles-Capitale
15 - 24 ans	27,8	25,1	21,9	19,2	21,3	23,6
25 - 49 ans	79,2	77,0	66,5	65,3	16,0	15,1
50 - 64 ans	70,2	69,2	57,0	57,0	18,8	17,6
Total	68,0	66,0	56,4	55,3	17,1	16,3

Source : Steunpunt Werk

Concernant l'évolution du **taux d'activité** et du **taux d'emploi**, une rupture de série est à noter **5-4** : à partir de 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi, ce qui fait augmenter le taux d'activité et le taux d'emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le taux d'emploi et le taux d'activité sont sous-estimés et le taux de chômage, surestimé. Cette rupture de série est visible sur la courbe de la Région, mais l'est beaucoup moins sur la courbe de Koekelberg. En effet, à Koekelberg, la prise en compte des personnes qui travaillent dans ces institutions a un faible impact : seuls 126 résidents koekelbergeois travaillent dans des institutions européennes et internationales en 2021¹⁴.

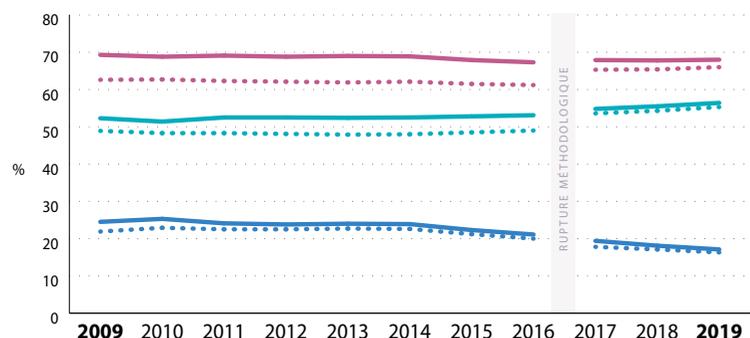
Le **taux d'activité** à Koekelberg a très légèrement baissé entre 2009 et 2019. Le **taux d'emploi** a lui augmenté, passant de 51 % en 2010 à 55 % en 2019 **5-4**.

Outre l'effet de la rupture de série, le **taux de chômage** a baissé à partir de 2015, ce qui constitue une tendance générale observée également à l'échelle régionale. Cette baisse s'explique par différents facteurs, notamment une amélioration de l'activité économique à l'échelle du pays et certaines mesures en faveur de l'emploi mises en place dans la Région ; en effet, une très légère amélioration du **taux d'emploi** est observée. Mais la baisse du chômage s'explique

¹⁴ Source : IBSA. Ces employés ne comprennent pas le personnel militaire et les employés sous contrat belge (soumis aux cotisations de l'ONSS).

également par des changements de réglementations relatifs au durcissement des conditions d'accès aux allocations d'insertion (mesures fédérales), tant à Koekelberg qu'en Région bruxelloise. Cela explique en partie la baisse plus marquée du chômage parmi les jeunes. En effet, à partir de 2015, les allocations d'insertion sont limitées à trois ans ; d'autres conditions plus restrictives (en termes d'âge, de diplôme, de temps d'attente) ont également été introduites. Cette plus grande restriction aux allocations de l'ONEM s'est répercutée en partie au niveau des inscriptions chez Actiris (pas d'inscription ou radiation).

5-4 Évolution du taux de chômage, taux d'emploi et taux d'activité, moyennes annuelles 2009-2019



Taux d'activité

- Koekelberg
- Région de Bruxelles-Capitale

Taux d'emploi

- Koekelberg
- Région de Bruxelles-Capitale

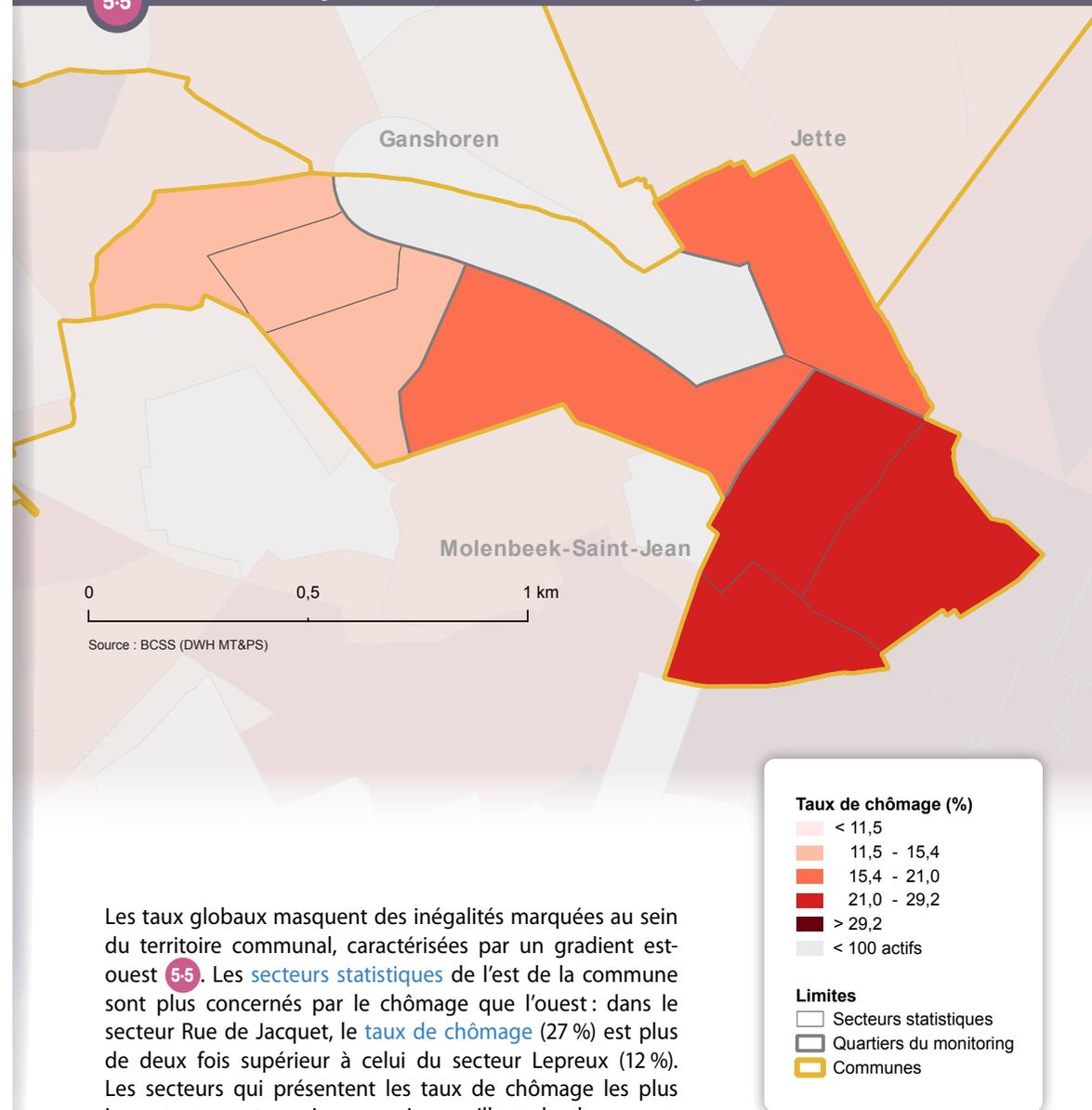
Taux de chômage

- Koekelberg
- Région de Bruxelles-Capitale

Source : Steunpunt Werk

Note : Depuis 2017, les personnes employées par les institutions européennes et internationales sont également comptabilisées dans la population en emploi. Avant 2017, il n'existait pas de statistiques détaillées sur l'emploi dans ces institutions et ces personnes étaient considérées à tort comme inactives. Par conséquent, jusqu'en 2016, le **taux d'emploi** et le **taux d'activité** sont sous-estimés et le **taux de chômage**, surestimé.

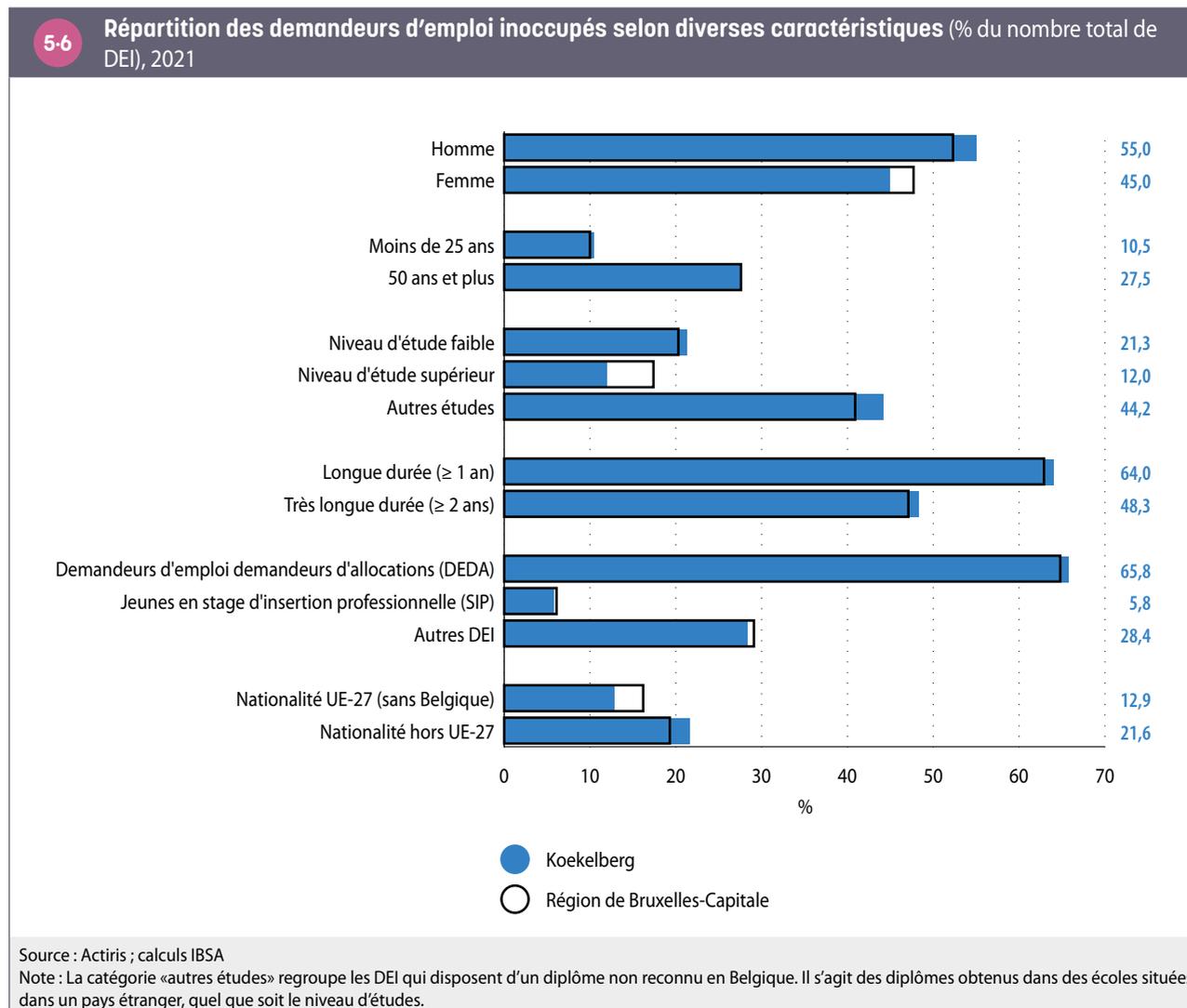
5-5 Taux de chômage par secteur statistique, Koekelberg, 2018



Les taux globaux masquent des inégalités marquées au sein du territoire communal, caractérisées par un gradient est-ouest **5-5**. Les **secteurs statistiques** de l'est de la commune sont plus concernés par le chômage que l'ouest : dans le secteur Rue de Jacquet, le **taux de chômage** (27 %) est plus de deux fois supérieur à celui du secteur Lepreux (12 %). Les secteurs qui présentent les taux de chômage les plus importants sont aussi ceux qui accueillent des logements sociaux (Saint-Anne et Rue de Jacquet).

5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)** – inscrits chez Actiris – diffère légèrement à Koekelberg et au niveau de la Région. Les principales différences concernent la nationalité, le niveau de diplôme et le sexe. Proportionnellement, on recense à Koekelberg plus de DEI avec une nationalité non européenne (UE-27) et moins de DEI avec une nationalité d'un pays membre de l'UE. La proportion de DEI dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique («Autres études») est plus élevée dans la commune, et celle de DEI avec un diplôme supérieur y est plus faible qu'au sein de la Région. Enfin, les hommes représentent une plus grande part de l'ensemble des DEI à Koekelberg que dans l'ensemble de la Région **5-6**.

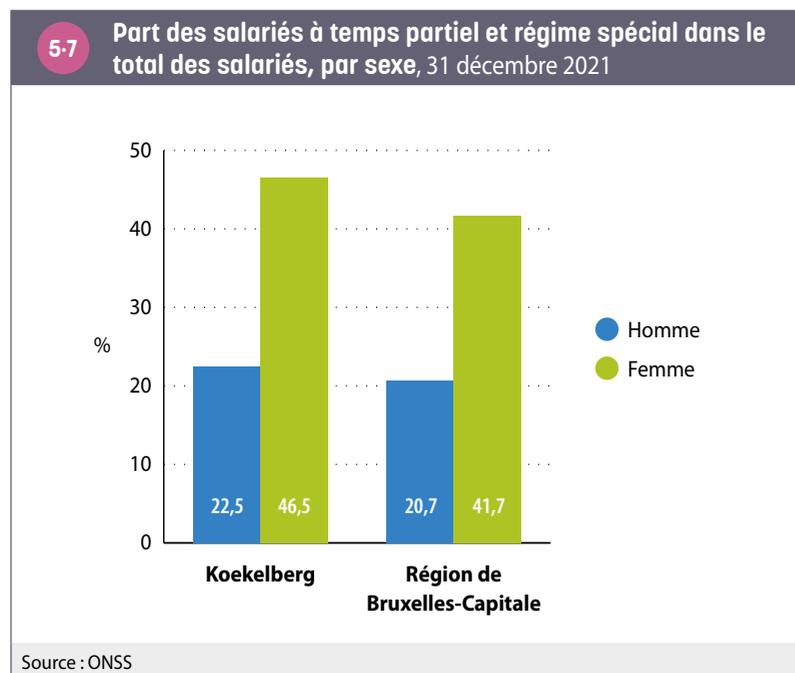


5.4. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS KOEKELBERGEOIS

En 2019, 6 331 résidents koekelbergeois sont salariés. Parmi eux, 6 % travaillent dans leur commune de résidence et 94 %, en dehors de Koekelberg¹⁵. Contrairement au chapitre suivant («Activité économique»), où il est question des salariés travaillant à Koekelberg, le présent chapitre porte sur les salariés qui résident à Koekelberg.

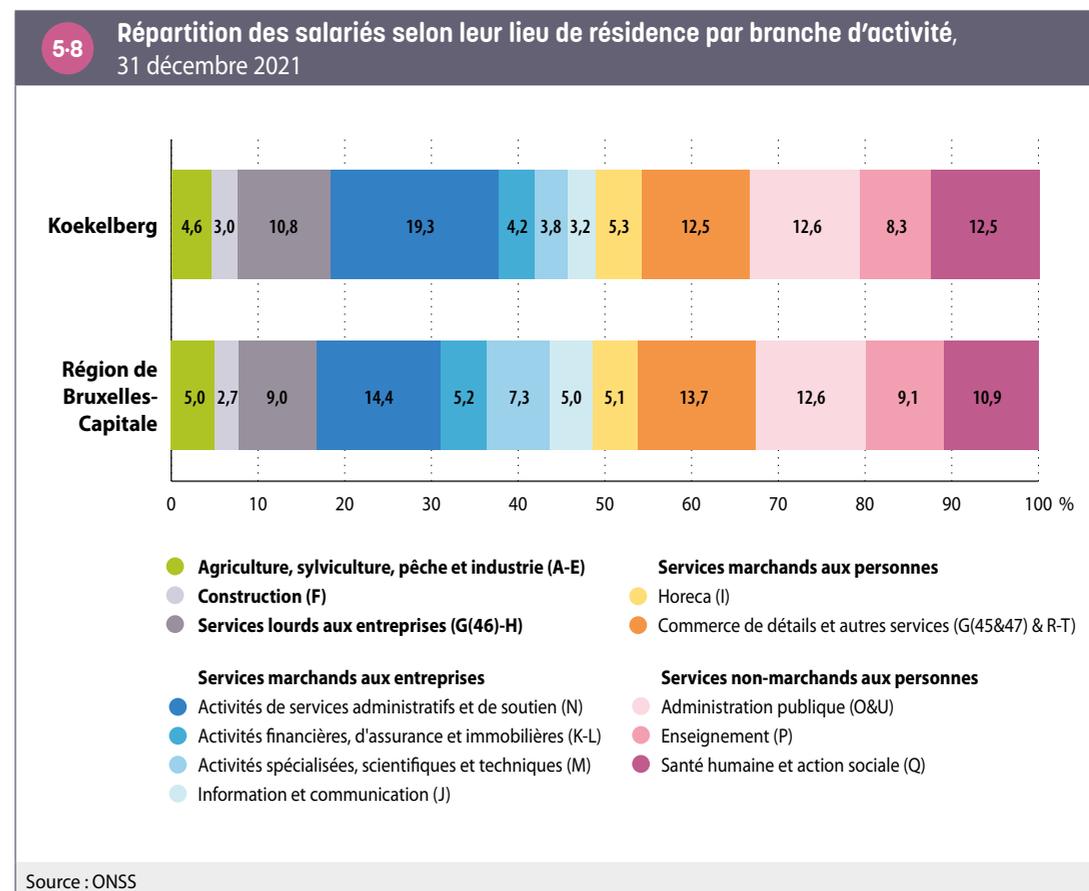
Salariés à temps partiel

De manière générale, à Koekelberg comme à l'échelle régionale, le temps partiel touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. Les parts de salariés et salariées à temps partiel dans la commune sont supérieures à celles de la Région bruxelloise, particulièrement pour les femmes : 22,5 % des hommes salariés et 46,5 % des femmes salariées sont occupés à temps partiel à Koekelberg **5-7**.



Les branches d'activités des salariés koekelbergeois

La répartition des salariés par branche d'activité à Koekelberg est assez proche de celle de la Région. Néanmoins, près d'un salarié sur cinq (19 %) résidant dans la commune est occupé dans le secteur des activités de **services administratifs et de soutien**. À Bruxelles, ce secteur occupe majoritairement des travailleurs peu diplômés. En comparaison avec la répartition régionale, les salariés koekelbergeois sont proportionnellement plus représentés dans ce secteur. Ils ne sont par contre pas surreprésentés dans le secteur de l'administration publique, bien qu'il représente le deuxième secteur d'activité le plus important pour les salariés de la commune. Ils sont sous-représentés dans les secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques, de l'information et communication et des activités financières, d'assurance et immobilières **5-8**. Ces secteurs sous-représentés dans la commune occupent une main d'œuvre en moyenne plus hautement diplômée.



15 Chiffres de 2019. Source : Steunpunt Werk.

6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6-1

Portrait-robot de l'activité économique à Koekelberg, 2019



1 538

sièges sociaux assujettis à la TVA



327

unités locales d'établissement



2 971

salariés



1 787

indépendants



0

emplois dans les institutions internationales

6.1. SITUATION GÉNÉRALE

Sur le territoire koekelbergeois, en 2019, on dénombre 1 538 **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA et 327 **unités d'établissements** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS)¹⁶. Ces établissements accueillent 2 971 salariés (qui travaillent dans la commune, quel que soit leur lieu de résidence). Enfin, 1 787 indépendants exercent leur activité à Koekelberg¹⁷ 6-1. La commune n'accueille aucun emploi lié aux institutions européennes et internationales.

16 Le nombre de **sièges sociaux** d'entreprises assujetties à la TVA est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

17 Une entreprise peut être reliée à une personne morale (les SA, SPRL, coopératives) ou à une personne physique (un indépendant). Un **siège social** correspond à l'établissement central d'une entreprise (l'unique si elle a 1 établissement, le lieu duquel le bilan annuel est émis si elle en a plusieurs). Les statistiques comptabilisent le nombre d'entreprises qui ont un numéro de TVA. Toutes les entreprises n'ont pas de numéro de TVA, comme les professions libérales par exemple. Le nombre d'**indépendants** correspond au nombre d'inscrits à l'INASTI. Ici, tous les indépendants sont, en principe, renseignés, y compris les aidants.

6.2. LES SPÉCIFICITÉS ÉCONOMIQUES KOEKELBERGEOISES

Au regard de l'ensemble de la Région bruxelloise, les emplois situés à Koekelberg ont les caractéristiques suivantes 6-2 :

- une surreprésentation marquée (de 24 points de pourcent) des indépendants parmi les travailleurs par comparaison avec la Région ;
- une surreprésentation importante des ouvriers parmi les salariés, et une sous-représentation marquée des employés ;
- une surreprésentation des femmes parmi les salariés.

6-2

Caractéristiques des travailleurs, au lieu de travail, 2019

	Koekelberg	Région de Bruxelles-Capitale
Part des indépendants parmi les travailleurs	37,6 %	13,2 %
Répartition de l'emploi salarié selon le statut		
Part des ouvriers	37,4 %	20,1 %
Part des employés	47,6 %	61,9 %
Part des fonctionnaires	15,1 %	17,9 %
Répartition homme-femme parmi les salariés		
Part des femmes	64,2 %	51,2 %
Part des hommes	35,8 %	48,8 %
Sources : Steunpunt Werk, ONSS ; calculs IBSA Note : Les données relatives au statut et au sexe concernent les salariés tels que les compte l'ONSS.		

Au niveau des caractéristiques du tissu d'entreprises koekelbergeois **6.3**, on peut noter que :

- il y a moins de **sièges sociaux** par habitant à Koekelberg qu'à l'échelle de la Région bruxelloise, mais aussi un nombre d'**unités d'établissements** par habitant deux fois moins élevé dans la commune
- en revanche, l'**indicateur de la dynamique entrepreneuriale**, qui évalue la différence entre la création et la cessation d'entreprises sur une année, est supérieur à Koekelberg par rapport à l'ensemble de la Région bruxelloise. C'est la commune bruxelloise où cet indicateur a été le plus élevé en 2020.

Le tissu d'entreprises à Koekelberg est composé de petits établissements. Les établissements qui comprennent moins de 5 salariés composent 73,5 % de l'ensemble des établissements (contre 65 % dans l'ensemble de la Région). Par rapport à la distribution régionale des établissements selon le nombre de salariés, tous les autres types d'établissements (de taille plus importante) sont sous-représentés à Koekelberg **6.3**.

6.3 Caractéristiques du tissu d'entreprises, 2020		
	Koekelberg	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de sièges sociaux pour 1 000 habitants	72,1	92,9
Nombre d'établissements pour 1 000 habitants	13,9	30,9
Indicateur de la dynamique entrepreneuriale	4,9 %	2,9 %
Part des établissements de 1 à 4 salariés	73,5 %	64,8 %
Part des établissements de 5 à 9 salariés	9,8 %	14,6 %
Part des établissements de 10 à 49 salariés	13,1 %	15,6 %
Part des établissements de 50 à 199 salariés	2,6 %	3,7 %
Part des établissements de plus de 200 salariés	1,0 %	1,3 %

Sources : ONSS, Statbel, IBSA ; calculs IBSA

La commune présente certaines spécialisations sectorielles, qui sont plus importantes en termes de postes de travail que d'établissements **6.4**.

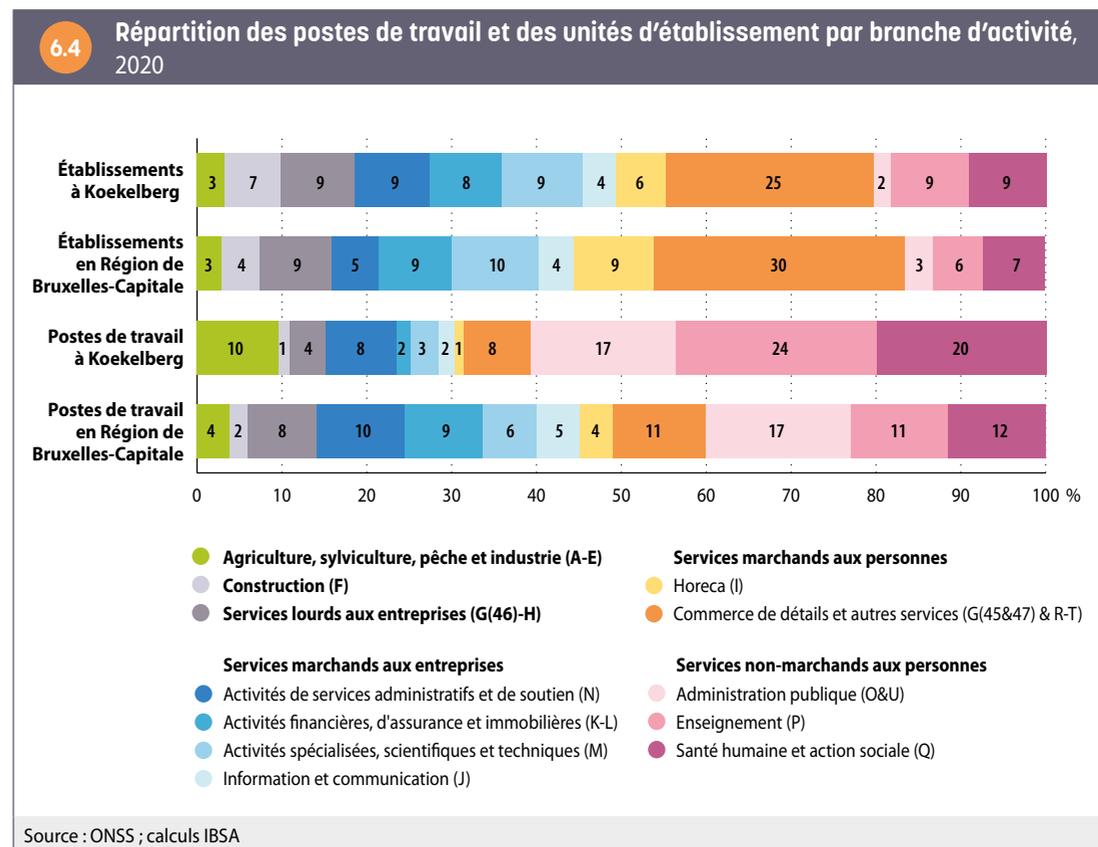
Plusieurs secteurs d'activité sont surreprésentés dans la commune. Ces secteurs sont en partie des secteurs qui occupent plus de femmes que d'hommes, ce qui explique en partie la proportion plus importante de femmes parmi l'ensemble des salariés **6.2**.

- Le secteur de l'enseignement est le principal secteur de la commune en termes de nombre de postes de travail (24 % des postes de travail dans la

commune). Il est surreprésenté dans la commune. Néanmoins, la surreprésentation est nettement plus importante en termes de postes de travail qu'en termes de nombre d'établissements.

- Le secteur de la santé humaine et de l'action sociale est également surreprésenté. Il constitue 20 % des postes de travail. À Koekelberg, il s'agit majoritairement (pour 60 % des postes de ce secteur) de postes de travail de l'action sociale sans hébergement pour personnes âgées et pour personnes avec un handicap moteur.

D'autres secteurs d'activité sont par contre sous-représentés. Il s'agit de secteurs appartenant aux services marchands aux entreprises ou aux **services lourds aux entreprises**. Les secteurs de l'information et de la communication et des activités financières, d'assurance et immobilières sont aussi sous-représentés. Il s'agit de secteurs qui occupent majoritairement des travailleurs hautement qualifiés. Les secteurs des services marchands aux personnes (Horeca et Commerces de détail) sont aussi sous-représentés dans la commune, tant en termes de postes de travail que d'établissements.



6.3. MIGRATIONS D'ENTREPRISES

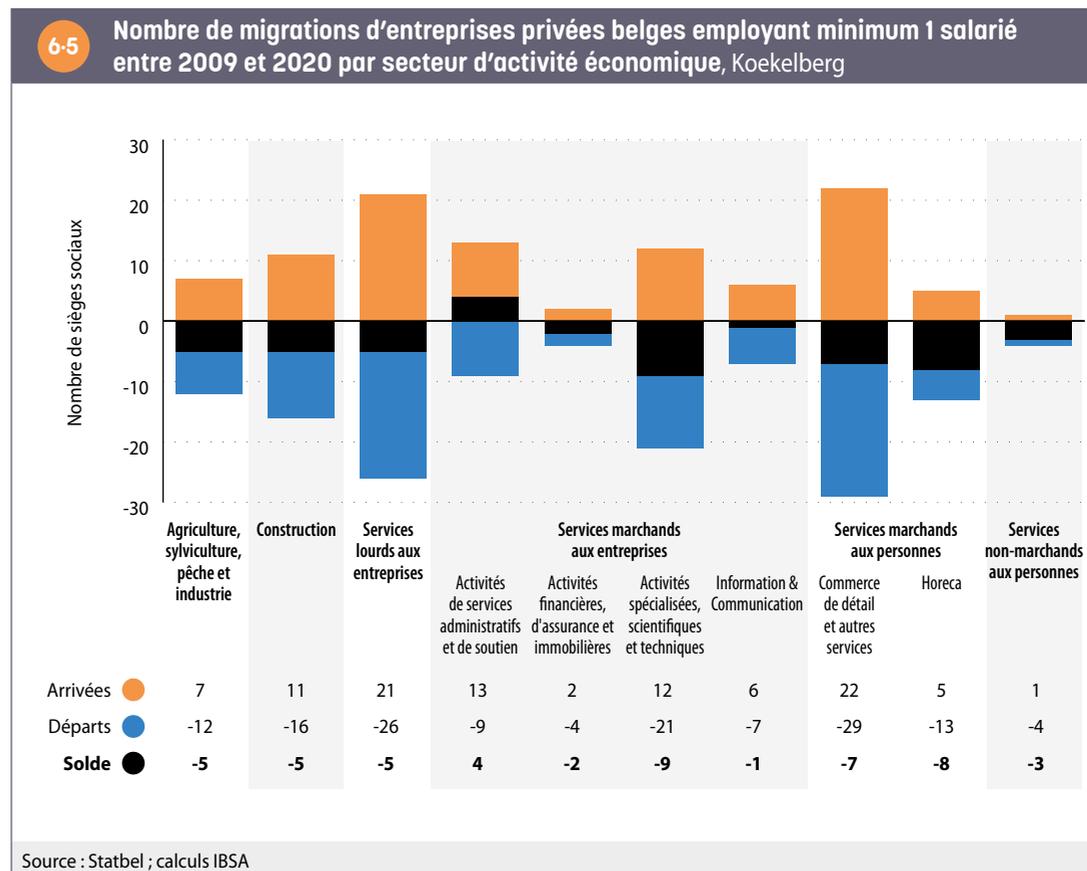
Entre 2009 et 2020, le **solde migratoire d'entreprises** de Koekelberg est négatif, le nombre de départs d'entreprises privées (belges et employant minimum un salarié) étant supérieur au nombre d'arrivées de ce type d'entreprises dans la commune¹⁸. En effet, 100 entreprises se sont installées à Koekelberg alors que 141 ont quitté la commune sur la période 2009-2020. Le solde migratoire, rapporté au nombre d'entreprises (-18 pour 1 000 entreprises), est même le plus faible de toutes les communes bruxelloises.

Le **solde migratoire d'entreprises** est négatif dans tous les secteurs d'activité, à l'exception des activités de **services administratifs et de soutien**. Les soldes les plus négatifs s'observent dans les secteurs des activités spécialisées, scientifiques et techniques et de services marchands aux personnes (**commerce de détail** et Horeca). La situation de l'Horeca est particulière, car le solde négatif est associé à un nombre réduit d'installations d'entreprises de ce secteur à Koekelberg. Le solde du secteur du commerce de détail (ou des **services lourds aux entreprises**) est certes lui aussi négatif, mais associé à un nombre d'installations qui est aussi élevé, bien que moins élevé que le nombre de départs **6-5**.

Si on distingue les migrations des entreprises koekelbergeuses en fonction de la région d'origine ou de destination, Koekelberg connaît à la fois (sur la période 2009-2020) :

- un solde migratoire négatif vis-à-vis des migrations en provenance ou à destination de la Flandre ou de la Wallonie (-6 pour 1000 entreprises) ; ce, à l'instar de l'ensemble des communes bruxelloises.
- un solde migratoire négatif vis-à-vis des 18 autres communes bruxelloises (-13 pour 1000 entreprises).

Ainsi, Koekelberg apparaît comme une commune plutôt peu attractive pour les entreprises, aussi bien vis-à-vis de la Flandre et de la Wallonie que vis-à-vis des autres communes bruxelloises.

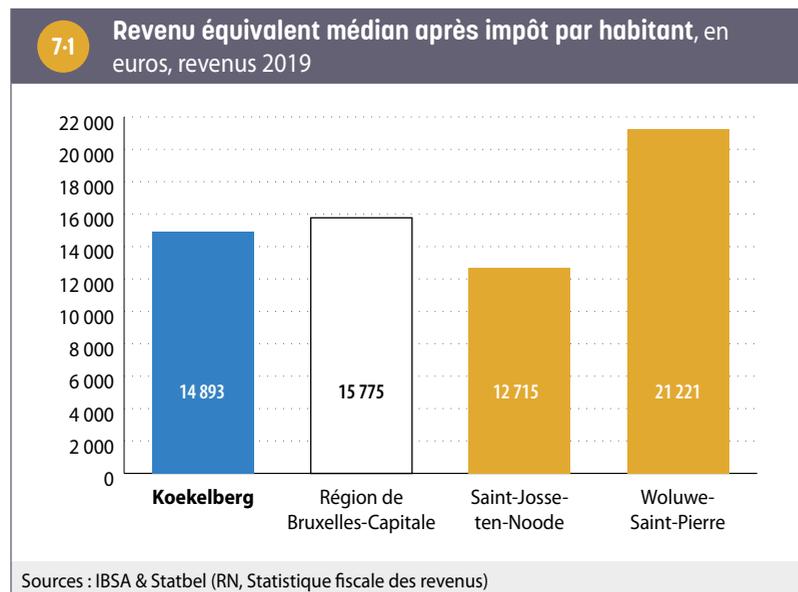


¹⁸ L'analyse des migrations repose sur les déplacements intercommunaux des **sièges sociaux** des entreprises privées belges, employant au minimum un salarié, sur la période 2009-2020 (voir Focus de l'IBSA n°54 et 55 pour plus de détails méthodologiques).

7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

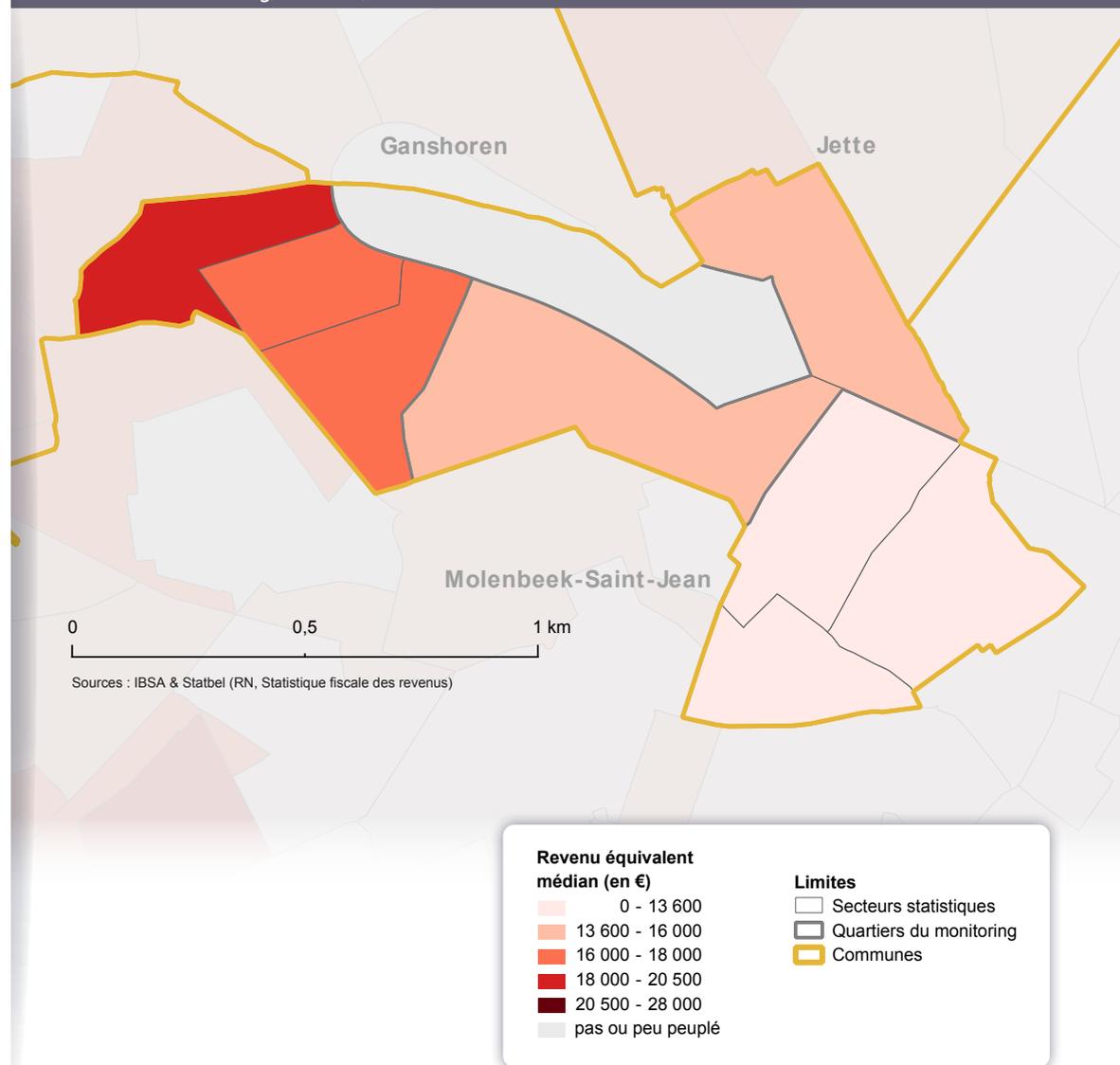
À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu équivalent médian par habitant après impôt](#) s'élève à 14 893 euros à Koekelberg pour l'année 2019, soit 6 % en dessous de la médiane bruxelloise. C'est dans la commune de Saint-Josse que ce revenu est le plus faible et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé [7-1](#).



Les **revenus** équivalents médians après impôt sont plus faibles à l'est et plus élevés à l'ouest de la commune, comme par exemple dans le [secteur statistique](#) Basilique [7-2](#). Le revenu équivalent médian y est près d'une fois et demi supérieur à ce qui s'observe dans le secteur Rue de Jacquet ou dans le secteur Sainte-Anne, secteur en partie constitué de logements sociaux.

7-2

Revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Koekelberg, en euros, revenus 2019



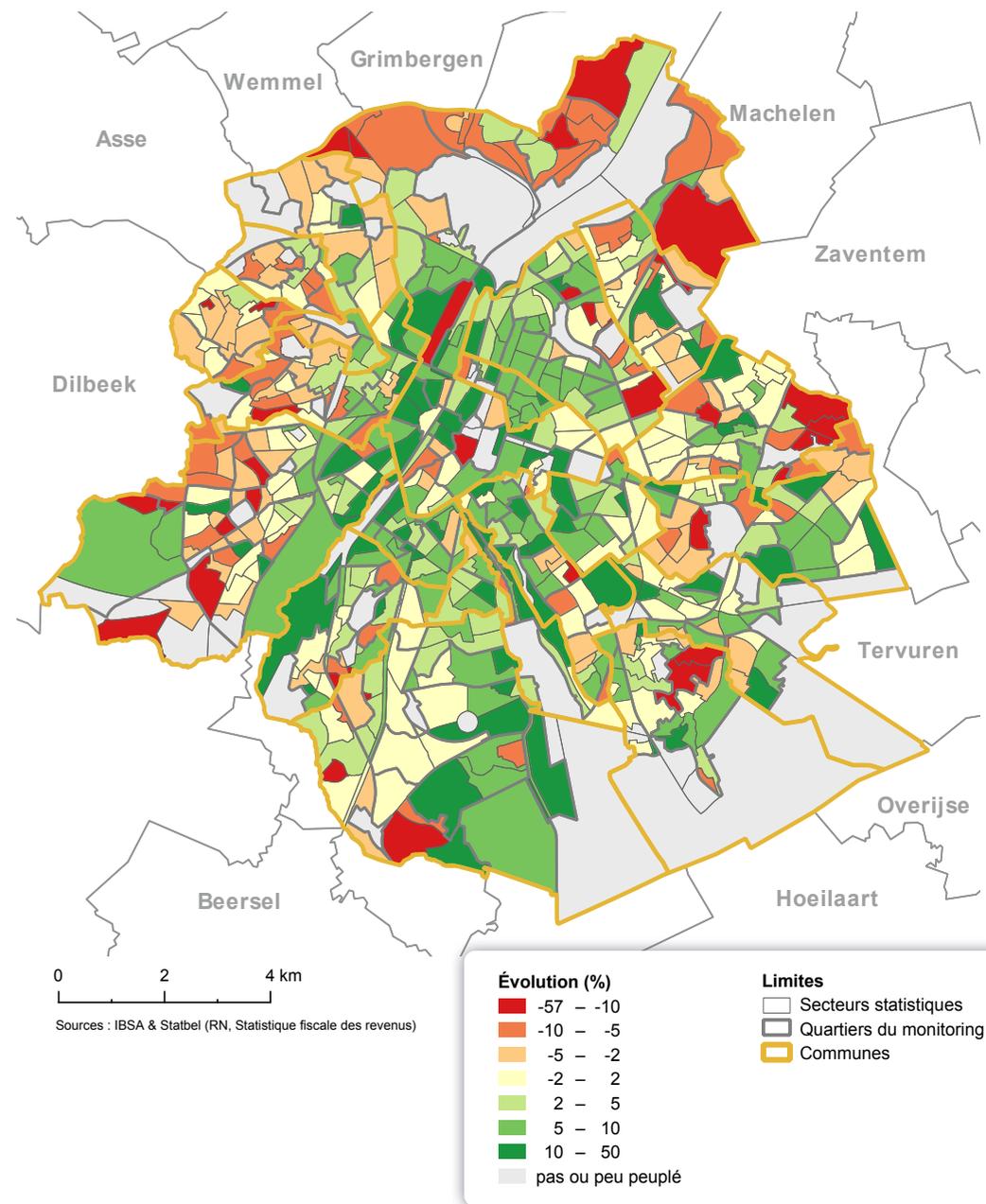
La carte 7.3 représente l'évolution des revenus en termes réels¹⁹ par **secteur statistique** entre 2009 et 2019 en Région bruxelloise. De manière générale, une augmentation du **revenu équivalent médian** est observée en **première couronne** urbaine, en particulier le long du canal au niveau du **croissant pauvre** (bien que cela reste une des zones les plus précarisées de la Capitale). Une augmentation dans de nombreux secteurs aisés, notamment dans le quadrant sud-est de la **deuxième couronne** est également observée. À l'inverse, une diminution des revenus médians est observée dans de nombreux secteurs statistiques de deuxième couronne, en particulier dans le nord-ouest de la Région, mais également dans bon nombre de secteurs constitués de logements sociaux²⁰.

À Koekelberg, quatre **secteurs statistiques** ont un **revenu équivalent médian après impôt** qui augmente entre 2009 et 2019. Ces secteurs accueillent la moitié de la population communale. Le revenu diminue par contre dans les autres secteurs. Néanmoins, à Koekelberg, les secteurs qui connaissent une baisse du revenu équivalent médian sont les secteurs du centre et de l'ouest de la commune, qui ne sont pas les secteurs le plus précarisés de la commune 7.3.

Les évolutions de revenus au sein d'un **secteur statistique** / **quartier** peuvent être à la fois la conséquence de l'évolution des revenus des habitants restés sur place tout au long de cette période, mais aussi des mouvements de population (migrations, naissances et décès) et de l'évolution de leurs caractéristiques.

7.3

Évolution du revenu équivalent médian après impôt par habitant par secteur statistique, Région de Bruxelles-Capitale, en %, revenus 2009-2019



19 Il s'agit de l'évolution des revenus réels ou à prix constants, c'est-à-dire dont les effets de l'inflation ont été neutralisés.

20 Pour plus d'information sur ces évolutions, voir IBSA (2021).

Le degré d'**inégalité** de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**, est plus faible à Koekelberg qu'en moyenne dans les 19 communes **7-4**.

7-4 Coefficient de Gini sur base du revenu équivalent par personne, revenus 2019		
	Koekelberg	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable équivalent par personne	0,38	0,41
Coefficient de Gini - Revenu équivalent après impôt par personne	0,31	0,33

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Les personnes avec des **revenus équivalents après impôts** dans les classes de revenus supérieurs (au-delà de 25 000 €) et inférieurs (en deçà de 5 000 €) sont sous-représentées à Koekelberg, au contraire donc des classes de revenus intermédiaires (entre 5 000 € et 25 000 €)

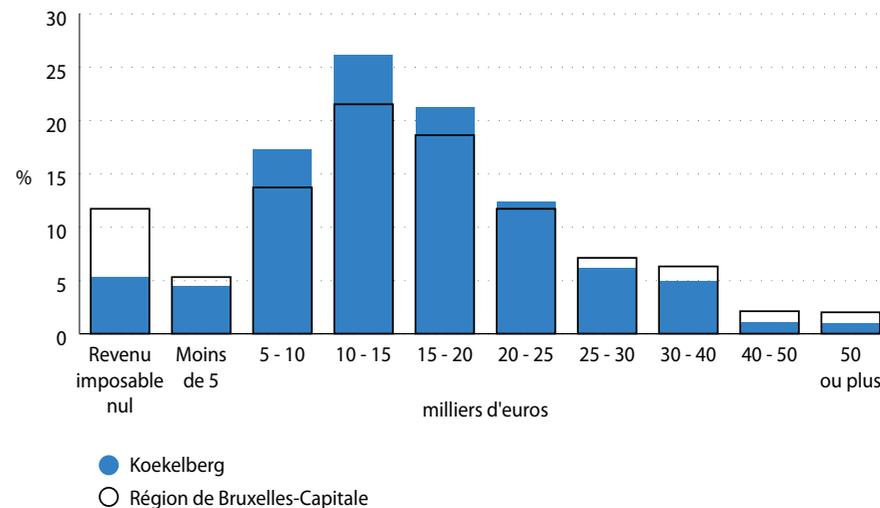
7-5. La distribution de la population est donc plus concentrée autour de classes de revenus assez faibles à moyens. Ceci explique le niveau d'inégalité plus faible que la moyenne des 19 communes évoqué plus haut.

La part de la population vivant dans un ménage avec un revenu total net imposable nul est moins importante à Koekelberg qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir de bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (par exemple le **revenu d'intégration sociale** et les allocations aux personnes handicapées), mais aussi de fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, etc. À Koekelberg, il s'agit probablement peu de fonctionnaires internationaux (voir chapitres **5**, **Marché du travail** et **6**, **Activités économiques**).

Ces catégories de contribuables (bénéficiaires d'allocations sociales non imposables, fonctionnaires internationaux, etc.) peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus équivalents très bas (inférieurs à 5 000 €) alors que, pour certains, leurs revenus effectifs sont en réalité plus élevés. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donnés les biais inhérents à la **statistique fiscale** (cf. glossaire).

7-5

Distribution de la population selon le revenu équivalent après impôt, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : Par souci de simplicité, les classes sont nommées avec des chiffres ronds, en réalité seule la borne inférieure de chaque classe y est incluse.

Si l'on s'intéresse aux revenus imposables déclarés individuellement par les contribuables, on observe qu'à Koekelberg comme dans le reste de la Région bruxelloise, le revenu imposable médian des femmes est globalement inférieur à celui des hommes **7-6**. C'est le cas pour toutes les situations familiales à Koekelberg, sauf pour les personnes isolées, où les femmes isolées indiquent un revenu imposable médian supérieur à leurs homologues masculins. Ce constat est également vrai à l'échelle de la Région. Par ailleurs, les revenus médians sont plus faibles à Koekelberg que dans l'ensemble de la Région pour toutes les catégories, sauf pour les femmes isolées : le revenu imposable médian des Koekelbergeaises isolées est légèrement supérieur à celui des femmes isolées de la Région.

7-6 Revenu imposable médian des déclarants par sexe et par position dans le ménage, en euros, revenus 2019

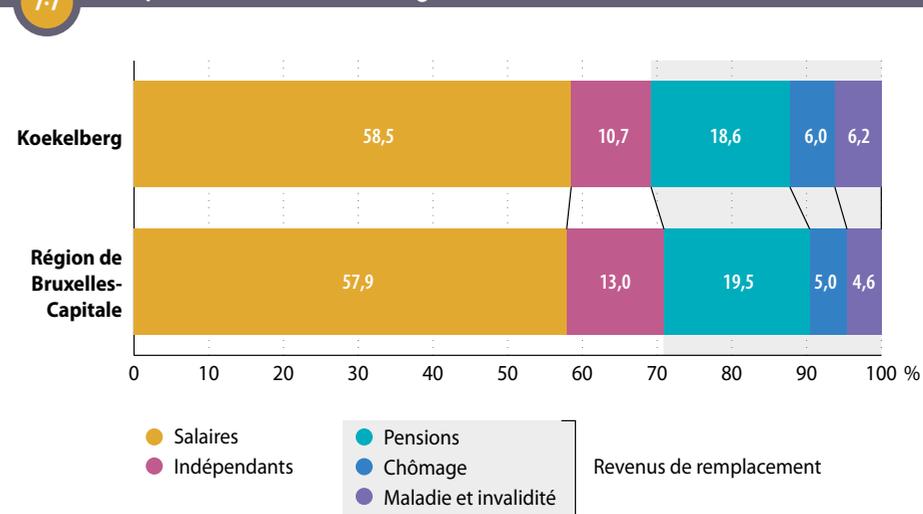
	Koekelberg			Région de Bruxelles-Capitale		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Individu isolé	17 873	19 218	18 660	18 090	19 182	18 753
Individu en couple sans enfant	22 204	17 354	19 975	23 208	18 087	21 060
Individu en couple avec enfant(s)	22 265	15 747	19 695	23 438	17 525	21 052
Parent famille monoparentale	19 743	17 879	18 209	21 221	18 032	18 495
Total	21 156	17 438	19 309	21 751	18 408	19 886

Sources : IBSA & Statbel (RN, Statistique fiscale des revenus)

Note : • Seuls les déclarants âgés de 18 ans ou plus au 1^{er} janvier 2019 sont repris dans ce tableau.
 • Les déclarants avec un revenu imposable (corrige du quotient conjugal) nul ou négatif ont été écartés avant de calculer le revenu médian.
 • La ligne "Total" ne reprend que les déclarants avec les types de position dans le ménage présentés dans ce tableau. Les revenus des membres des ménages collectifs, les enfants, les autres membres d'un ménage ou les individus appartenant à d'autres types de ménages ne sont pas pris en compte pour le calcul des médianes dans cette ligne "Total".

L'analyse de la source de ces revenus fiscaux (avant impôt) indique que la part des revenus issus du travail salarié est similaire à Koekelberg et à l'échelle régionale (58 %), tandis que la part des revenus issus du travail indépendant y est légèrement inférieure (11 % contre 13 %). La part des allocations de chômage et des indemnités d'invalidité est légèrement supérieure à Koekelberg (12 % contre 10 % pour la Région). Enfin, la part des revenus issus des pensions y est similaire (19 %) **7-7**.

7-7 Composantes du revenu net globalisé, revenus 2019



Sources : IBSA & Statbel (Statistique fiscale des revenus)

Note : Les revenus des indépendants sont généralement sous-estimés dans les déclarations à l'impôt des personnes physiques.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu faible**, proche voire parfois inférieur au **seuil de risque de pauvreté**.

De manière globale, le pourcentage de la population (18-64 ans) qui vit avec une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale est un peu supérieure à Koekelberg (23,3 %) par rapport à l'ensemble de la Région (21,6 %).

Parmi la population d'âge actif à Koekelberg (18-64 ans), 9 % vivent avec une allocation de chômage, 6 % avec une indemnité d'invalidité, 6 % avec un **revenu d'intégration (ou équivalent)** et 2 % avec une allocation aux personnes handicapées. Pour cette population, la part de bénéficiaires de revenus issus de la sécurité sociale (allocations de chômage et d'invalidité) est un peu supérieure à celle de la Région, tandis que celle des bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale (ou équivalent) est légèrement inférieure.

Parmi les jeunes adultes (18-24 ans), un peu plus d'une personne sur sept perçoit un revenu d'intégration sociale (ou équivalent), ce qui est également légèrement inférieur à la situation régionale. Parmi les personnes âgées (65 ans et plus), 14 % perçoivent la GRAPA et 7 % une allocation aux personnes handicapées, ce qui est en revanche un peu supérieur à la Région **7.8**.

7-8

Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, janvier 2011 et 2021

	Koekelberg			Région de Bruxelles-Capitale	
	Nombre (2021)	% (2011)	% (2021)	% (2011)	% (2021)
Population âgée de 18 à 24 ans	1 825	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	265	8,0	14,5	9,1	15,4
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	56	9,8	3,0	7,9	2,5
Population âgée de 18 à 64 ans	13 623	100	100	100	100
Revenu d'intégration sociale ou équivalent (CPAS)	753	4,2	5,5	5,0	6,0
Allocation de chômage ou d'insertion (1)	1 283	16,2	9,4	13,2	8,5
Indemnités d'invalidité (2)	853	3,7	6,3	3,4	5,1
Allocations aux personnes handicapées (2)	287	2,1	2,1	1,8	2,0
Population âgée de 65 ans et plus	2 408	100	100	100	100
Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA)	332	10,4	13,8	9,3	12,7
Allocations aux personnes handicapées (2)	175	9,0	7,3	6,0	6,4

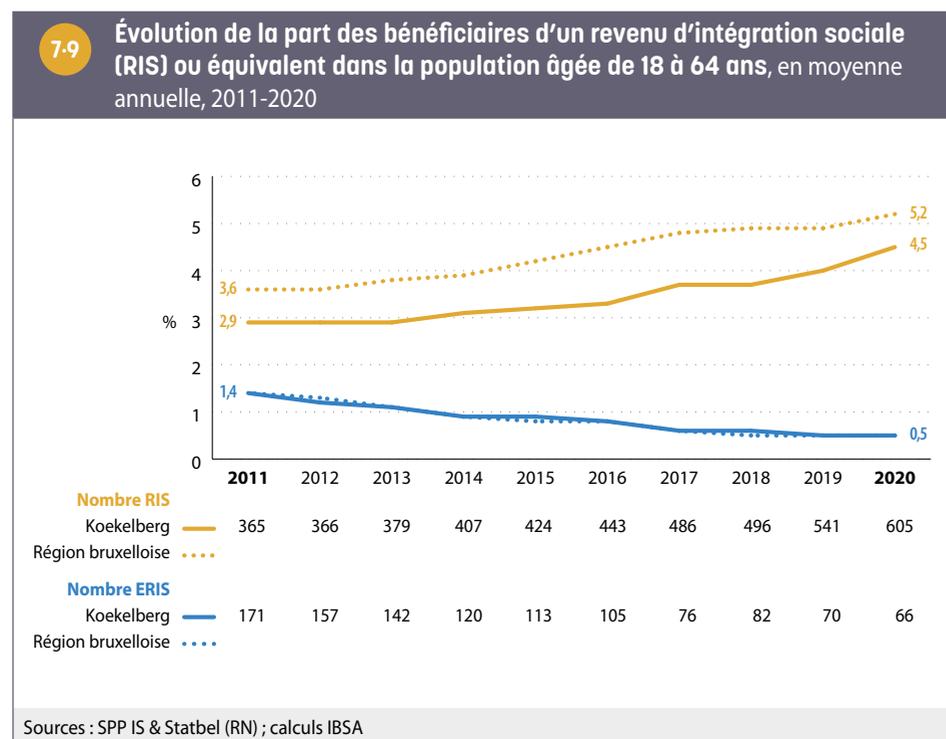
Sources : SPP IS, ONEM, INAMI, SPF Sécurité sociale - DGPH, SFP, Statbel (RN) ; calculs IBSA

(1) Il s'agit du nombre de paiements des allocations.

(2) Données pour le mois de décembre 2010 et décembre 2020.

L'évolution de la part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale (RIS)** dans la population d'âge actif (18-64 ans) à Koekelberg ces 10 dernières années suit une tendance à l'augmentation, similaire à celle observée à l'échelle régionale. Le nombre de bénéficiaires d'un RIS a augmenté plus rapidement que la population communale. Dès lors, leur part dans la population est passée de 3 % en 2011 à 4,5 % en 2020 **7.9**.

Par ailleurs, entre 2012 et 2020 (avant la guerre en Ukraine), le nombre de bénéficiaires de l'**ERIS** baisse fortement : il a été divisé par plus de deux et demi en dix ans. Cette tendance peut s'expliquer par des baisses de flux migratoires et par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration. Cela a impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière. Une partie de ces populations sont également dirigées vers des milieux d'accueil. Soulignons que ces chiffres datent d'avant la guerre en Ukraine et l'arrivée de réfugiés en provenance de ce pays, les réfugiés ukrainiens en protection temporaire ayant droit (sous les conditions requises) à l'ERIS.



7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2021, 6 933 personnes ont droit à une intervention majorée à Koekelberg en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 32 % de la population. C'est plus élevé que dans la Région prise dans son ensemble (26,5 %). À Koekelberg, comme dans l'ensemble de la Région, les personnes âgées de moins de 24 ans ou de 65 ans et plus sont plus fréquemment bénéficiaires de l'intervention majorée que celles âgées de 25 à 64 ans **7.10**.

7.10

Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2021

Classe d'âge	Koekelberg			Région de Bruxelles-Capitale					
	Nombre de bénéficiaires ⁽¹⁾	Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population		Pourcentage de bénéficiaires ⁽¹⁾ dans la population					
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	1 180	1 089	2 269	39,6	38,1	38,8	32,7	32,7	32,7
18 - 24 ans	324	331	655	34,8	37,1	35,9	31,8	31,7	31,8
25 - 64 ans	1 370	1 713	3 083	22,7	29,7	26,1	19,4	23,8	21,6
65 ans et plus	357	569	926	36,0	40,2	38,5	30,6	35,3	33,4
Total	3 231	3 702	6 933	29,6	33,8	31,7	24,8	28,2	26,5

Sources : IBSA, BCSS (DWH MT&PS), Statbel (RN)
(1) Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS POUR LES FINANCES COMMUNALES

Le budget ordinaire de la commune concerne l'ensemble des dépenses et recettes récurrentes et habituelles. Les recettes et les dépenses relatives aux investissements ne sont pas récurrentes. Elles sont considérées séparément, dans le budget dit «extraordinaire».

De 2015 à 2020, Koekelberg enregistrait un excédent sur le service ordinaire, ses recettes étant supérieures à ses dépenses. Cet excédent a fortement baissé en 2020, étant donné qu'en raison de la crise du Covid-19, les dépenses de la commune ont augmenté plus rapidement que ses recettes. Le résultat cumulé a été positif chaque année et a doublé entre 2015 et 2020.

Les recettes et les dépenses d'une commune dépendent dans une large mesure de sa population. Ainsi, afin de pouvoir comparer les communes, les recettes et les dépenses, mais aussi la dette et les investissements, sont exprimés **par habitant**.

Dans les comptes 2015-2020, les recettes et les dépenses ordinaires par habitant, ainsi que la dette et les dépenses d'investissement par habitant, étaient en moyenne plus faibles à Koekelberg pendant cette période que pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises **8.1**.

8.1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2015-2020	Koekelberg	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	1 437	1 922
Dépenses ordinaires en euros par habitant	1 355	1 886
Dette en euros par habitant	562	1 463
Dépenses d'investissements en euros par habitant	134	292

Sources : SPRB - BPL & Statbel (RN) ; calculs IBSA

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

La somme des **fonds et dotations**²¹ constitue de loin la plus grande source de **recettes** de Koekelberg. La part de cette source est sensiblement plus élevée en comparaison avec l'ensemble des 19 communes (55 % pour Koekelberg, contre 38 % pour l'ensemble des 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). La dotation générale aux communes représente 30 % des recettes de la commune de Koekelberg, tandis que les autres fonds et dotations représentent 25 % **8.2**. Ramenée au nombre d'habitants, la dotation générale de Koekelberg sur la période 2015-2020 est supérieure à celle de l'ensemble des 19 communes, tandis que les autres fonds et dotations de Koekelberg rapportent un montant par habitant tout juste inférieur à celui de l'ensemble des 19 communes (tiré vers le haut par la ville de Bruxelles).

Les centimes additionnels sur le **précompte immobilier**²² constituent la deuxième plus grande source de recettes pour Koekelberg. Leur part dans les recettes ordinaires est inférieure à celle des 19 communes réunies (21 % des recettes ordinaires à Koekelberg, contre 29 % pour les 19 communes, moyenne des comptes 2015-2020). Ramenées au nombre d'habitants, les recettes communales issues du précompte immobilier sont les plus faibles des 19 communes, malgré un taux légèrement supérieur à la moyenne régionale. Ce rendement inférieur pourrait s'expliquer, entre autres, par une faible densité de bureaux.

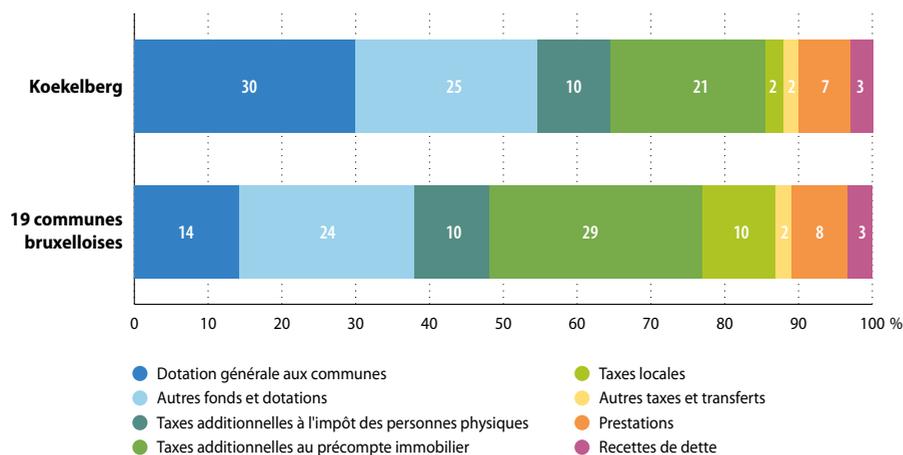
Les centimes additionnels sur l'**impôt des personnes physiques**²³ (10 %) constituent la troisième source de revenus de la commune. Comme dans la plupart des autres communes du nord-ouest et du centre de la région, les recettes provenant de l'impôt des personnes physiques par habitant sont relativement faibles à Koekelberg. En effet, tant le taux de l'impôt des personnes physiques que le revenu médian sont plus faibles à Koekelberg qu'au niveau régional (voir chapitre **7**, Revenus).

21 Dotation générale aux communes (DGC) : montant alloué par la Région bruxelloise pour assurer le financement général. Autres fonds et dotations : montants alloués à des fins spécifiques.

22 Impôt sur les biens immobiliers, tels que les logements et les terrains.

23 Impôt sur le revenu des particuliers, tel que les salaires et les prestations.

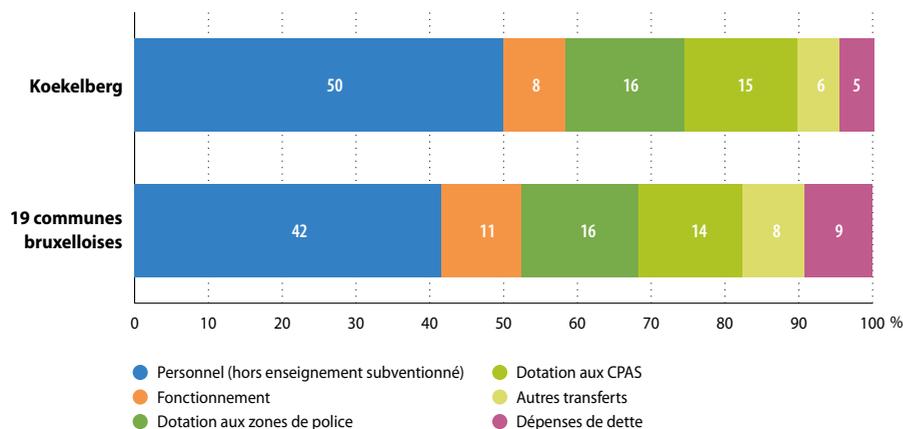
8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Remarques : • Les prestations font référence aux recettes liées à la fourniture de biens et services par la commune (par exemple, les revenus locatifs d'un bâtiment).
• Les recettes de dette comprennent principalement les dividendes perçus par les communes de la part des intercommunales, ainsi que les intérêts de crédit.

8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2015-2020



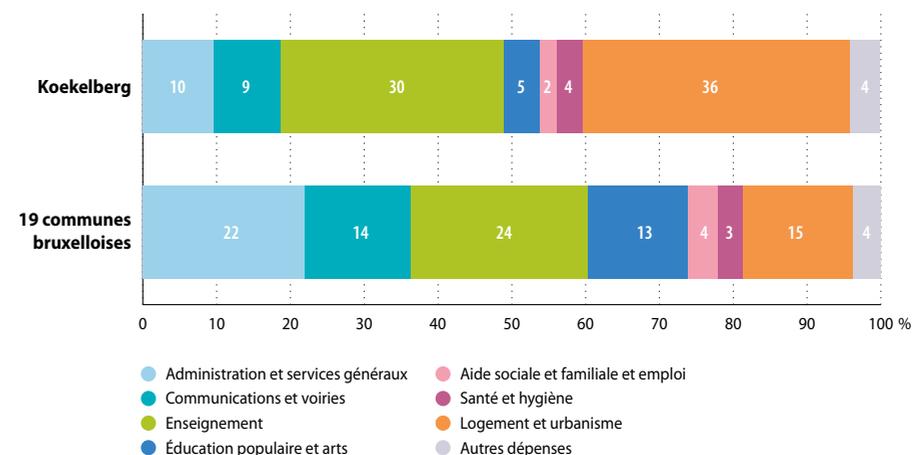
Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

Comme dans les autres communes, les frais de personnel constituent la principale **dépense** de la commune de Koekelberg. Au cours de la période 2015-2020, la moitié des dépenses ordinaires a été consacrée aux frais de personnel de l'administration communale, contre 42 % pour les 19 communes (8-3). Les dépenses de fonctionnement, les autres transferts et les dépenses de dette sont relativement un peu moins élevés à Koekelberg que dans les 19 communes réunies, tandis que le poids des dotations à la zone de police et au CPAS est comparable.

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** fluctuent considérablement d'une année à l'autre. On constate toutefois que les domaines du logement et de l'urbanisme (36 % des dépenses d'investissement à Koekelberg, contre 15 % pour les 19 communes) et de l'enseignement (30 % des dépenses d'investissement à Koekelberg, contre 24 % pour les 19 communes) ont représenté une part importante des investissements à Koekelberg au cours de la période 2015-2020. En revanche, l'administration et les services généraux représentent une part relativement plus faible des investissements à Koekelberg (10 % contre 22 % pour les 19 communes) (8-4).

8-4 Répartition des dépenses d'investissement par fonction, moyenne des comptes 2015-2020



Source : SPRB - BPL ; calculs IBSA

9. LOGEMENT

Au 1^{er} janvier 2021, Koekelberg compte 2 548 bâtiments, dont 2 212 résidentiels et 336 non résidentiels. La part de bâtiments résidentiels est similaire au niveau régional. Les bâtiments résidentiels se composent de 9 764 logements à Koekelberg, dont 514 logements sociaux.

À l'heure de la présente rédaction, nous ne disposons pas de données récentes sur le montant des loyers à l'échelle des communes. Les dernières données disponibles relatives au montant des loyers à l'échelle communale datent de 2018 ; à ce moment-là, le loyer moyen était de 685 euros à Koekelberg, contre 739 euros à l'échelle régionale²⁴. De manière générale dans la Région, le montant du loyer, de même que celui des charges (énergie et eau) pèsent lourd dans le budget de nombreux ménages bruxellois. C'est l'une des premières causes de surendettement des ménages²⁵.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI RÉSIDENTIEL

À Koekelberg, parmi les 2 548 bâtiments résidentiels, 64 % sont des maisons²⁶, et 37 % des immeubles à appartements (contre respectivement 77 % et 23 % dans la Région). À Koekelberg, les maisons sont quasi exclusivement des maisons 2 façades et les immeubles à appartement constituent, plus qu'au sein de la Région dans son ensemble, une part importante du parc résidentiel **9-1**.

9-1 Répartition des bâtiments résidentiels par type (nature cadastrale), 2021				
	Maisons 2 façades	Maisons 3 façades	Maisons 4 façades	Immeubles à appartements
Koekelberg	63 %	1 %	0,1 %	37 %
Région de Bruxelles-Capitale	64 %	9 %	4 %	23 %

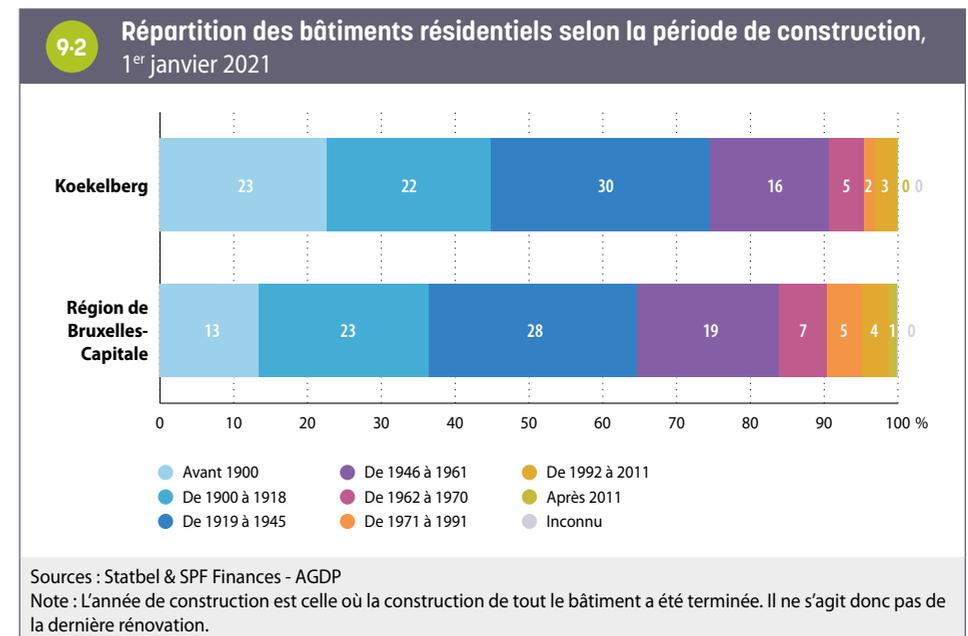
Sources : Statbel & SPF Finances - AGDP

²⁴ SLRB, Observatoire des loyers, enquête 2018 <https://slrb-bghm.brussels/sites/default/files/media/publication/documents/slrbs-obsloyer-enquete2018-fr-web.pdf>

²⁵ Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020).

²⁶ Certains de ces bâtiments, identifiés comme maisons au niveau du bâti, sont parfois divisés en plusieurs logements.

Le bâti résidentiel de la commune est en moyenne plus ancien que celui de la Région. Les bâtiments d'avant 1900 sont surreprésentés dans la commune (23 % des bâtiments résidentiels contre 13 % dans la Région). Près de la moitié des bâtiments résidentiels (45 %) ont été construits avant la Première Guerre mondiale et 30 % ont été construits entre 1919 et 1945 **9-2**. Les bâtiments résidentiels construits après 1971 ne constituent que 5 % de l'ensemble des bâtiments résidentiels de la commune, soit près de deux fois moins que ce qu'ils représentent à l'échelle de la Région.



Les logements de grande taille sont sous-représentés à Koekelberg par rapport à la Région, et les logements de petite taille sont surreprésentés. En effet, sur base du Censur 2011, 59 % des logements comptent moins de 5 pièces (47 % pour la Région) (cf. Zoom sur les communes, édition 2016). Ce, alors que les familles nombreuses sont surreprésentées (et en croissance) dans la commune.

Toujours sur la base des données du Censur 2011, il apparaît que la part des logements occupés par leur propriétaire est légèrement plus élevée à Koekelberg (41 %) qu'à l'échelle de la Région (39 %).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX ET AUTRES LOGEMENTS À FINALITÉ SOCIALE

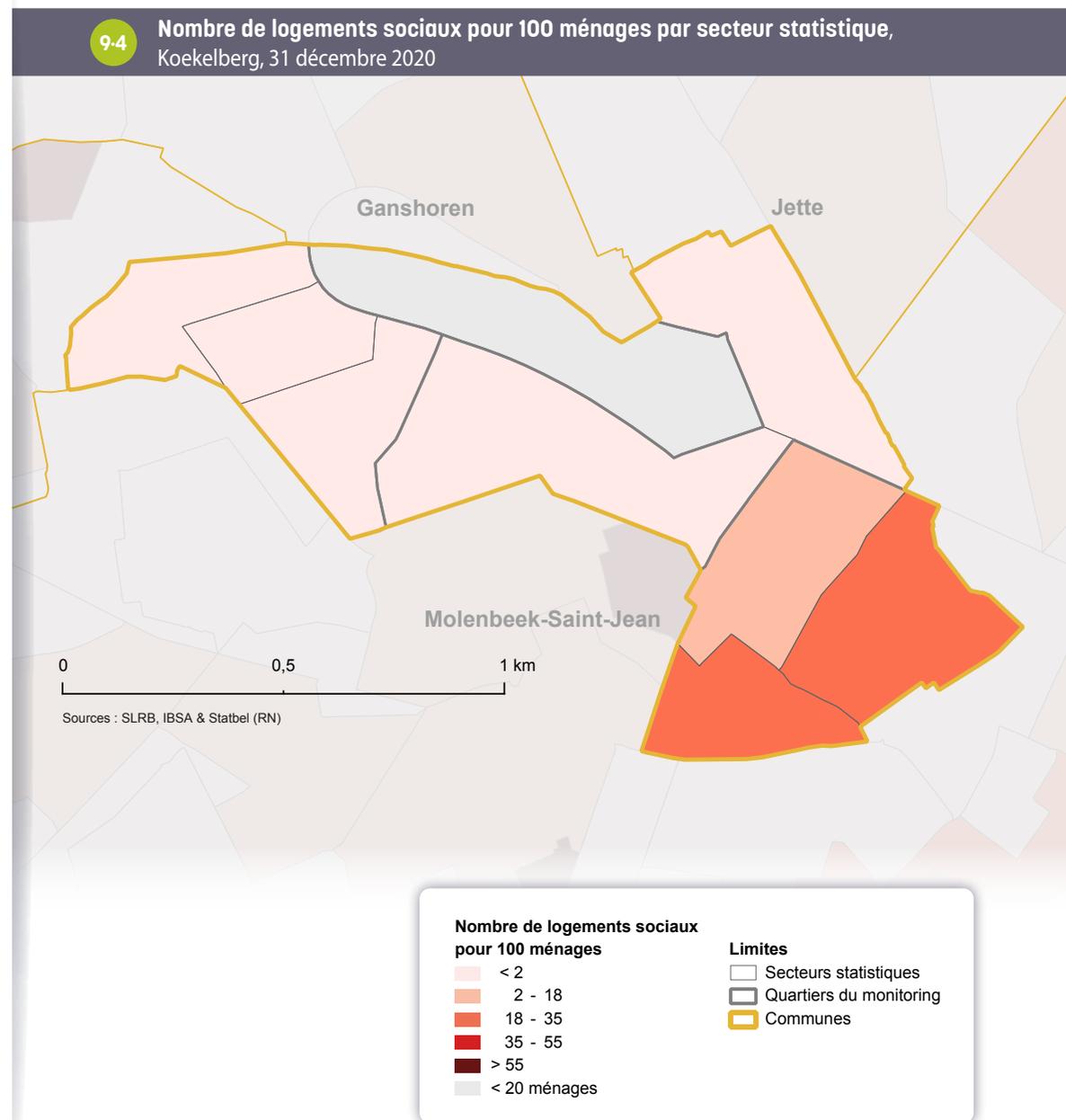
Au 31 décembre 2020, Koekelberg compte 514 logements sociaux, soit 4 de moins qu'en décembre 2010. Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est moins élevé à Koekelberg (5,8 pour 100 ménages) qu'en Région bruxelloise (7,2 pour 100 ménages) ⁹⁻³.

Notons qu'en 2022, 964 ménages koekelbergeois (989 en ajoutant les demandes de logements modérés et moyens), soit 11 % des ménages de la commune, sont inscrits sur la liste d'attente pour un logement social en Région bruxelloise ; ils remplissent donc les conditions d'accès et sont en attente d'une attribution²⁷. Koekelberg est la troisième commune bruxelloise où le nombre de ménages inscrits sur la liste d'attente, en proportion de l'ensemble des ménages de la commune, est le plus élevé.

9-3 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2020		
	Koekelberg	Région de Bruxelles-Capitale
Nombre de logements sociaux	514	40 089
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	5,8	7,2
Sources : SLRB, Statbel (RN) ; calculs IBSA		

Les logements sociaux koekelbergeois se concentrent dans l'est de la commune ⁹⁻⁴, en particulier dans les [secteurs statistiques](#) Sainte-Anne et Rue de Jacquet, où près d'un ménage sur cinq réside dans un logement social. Il ne s'agit donc pas de secteurs essentiellement constitués de logements sociaux.

²⁷ Sources : SLRB et Statbel, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles. Nombre de ménages sur liste d'attente au 8/6/2022, avant radiation.



Outre les logements sociaux, il existe d'autres «**logements à finalité sociale**». Cette catégorie de logements englobe le logement social, mais également d'autres «*logements produits ou encadrés dans le cadre d'une politique publique régionale, que ce soit au niveau de la fixation du loyer ou des conditions d'acquisition et/ou de revente des biens*»²⁸. Les critères d'accès ou le caractère social permanent ou non de ces logements diffèrent toutefois au sein de cette large catégorie.

Concernant le **parc locatif**, outre les logements sociaux loués par les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), il existe un certain nombre d'autres **logements publics** potentiellement à caractère social (logements communaux, du CPAS, du Fonds du logement et, plus rarement, de la Régie foncière régionale). Comme dans le cas du logement social, la durée de la finalité sociale est permanente. Ceux-ci sont au nombre de 70 à Koekelberg²⁹. Il faut toutefois noter que, de manière générale en Région bruxelloise, une partie de ces logements sont loués à des prix proches du marché privé (et sont donc réservés à la classe moyenne).

Par ailleurs, un certain nombre de logements appartenant à des propriétaires privés sont gérés par des **agences immobilières sociales** (AIS) à des loyers inférieurs aux prix du marché, à destination de ménages à bas revenus. Le loyer que paie le locataire est notamment défini en fonction du loyer qui a été convenu avec le propriétaire du logement. Par ailleurs, contrairement aux logements publics, la finalité sociale de ces logements n'est pas permanente. Elle dépend de la volonté du propriétaire privé. La durée minimale d'un contrat avec une AIS est de 3 ans. À Koekelberg, 127 logements sont loués via des AIS au 30/09/2019.

Enfin, au niveau de l'**acquisitif**, il existe également différents dispositifs visant à rendre l'achat d'un logement plus accessible. Certains dispositifs publics visent à produire des logements et à les vendre à un prix inférieur au marché³⁰, d'autres visent à rendre l'accès au crédit plus facile, afin de permettre l'achat sur le marché privé³¹. Au total, on dénombre 358 logements acquisitifs à finalité sociale à Koekelberg³² 9.5.

9.5

Nombre de logements à finalité sociale (hormis les logements sociaux), locatifs et acquisitifs, 2019 et 2020

	Locatifs		Acquisitifs
	Logements publics (hors logements sociaux)	Logements privés (AIS)	
Koekelberg	70	127	358
Région de Bruxelles-Capitale	7 526	6 962	11 079

Sources : Fonds du logement, Citydev, urban.brussels/DRU, CLTB, Bruxelles-Logement, Régie Foncière régionale

28 Perspective.brussels (2021).

29 Logements communaux (commune et CPAS, hors logements libres) au 31/12/2019.

30 Il s'agit par exemple des logements vendus par le Fonds du Logement, par Citydev ou dans le cadre de contrats de quartiers.

31 Il s'agit par exemple des prêts accordés par le Fonds du Logement.

32 Il s'agit ici : des logements vendus par le Fonds du Logement au 31/12/2020, des logements issus des Contrats de quartiers durables au 31/12/2020, des logements Citydev vendus entre 2010 et le 31/12/2020 et des prêts actifs du Fonds du Logement au 31/12/2019.

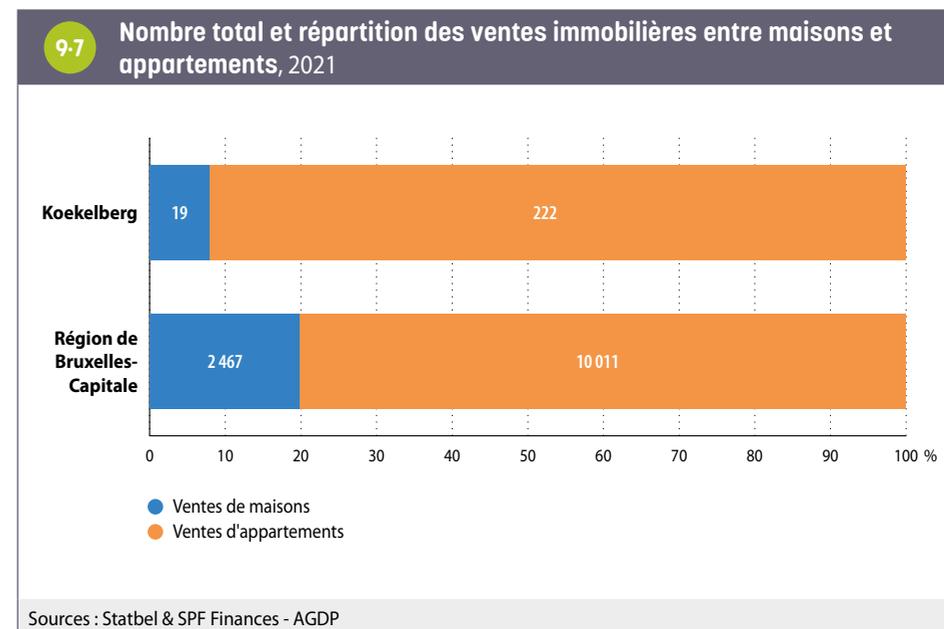
9.3. PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, le prix de l'immobilier est moins élevé à Koekelberg qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. En 2021, le prix médian des ventes d'appartements et des maisons deux et trois façades est respectivement de 195 000 et de 339 000 euros dans la commune, contre 240 000 euros et 455 000 euros pour la Région ⁹⁻⁶. Entre 2011 et 2021, le prix de vente médian des appartements et des maisons corrigé de l'inflation a augmenté de façon significative (respectivement +15 % et +8 %). L'augmentation des prix de vente médians est encore plus importante pour l'ensemble de la Région (+22 % et +18 % dans la Région).

9-6 Prix de ventes immobilières (en euros de 2021) et nombre de transactions, 2011 et 2021				
	Koekelberg		Région de Bruxelles-Capitale	
	2011	2021	2011	2021
Maisons deux et trois façades				
Prix médian	315 000 €	339 000 €	385 000 €	455 000 €
Nombre de transactions	23	19	2 115	2 317
Appartements				
Prix médian	169 000 €	195 000 €	196 000 €	240 000 €
Nombre de transactions	221	222	8 276	10 011
Nombre total de transactions pour 100 ménages¹	2,77	2,71	1,98	2,23

Sources : Statbel (RN) & SPF Finances (AGDP) ; calculs IBSA
 (1) Cet indicateur inclut également les ventes immobilières des maisons 4 façades.

Comme en Région bruxelloise, en 2021, la majorité des transactions à Koekelberg concerne des appartements. La proportion de ventes de maisons y est encore moins importante qu'à l'échelle de la Région étant donné les caractéristiques des bâtiments résidentiels ⁹⁻⁷.



10. MOBILITÉ ET ENVIRONNEMENT

10.1. MOBILITÉ

Motorisation des ménages

À Koekelberg, on dénombre 0,6 voiture par ménage. Il s'agit d'une valeur égale à la valeur régionale. Au sein de la Région, ce nombre de voitures par ménage varie de 0,4 (Saint-Josse) à 0,9 (Woluwe-Saint-Pierre). Globalement, le niveau de motorisation des ménages dépend d'un ensemble de facteurs, dont le revenu du ménage, la composition et l'âge de ses membres (e.a. la présence d'enfant(s) dans le ménage), la densité locale de services (commerces, etc.), l'existence d'alternatives à la mobilité motorisée privée³³.

À Koekelberg, 50 % des ménages n'ont pas de voitures, ce qui correspond également au niveau régional (52 %), 41 % des ménages possèdent une seule voiture (contre 38 % en Région bruxelloise), et 9 % en possèdent au moins deux (contre 10 % dans la Région) ¹⁰⁻¹.

		Motorisation des ménages, 2019		
			Koekelberg	Région de Bruxelles-Capitale
Part des ménages avec ...	0 voiture	%	49,8	52,3
	1 voiture	%	41,1	37,7
	2 voitures ou plus	%	9,1	10,0
Voitures par ménage		Taux	0,6	0,6
Part des ménages avec une voiture de société		%	5,0	7,7

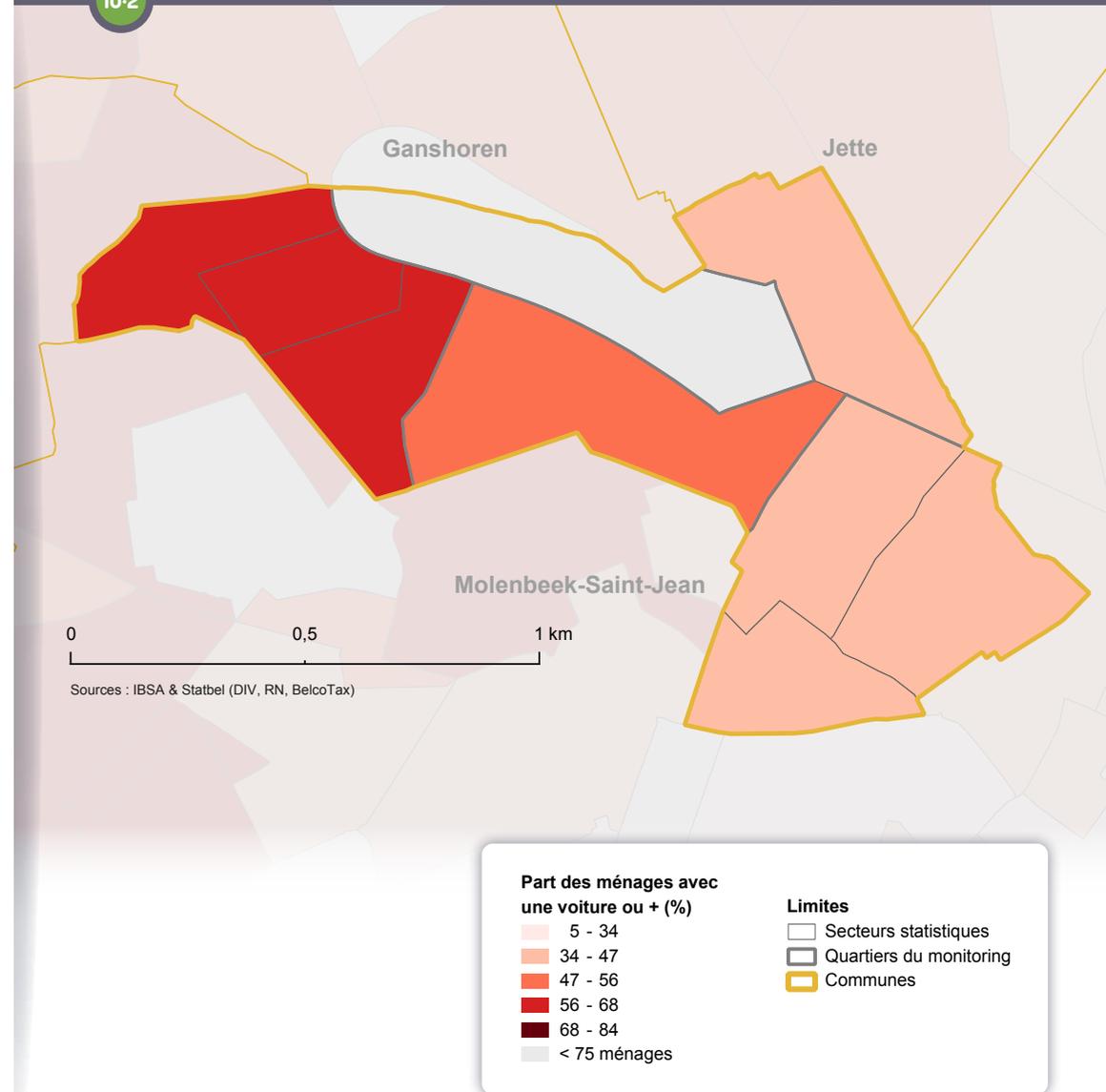
Source : Statbel ; calculs IBSA

La part de ménages motorisés varie au sein de la commune ¹⁰⁻². Ainsi, les secteurs de l'ouest de la commune présentent des taux de motorisation plus élevés, supérieurs à 50 %. Au sein des secteurs de l'est, plus d'un ménage sur deux ne dispose pas de voiture. Cette géographie de la motorisation des ménages est à

33 Voir IBSA (2019).

10-2

Part des ménages motorisés par secteur statistique, Koekelberg, 2019



mettre en lien avec la géographie du niveau socio-économique des ménages (voir carte des revenus **7-2**, carte du chômage **5-5**, carte des logements sociaux **9-4**) : le taux de motorisation est plus élevé dans les secteurs statistiques qui présentent un niveau socio-économique plus élevé.

La part de ménages disposant d'une voiture de société est inférieure à Koekelberg à ce que l'on observe pour la Région (5 % contre 8 %) **10-1**. Koekelberg est la quatrième commune où les ménages sont le moins dotés de ce type de voiture. C'est à Woluwe-Saint-Pierre que cette part est la plus élevée (16 %) et à Saint-Josse qu'elle est la plus faible (2,6 %).

Ces variations communales s'expliquent essentiellement par les différences en termes de **taux d'emploi** et de caractéristiques des emplois occupés par les résidents de chacune des communes. En Belgique, la probabilité de disposer d'une voiture de société augmente avec le niveau de salaire du travailleur, et 64 % des travailleurs les mieux rémunérés (décile supérieur³⁴) bénéficient d'une voiture de société, ce qui est beaucoup moins le cas des travailleurs moins bien rémunérés (May *et al.*, 2019).

Voitures partagées

Les premières voitures partagées Cambio ont été mises en service en 2003. De façon générale, l'offre Cambio (mesurée en nombre d'emplacements) a augmenté de façon importante jusqu'en 2017, et s'est relativement stabilisée depuis (Parking.Brussels 2020). Elle est inégalement répartie au sein de la Région, et se concentre dans le centre et dans les communes de **première couronne**, particulièrement à l'est.

L'offre est moins élevée à Koekelberg qu'à Bruxelles. En 2021, on y dénombre ainsi 7 emplacements, soit un pour 3 125 habitants, contre un pour 1 886 habitants pour l'ensemble de la Région. À Ixelles, commune la mieux équipée, on dénombre un emplacement pour 1 094 habitants, contre un pour 7 172 habitants à Anderlecht, commune la moins bien équipée **10-3**.

L'utilisation des véhicules partagés Cambio situés dans la commune est supérieure à ce qui s'observe à l'échelle de la Région ; ainsi, au cours de l'année 2021, chaque véhicule partagé a été réservé 710 fois en moyenne à Koekelberg, contre 439 fois en moyenne dans la Région. Koekelberg est la commune bruxelloise où l'utilisation des véhicules partagés Cambio a été la plus importante en 2021.

10-3 Offre et demande en voitures partagées Cambio, 2021					
		Koekelberg	Région de Bruxelles-Capitale	Ixelles (min en terme d'hab./empl.)	Anderlecht (max en termes d'hab./empl.)
Offre / Emplacements	Emplacements	7	647	80	17
	Habitants par emplacement	3 125	1 886	1 094	7 172
Demande / Réservations	Réservations	4 969	284 252	27 350	7 502
	Réservations par emplacement	710	439	342	441
Source : parking.brussels					

34 Soit les 10 % des salariés les mieux rémunérés.

10.2. ENVIRONNEMENT

Pollution atmosphérique

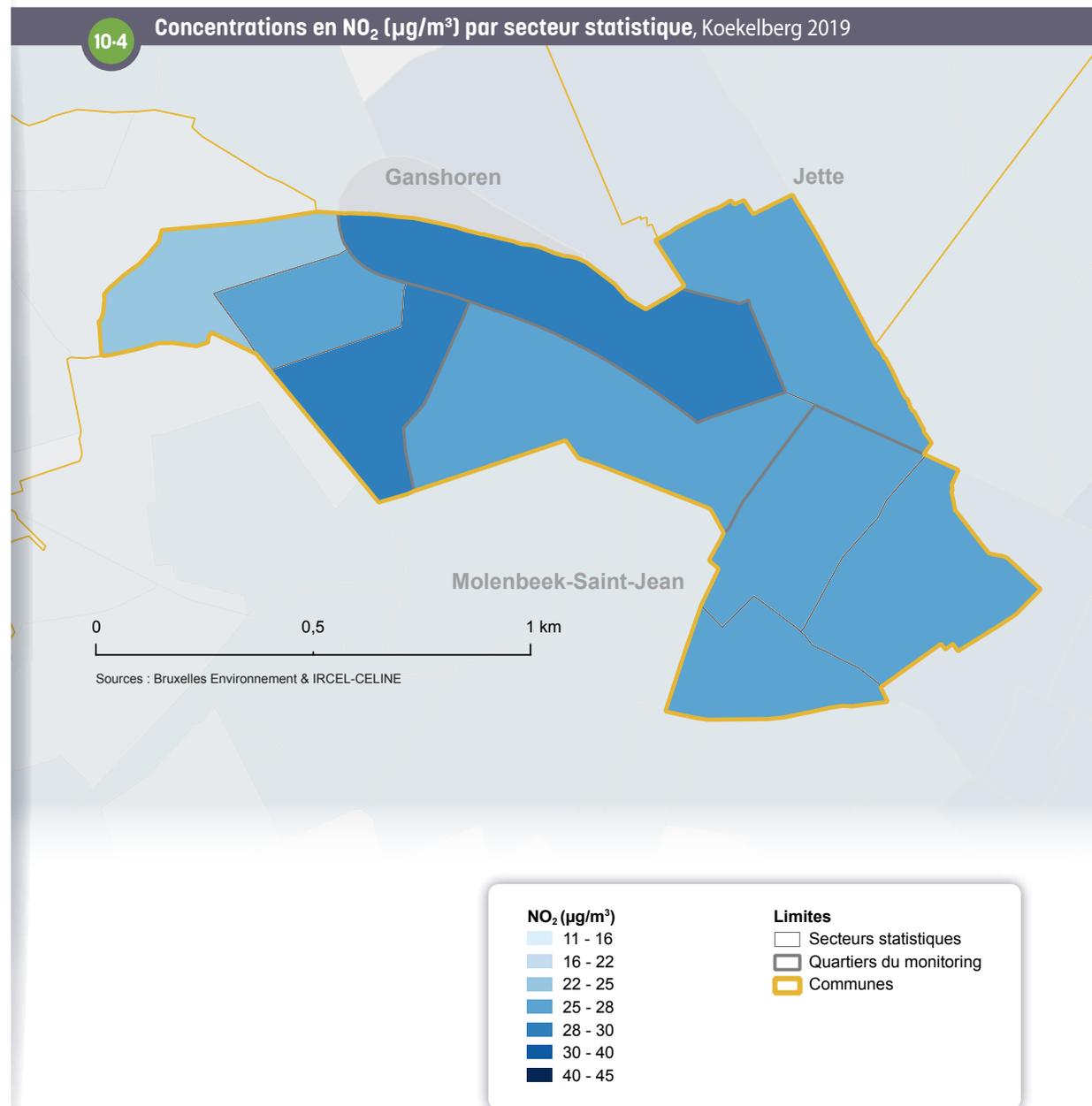
Le dioxyde d'azote (NO_2) est un gaz nocif pour la santé humaine. On considère ainsi qu'en Région bruxelloise, de l'ordre de 4,7 % de la mortalité est attribuable à la pollution au NO_2 , soit près de 400 décès par an (Andrieu *et al.*, 2020). Les sources principales de pollution de l'air extérieur (tous polluants confondus) sont liées au trafic routier, au chauffage des bâtiments, à la production d'énergie et à l'incinération des déchets. Concernant spécifiquement le NO_2 , on considère que, en Région bruxelloise, 44 % des concentrations seraient liées au trafic routier, et que 45 % seraient dues à une contribution externe à la Région³⁵.

En Région bruxelloise, en 2021, les **concentrations moyennes annuelles en NO_2** relevées dans les différentes stations de mesure de la qualité de l'air sont inférieures aux valeurs guides de l'UE ($40 \mu\text{g}/\text{m}^3$), mais systématiquement supérieures au seuil recommandé depuis 2021 par l'OMS ($10 \mu\text{g}/\text{m}^3$)³⁶.

La **concentration en NO_2** est inégalement répartie en Région bruxelloise, certains **secteurs statistiques** étant jusqu'à quatre fois plus pollués que d'autres (Andrieux *et al.*, 2020). À Koekelberg, les secteurs du Parc Elisabeth et Avenue de la Paix présentent les valeurs estimées les plus élevées. Ceci s'explique par la présence d'axes de communication routière fréquentés (avenue du Panthéon et avenue Emile Bossaert, sortie du tunnel Annie Cordy) **10-4**.

35 Bruxelles Environnement (2022). Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO_2). In L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-l'environnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022.

36 Idem.

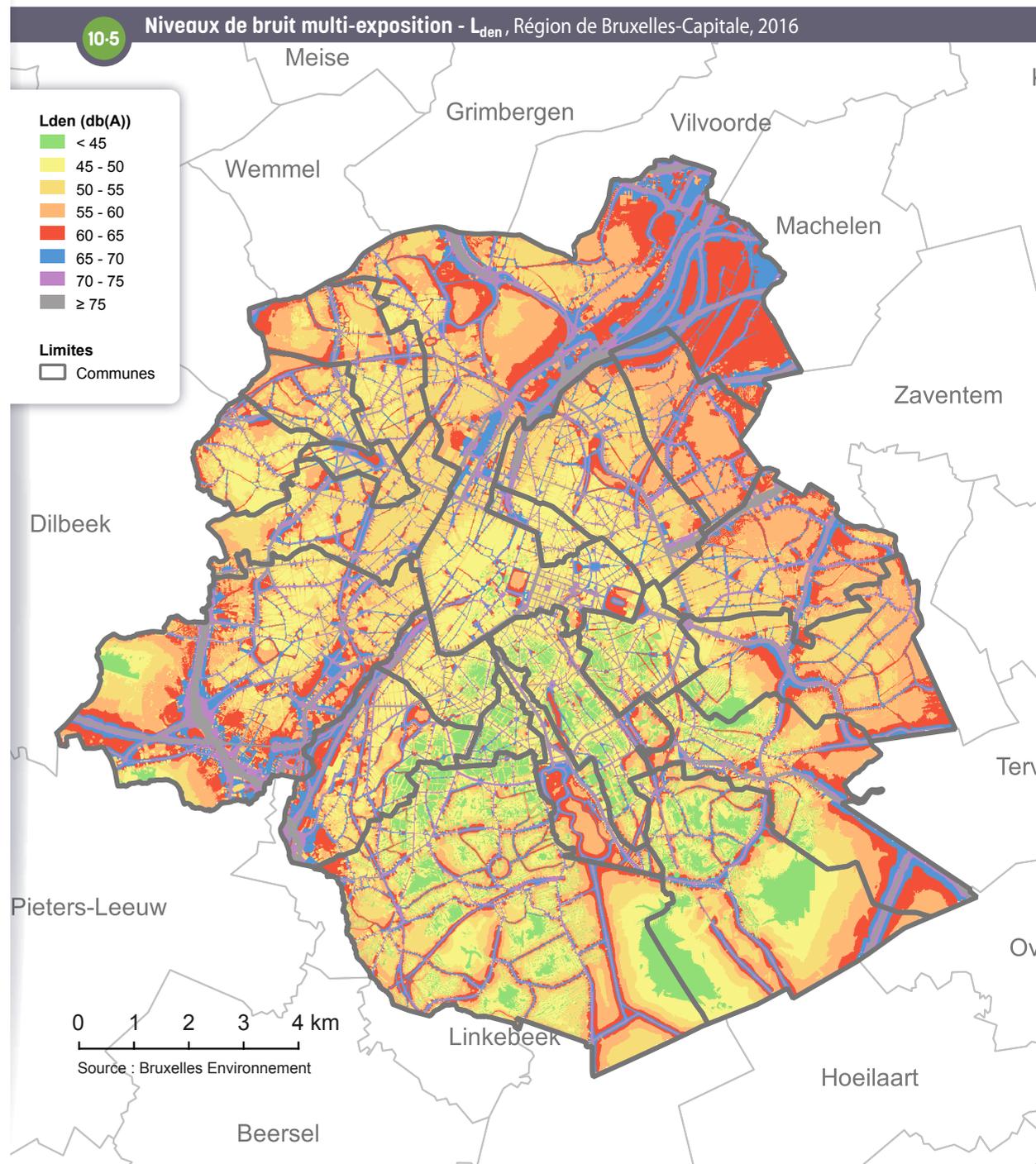


Pollution sonore

Les effets de la pollution sonore sont multiples : on distingue ainsi les effets auditifs (pertes auditives, acouphènes, etc.) et les effets non auditifs (perturbations du sommeil, maladies cardiovasculaires, petit poids de naissance et prématurité, troubles cognitifs chez les enfants, effets sur la santé mentale, etc.). On estime que «le bruit environnemental lié au transport routier seul est responsable en Région bruxelloise de la perte de plus de 10 103 années de vie en bonne santé par an» (Andrieux et al., 2020).

En Région bruxelloise, environ 70 % de la population est exposée à des niveaux sonores moyens sur 24h liés au trafic routier supérieurs aux valeurs guides fixées par l'OMS (53 décibels - dB) (idem).

La carte des niveaux de bruit ¹⁰⁻⁵ est construite en prenant en considération la combinaison des bruits émis par différents modes de transports (routier, aérien et ferroviaire). Il s'agit ici de la situation moyenne sur 24 h. À Koekelberg, les valeurs estimées sont proches des valeurs régionales. Les infrastructures routières et ferroviaires expliquent la répartition des nuisances sonores estimées. Les zones les plus exposées se situent autour du Parc Elisabeth (avenue du Panthéon) et près de la ligne 28 (liaison ferroviaire Schaerbeek-Bruxelles-Midi).

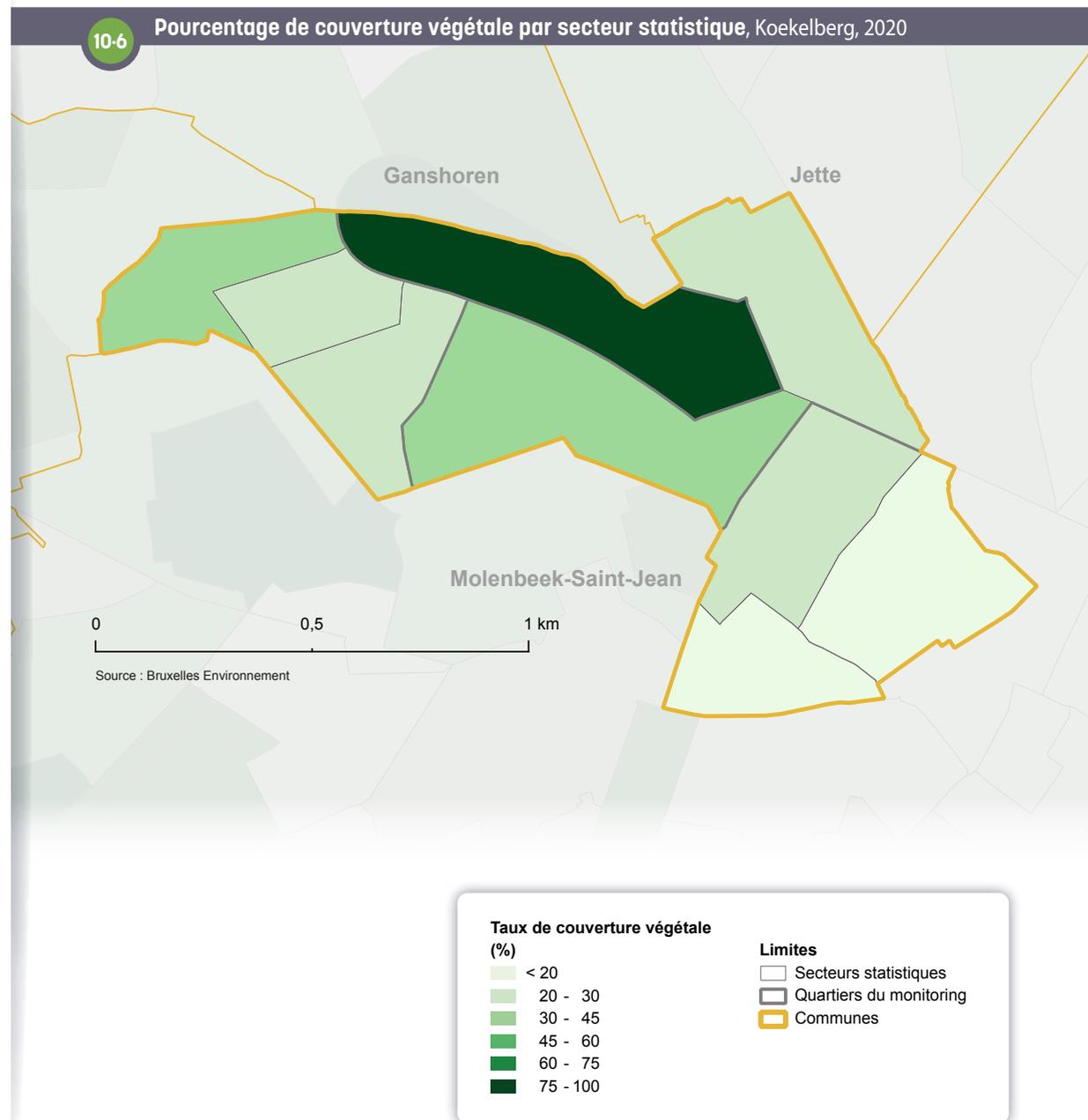


Espaces verts

Outre leur rôle sur la préservation de la faune et de la flore, les espaces verts sont aussi des éléments qui améliorent la qualité de vie et la santé. La présence d'espaces verts est ainsi associée à une meilleure humeur, une restauration des capacités d'attention, à une réduction du stress. De façon moins directe, la présence d'espaces verts contribue à encourager l'activité physique, à améliorer la qualité de l'air, à réduire l'exposition au bruit et aux zones de chaleurs, et contribue donc à réduire le risque de développer certaines maladies (Andrieu *et al.*, 2020). Au-delà de ces effets sur la santé, les espaces verts sont aussi des lieux de rencontre qui peuvent améliorer la cohésion sociale.

Koekelberg apparaît comme une commune *moins verte* que la Région dans son ensemble (qui inclut notamment la Forêt de Soignes). La part du territoire sous couverture arborée, mais aussi sous couverture végétale, est moins importante à Koekelberg (respectivement 23 % et 36 %) qu'au sein de la Région (33 % et 52 %) ¹⁰⁻⁷.

La carte de la part du territoire sous couverture végétale par [secteur statistique](#) ¹⁰⁻⁶ fait ressortir la présence du parc Elisabeth et les abords de la Basilique, qui constituent l'essentiel des espaces verts de la commune. Les autres secteurs sont peu végétalisés, particulièrement les secteurs de l'est de la commune qui appartiennent morphologiquement à la [première couronne](#). Dans ces secteurs, les intérieurs d'îlots sont plus fréquemment bâtis qu'à l'ouest de la commune, où les maisons disposent plus fréquemment de jardins privés.



Si la part du territoire constituée d'espaces verts et récréatifs accessibles au public est plus faible à Koekelberg (13 %) qu'au sein de la Région (19 %), la part du territoire considéré comme carencé en espaces verts accessibles est toutefois largement inférieure à la situation régionale (7 % contre 27 %). Koekelberg est la troisième commune bruxelloise où la carence en espaces verts, mesurée de cette façon, est la plus faible. Ceci s'explique par la faible superficie de la commune : l'essentiel du territoire est proche du parc Elisabeth. Néanmoins, la densité des espaces verts est faible : le nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant est largement inférieur à celui de la Région (7m²/habitant contre 25 m²/habitant) **10-7**.

10-7 Caractéristiques des surfaces vertes			
	Année de référence	Koekelberg	Région de Bruxelles-Capitale
Surface de la végétation (km ²)	2020	0,4	85,0
Surface de la couverture arborée (km ²)		0,3	53,6
Part du territoire sous couverture végétale (%)		36	52
Part du territoire sous couverture arborée (%)		23	33
Superficie des espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²)	2021	0,2	30,2
Superficie du territoire où il existe une carence en espaces verts et récréatifs accessibles au public (km ²)		0,1	43,7
Part du territoire en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		13	19
Part du territoire carencé en espaces verts et récréatifs accessibles au public (%)		7	27
Densité des espaces verts et récréatifs accessibles au public par habitant (m ² /hab)		7	25

Sources : Bruxelles Environnement, Statbel ; calculs Bruxelles Environnement & IBSA

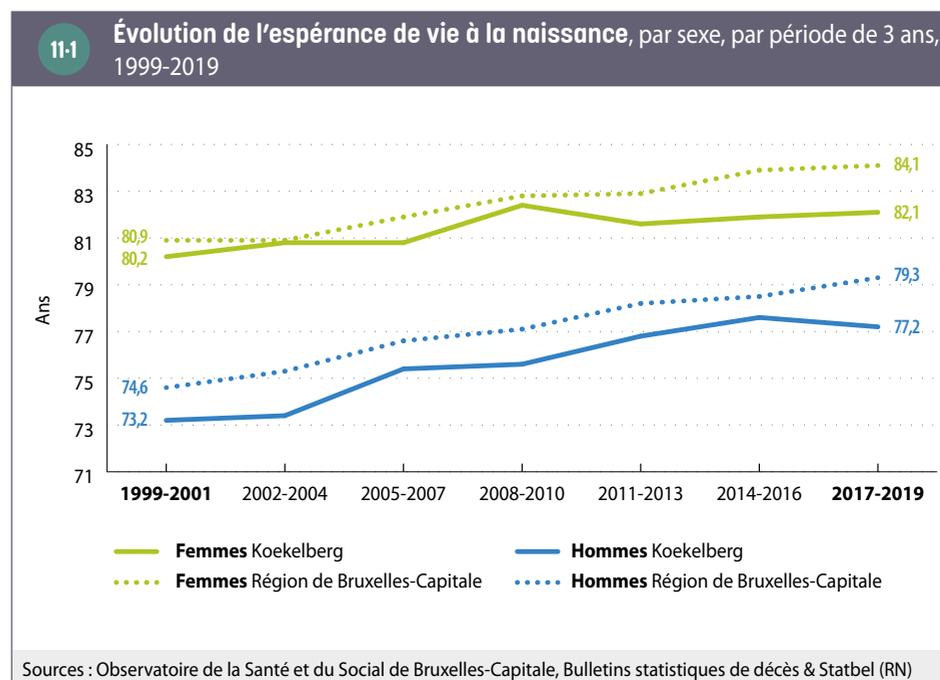
11. SANTÉ

11.1. ESPÉRANCE DE VIE ET MORTALITÉ

Espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance est moins élevée à Koekelberg qu'en Région bruxelloise pour la période 2017-2019. Elle est, sur cette période, de 82,1 ans pour les femmes et de 77,2 ans pour les hommes à Koekelberg, contre respectivement 84,1 ans et 79,3 ans au niveau de la Région bruxelloise ^{11.1}. Entre 1999 et 2019, l'espérance de vie à la naissance a augmenté plus rapidement pour les hommes que pour les femmes, tant à Koekelberg qu'en Région bruxelloise. Depuis la période 2008-2010, l'espérance de vie des femmes semble augmenter un peu moins à Koekelberg que dans la Région dans son ensemble, mais étant donné qu'il s'agit d'une petite commune et que le nombre absolu de décès y est relativement faible, il pourrait s'agir de fluctuations fortuites. Il en va de même pour la légère diminution de l'espérance de vie des hommes pour la période 2017-2019.

Sur l'ensemble de la période, l'espérance de vie à Koekelberg était globalement similaire à celle de la Région. L'espérance de vie est liée à la situation socio-économique des habitants de la commune. Les facteurs qui entrent en jeu sont, d'une part, les conditions de vie (conditions de logement, situation professionnelle et condition de travail, accès à une alimentation saine, stress dû à la précarité...) et, d'autre part, l'accès aux soins de santé³⁷.



37 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

La mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Koekelberg, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) standardisé pour l'âge est de 566 pour 100 000 hommes et de 331 pour 100 000 femmes pour la période 2010-2019 ¹¹⁻². Ces chiffres sont plus élevés que ceux de la Région bruxelloise (488 pour 100 000 hommes et 272 pour 100 000 femmes), ce qui contribue à l'espérance de vie relativement légèrement moins élevée dans la commune.

Le taux de mortalité prématurée standardisé a cependant considérablement baissé par rapport à la décennie précédente, tant pour les hommes que pour les femmes. Pour la période 2000-2009, le taux de mortalité prématurée standardisé à Koekelberg était de 697 pour 100 000 hommes et de 404 pour 100 000 femmes.

Le tableau ¹¹⁻² présente les principales causes de décès prématurés. À Koekelberg, les trois causes les plus importantes chez les hommes sont les cancers de l'appareil respiratoire (du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches), les maladies chroniques des voies respiratoires inférieures et le suicide. Pour les femmes, il s'agit des cancers de l'appareil respiratoire, des maladies chroniques des voies respiratoires inférieures et du cancer du sein. Les principales causes de décès seraient différentes si l'on tenait également compte des personnes âgées de 75 ans ou plus. La pneumonie, la démence et la maladie d'Alzheimer, par exemple, sont d'importantes causes de décès chez les personnes âgées résidant en Région bruxelloise.

Les différences entre communes en matière d'espérance de vie et de mortalité prématurée sont liées à la situation socio-économique des habitants³⁸. La population de Koekelberg présente principalement un profil socio-économique de classe moyenne.

11-2 Taux de mortalité prématurée (< 75 ans) pour les principales causes de décès prématurés, par sexe, 2010-2019	HOMMES			FEMMES		
	Nombre de décès Koekelberg	Taux de mortalité standardisé (1) Koekelberg (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)	Nombre de décès Koekelberg	Taux de mortalité standardisé (1) Koekelberg (/100 000)	Taux de mortalité standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (/100 000)
Toutes les causes de décès	352	565,7	487,8	230	331,4	272,2
Cancer du larynx, de la trachée, des poumons et des bronches	32	49,6	55,8	22	32,9	25,3
Maladies chroniques des voies respiratoires inférieures (y inclus bronchite, asthme, emphysème)	19	36,4	23,5	14	22,5	14,0
Cardiopathies ischémiques	13	22,4	43,0	12	18,4	13,0
Suicide (2)	17	21,1	16,3	< 10	-	7,6
Cancer du tissu lymphatique	10	17,3	12,4	10	14,4	6,9
Maladies cérébrovasculaires	15	28,5	20,9	< 10	-	11,4
Cancer du pancréas	11	16,3	11,4	< 10	-	7,6
Maladies hépatiques chroniques	14	21,7	16,8	< 10	-	7,6
Cancer du sein	< 10	-	0,3	13	17,9	24,1
Accidents de la route	10	13,6	4,8	< 10	-	1,4

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès & Statbel (RN)

(1) Standardisation directe en utilisant la population européenne de référence de 2013.

(2) Le nombre de décès par suicide est sous-estimé : un certain nombre de suicides sont enregistrés comme des événements dont le caractère intentionnel n'est pas défini.

- Classement sur base du nombre total de décès (hommes et femmes) par cause de décès.
- Seules les causes de décès ayant entraîné au moins 10 décès pour l'un ou l'autre sexe sont incluses dans ce tableau. S'il y a moins de 10 cas, les taux de mortalité standardisés ne sont pas présentés.

³⁸ Pour en savoir plus sur les inégalités sociales de santé à Bruxelles, voir : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019).

Mortinatalité et mortalité infantile

Les taux de **mortinatalité** et de **mortalité infantile** à Koekelberg, calculés sur la période de cinq ans allant de 2015 à 2019, sont assez proches de ceux de la Région **11-3**.

11-3 Mortinatalité et mortalité infantile, 2015-2019			
	Koekelberg (1)		Région de Bruxelles-Capitale (2)
	Nombre total de décès	Pour 1 000	Pour 1 000
Mortinatalité (sur le nombre de bébés nés vivants et de mort-nés)	10	5,2	6,2
Mortalité infantile (sur le nombre de bébés nés vivants)	8	4,2	3,5

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, [Bulletins statistiques de naissances et de décès](#) (1)/(2) Il s'agit des naissances pour lesquelles le lieu de résidence habituel de la mère est situé à (1) Koekelberg/ (2) en Région bruxelloise.

11.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Sur la base des données administratives et de remboursement des soins et des médicaments de l'Agence InterMutualiste (AIM)³⁹, nous pouvons estimer la prévalence d'un certain nombre de pathologies et le recours aux soins (préventifs) (voir section 11.3). Il est important de rappeler que ces données portent sur toute personne en Belgique ayant droit à l'assurance maladie obligatoire et en ordre par rapport à celle-ci (appelées ci-après «bénéficiaires»), ces données ne concernent donc pas la totalité de la population officielle inscrite au Registre national⁴⁰. En outre, une pathologie n'est identifiée que si les patients se rendent chez le médecin pour un diagnostic et/ou achètent (ou peuvent acheter) les médicaments nécessaires, ce qui peut conduire à une sous-estimation de certaines pathologies (Observatoire de la Santé et du Social, 2019).

³⁹ L'AIM rassemble les informations concernant tous les remboursements de soins par les sept mutualités en Belgique.

⁴⁰ En Région bruxelloise, la population ayant droit à l'assurance maladie obligatoire correspond à 91,6 % de la population inscrite au Registre national. C'est moins que pour l'ensemble du pays (98 %) (Atlas AIM, 2021). La différence entre les deux sources de données est liée, entre autres, à la période de référence utilisée, à la part des travailleurs internationaux bénéficiant d'une assurance privée, à la part d'étrangers et à la part des personnes qui ne sont pas en ordre d'assurance maladie obligatoire. Pour plus de détails, voir <https://atlas.aim-ima.be/base-de-donnees/?rw=1&lang=fr>. Les personnes non comptabilisées dans la population officielle sont également exclues des analyses, car elles ne sont pas affiliées au régime d'assurance maladie obligatoire (étudiants non domiciliés dans l'une des communes bruxelloises, demandeurs d'asile, étrangers en situation de séjour irrégulier, diplomates et leur famille, etc.).

Maladies chroniques

À Koekelberg, on estime que 6 % des bénéficiaires sont diabétiques, 1 % souffrent d'une maladie cardiaque et environ 8 % des bénéficiaires de 50 ans et plus sont atteints d'une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (prévalences non standardisées). Après **standardisation pour l'âge**, il ressort que ces trois maladies chroniques sont un peu plus fréquentes à Koekelberg qu'au sein de la Région **11-4**.

11-4 Prévalence de certaines maladies chroniques, 2020			
	Taux de prévalence non standardisé Koekelberg (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Koekelberg (pour 100 000)	Taux de prévalence standardisé (1) Région de Bruxelles-Capitale (pour 100 000)
Diabète (2)	6 000,0	8 406,5	7 777,1
Maladies cardiaques (3)	972,8	1 440,1	1 244,6
Bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) chez les 50 ans et plus (4)	7 582,7	10 251,3	9 258,4

Source : AIM

(1) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.

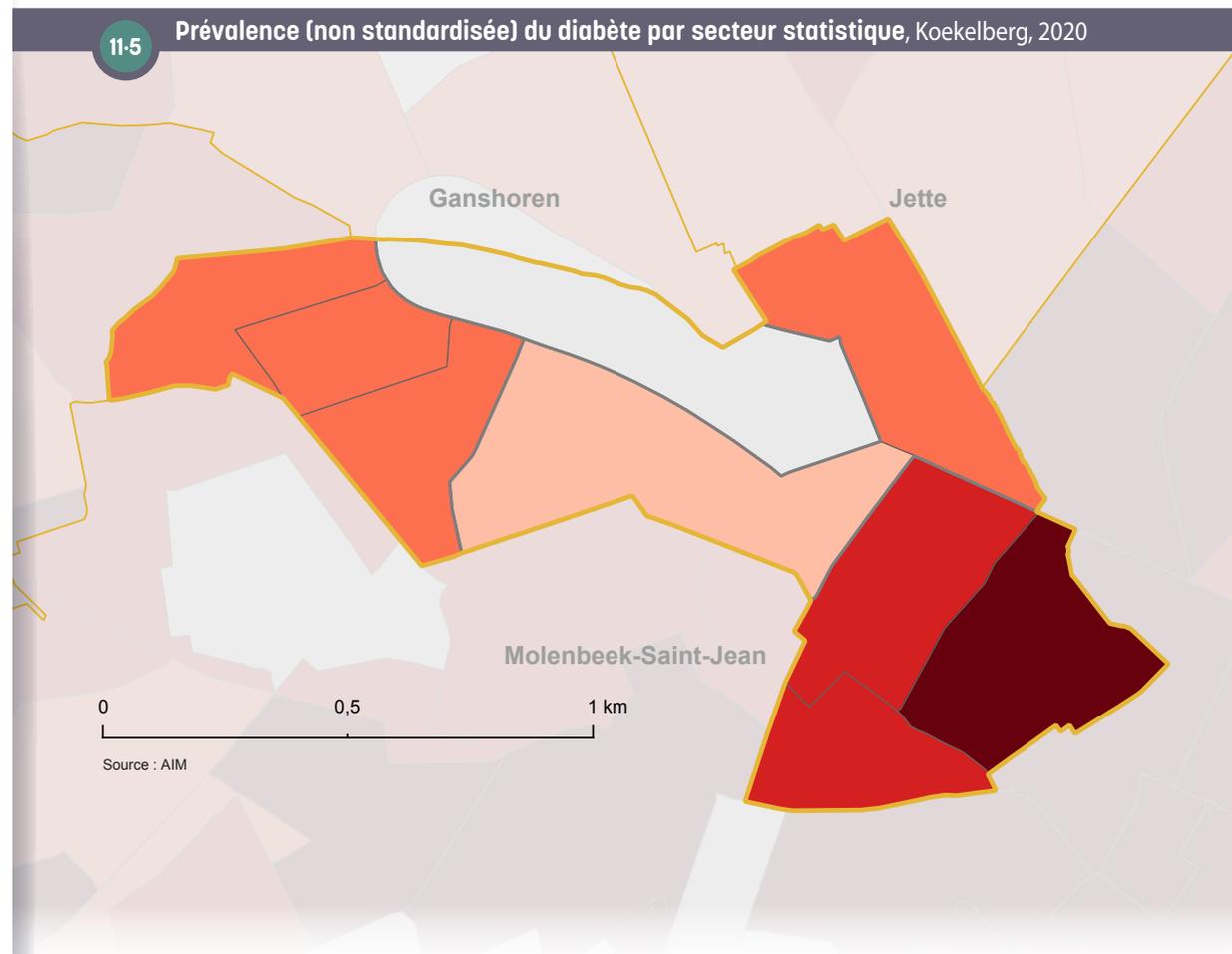
(2) Nous examinons ici les médicaments remboursés pour le diabète. Le diabète peut également survenir pendant la grossesse. Comme il s'agit d'un phénomène temporaire et pas d'une maladie chronique, le diabète gestationnel n'est pas pris en compte ici. Il est important de garder à l'esprit que le diabète est souvent non diagnostiqué (Van der Heyden *et al.*, 2019). Pour les détails méthodologiques concernant cet indicateur, voir Avalosse *et al.*, 2019.

(3) Nous examinons ici un groupe de médicaments typiquement utilisés en cas de décompensation cardiaque, d'angine de poitrine et de trouble du rythme cardiaque. Cela ne couvre pas toutes les maladies cardiovasculaires, mais l'utilisation de ces médicaments est un bon indicateur de maladie cardiaque (voir Avalosse *et al.*, 2019).

(4) Nous considérons ici spécifiquement les médicaments destinés au traitement de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) (voir Avalosse *et al.*, 2019). La bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) est une maladie pulmonaire grave et fréquente qui se caractérise par une obstruction progressive des voies respiratoires. Pour cet indicateur, toutes les prévalences sont exprimées pour 100 000 bénéficiaires de l'assurance maladie âgés de 50 ans et plus.

À Koekelberg, la prévalence du diabète (non standardisé) est inégale selon les secteurs. La prévalence est plus élevée dans l'est de la commune, où les revenus tendent à être plus faibles (par exemple, [secteur statistique «Sainte-Anne»](#)), et plus basse dans le reste de la commune. Dans le secteur statistique «Plateau», on recense moins de personnes âgées et également moins de personnes ayant un profil socio-économique plus faible, ce qui contribue à expliquer la plus faible prévalence du diabète **11.5**.

Par ailleurs, 8,7 % des bénéficiaires à Koekelberg ont le statut «affection chronique» auprès de l'assurance maladie obligatoire⁴¹. Après standardisation pour l'âge, cette proportion est similaire à Koekelberg (11,4 %) et dans la Région (11,2 %). Il convient toutefois de souligner que ces chiffres sont déterminés non seulement par la prévalence des maladies chroniques, mais aussi par le fait de bénéficier de suffisamment de soins remboursés et par la possibilité pour les personnes d'obtenir ce statut⁴².



Prévalence du diabète (%)

2 - 4

4 - 5

5 - 6

6 - 7

> 7

Non disponible

Limites

Secteurs statistiques

Quartiers du monitoring

Communes

41 Pour en savoir plus sur le statut «affection chronique», consultez le site web de l'INAMI : www.inami.fgov.be

42 L'obtention du «statut affection chronique» est soumise à diverses conditions. Par exemple, il faut qu'il y ait eu chaque trimestre pendant 2 ans suffisamment de remboursements pour pouvoir bénéficier de ce statut. Selon une étude de l'AIM (Rygaert *et al.*, 2021), l'indicateur ne nous donne qu'une image du «nombre de personnes ayant des dépenses élevées et de longue durée». Il existe en outre divers obstacles administratifs et autres à l'acquisition de certains droits, comme cela pourrait également être le cas avec ce statut (Observatoire de la Santé et du Social, 2017). Il est donc très probable que ce statut sous-estime le nombre de malades chroniques (tant ceux dont les dépenses de santé sont élevées que ceux dont les dépenses sont faibles).

Incidence du cancer

Le cancer du poumon, le cancer colorectal, le cancer du sein (chez la femme) et le cancer de la prostate (chez l'homme) sont, à l'exclusion des cancers de la peau non-mélanomes, les cancers les plus fréquents en Région bruxelloise **11-6**. Par rapport à la Région, les **incidences standardisées** des 3 principaux cancers par sexe sont à peu près similaires à Koekelberg pour la période 2016-2019.

Les cancers de la peau non-mélanomes sont également fréquents. À Koekelberg, on estime qu'ils touchent 25 hommes sur 100 000 et 18 femmes sur 100 000.⁴³

11-6 Taux d'incidence bruts et standardisés du cancer du poumon, du cancer colorectal, du cancer de la prostate (chez l'homme) et du cancer du sein (chez la femme) (1), par sexe, 2016-2019			
	Taux d'incidence brut Koekelberg (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Koekelberg (par 100 000)	Taux d'incidence standardisé (2) Région bruxelloise (par 100 000)
Hommes			
Prostate	104,0	196,1	165,5
Poumons-bronches	60,1	104,7	106,6
Colorectal	50,9	91,7	86,5
Femmes			
Sein	125,7	161,9	185,2
Poumons-bronches	50,3	72,1	50,5
Colorectal	27,4	36,2	58,4

Source : Fondation Registre du Cancer

(1) Le top 3 des cancers les plus fréquents a été déterminé au niveau régional sur la base du nombre absolu de cas. Sont présentés, ici pour Koekelberg, les chiffres pour les cancers se situant dans ce top 3. Les cancers de la peau non-mélanomes sont exclus, car l'enregistrement de ces cancers, dont la grande majorité ne mettent pas en jeu le pronostic vital, n'est pas complet ni bien harmonisé. Les chiffres doivent donc être interprétés avec prudence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

(2) **Standardisation** directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013. La Fondation Registre du Cancer a également calculé, pour ces cancers, les **ratios d'incidence standardisés** (SIR : Standardised Incidence Ratio) et leurs intervalles de confiance (95 %), ainsi que l'intervalle de confiance des taux d'incidence standardisés. Ces chiffres sont disponibles dans le glossaire.

43 Voir note 1 du Tableau 11-6.

11.3. PRÉVENTION

Grâce aux soins de santé préventifs, certains problèmes de santé peuvent être évités ou traités à un stade précoce, avec en conséquence une issue plus favorable.

Au niveau international, il est recommandé d'organiser un dépistage systématique du cancer colorectal et, chez les femmes, du cancer du sein et du col de l'utérus. Un programme de dépistage organisé du cancer du sein («mammotest») pour les femmes de 50 à 69 ans est mis en place en Région bruxelloise depuis juin 2002. Un projet pilote de dépistage du cancer colorectal chez les personnes âgées de 50 à 74 ans a été lancé en Région bruxelloise fin octobre 2018⁴⁴. Pour le cancer du col de l'utérus, en revanche, il n'existe pas de programme de dépistage organisé à Bruxelles. À Koekelberg, les taux de participation au dépistage de ces différents cancers sont proches de ceux de l'ensemble de la Région **11-7**. La participation pour l'ensemble des programmes de dépistage est cependant faible par rapport aux autres régions et aux objectifs internationaux.

Les habitants de Koekelberg se rendent à peu près aussi souvent (25 %) chez le dentiste pour une consultation préventive que l'ensemble des habitants de la Région (27 %). Ce chiffre reste cependant faible sachant qu'il est recommandé à tout le monde d'effectuer un contrôle annuel. Parmi les plus de 65 ans vivant à domicile, 54 % ont été vaccinés contre la grippe en 2020 à Koekelberg, une proportion à peu près similaire à celle de la Région dans son ensemble (52 %).

11-7 Dépistage du cancer, soins bucco-dentaires préventifs et vaccination contre la grippe, 2018-2021			
		Koekelberg	Région de Bruxelles-Capitale
Dépistage du cancer du sein (femmes de 50 à 69 ans)	Mammotest (période 2018-2019)	10,6 %	10,4 %
	Mammotest et/ou mammographie (période 2018-2019)	48,1 %	51,0 %
Dépistage du cancer du colorectal (50-74 ans)	Colotest (2021) (1)	18,9 % (♂) - 17,9 % (♀)	17,4 % (♂) - 16,7 % (♀)
Dépistage du cancer du col de l'utérus (femmes de 25 à 64 ans)	Frottis (période 2017-2019)	43,1%	44,9 %
Soins bucco-dentaires préventifs	Au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste (période 2018-2020) (2)	24,8 %	27,3 %
Vaccination contre la grippe (personnes de 65 ans et plus vivant à domicile)	2020 (3)	53,8 %	52,2 %
Sources : AIM, Bruprev, Statbel (RN) ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale			
(1) Le taux de couverture du dépistage du cancer colorectal devrait être calculé sur une période de 2 ans, ce qui correspond à la durée nécessaire pour inviter l'ensemble de la population cible. Il a été calculé ici sur base d'une seule année, l'année 2021, étant donné que le projet pilote a démarré en 2018, et compte tenu de l'impact que la pandémie de Covid-19 a eu sur le projet.			
(2) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie ayant eu au moins 2 contacts préventifs avec le dentiste au cours de deux années différentes sur une période de trois années civiles consécutives (année x, année x-1, année x-2).			
(3) Part des bénéficiaires de l'assurance maladie.			

44 Au moment de la rédaction, le projet pilote est en cours jusqu'à fin 2023.

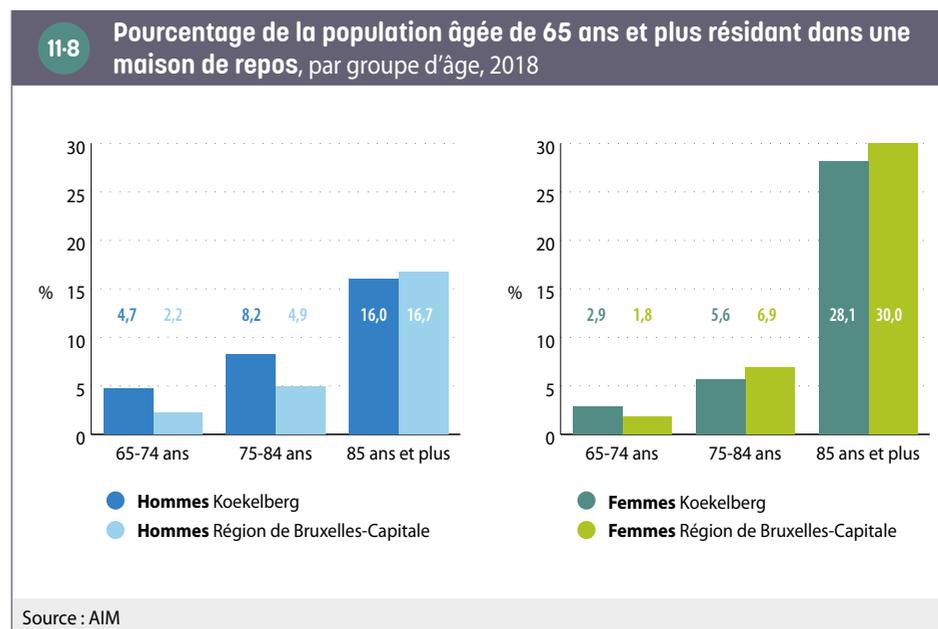
11.4. FOCUS SUR LES PERSONNES ÂGÉES

Résidents des maisons de repos

Au 1^{er} janvier 2022, Koekelberg compte 2 maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS) sur son territoire, pour un total de 130 lits (dont 30 lits MRS⁴⁵ pour les personnes âgées lourdement dépendantes) (Iriscare, 2022). Cela signifie que 5,4 % des habitants de la commune âgés de 65 ans et plus devaient pouvoir en théorie trouver une place dans une MR(S) dans leur commune. Ce pourcentage est inférieur à celui de la Région (8,9 %).

En 2018, 217 personnes âgées de 65 ans et plus (137 femmes et 80 hommes) ont séjourné dans une MR(S) à Koekelberg, ce qui représente 8,2 % de ce groupe d'âge⁴⁶. Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 7,7 %. Les femmes de 65 ans et plus à Koekelberg vivent plus fréquemment dans une MR(S) (8,9 %) que les hommes (7,3 %). Pour l'ensemble de la Région, cette part est de 9,5 % pour l'ensemble des femmes de 65 ans et plus, et de 5 % pour les hommes de 65 ans et plus. Par rapport à la Région, Koekelberg compte donc un peu plus d'hommes qui vivent dans une MR(S).

La figure 11-8 donne un aperçu plus détaillé de la répartition par âge des résidents de MR(S) à Koekelberg en 2018. On constate que la surreprésentation relative des hommes concerne les groupes d'âge de moins de 85 ans. Les femmes de moins de 75 ans sont également un peu plus susceptibles de vivre dans une maison de repos à Koekelberg que dans la Région dans son ensemble. Dans les catégories d'âge supérieures, les pourcentages sont très similaires à ceux de la Région tant pour les hommes que pour les femmes.



Le pourcentage de **bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)** dans l'ensemble des résidents en MR(S) à Koekelberg est de 57 % en 2018. Dans la population koekelbergeoise totale âgée de 65 ans et plus, cette part est de 37 %, ce qui signifie que les bénéficiaires d'une intervention majorée sont clairement surreprésentés dans les MR(S). Pour l'ensemble de la Région, ces pourcentages sont respectivement de 42 % et 33 %. Cela peut indiquer que l'accessibilité financière des MR(S) est encore problématique.

45 La plupart des maisons de repos sont reconnues comme des maisons de repos et de soins (MRS). Elles bénéficient d'un subside plus élevé pour les personnes âgées nécessitant des soins lourds (lits MRS).

46 Il s'agit de personnes domiciliées à Koekelberg et qui résident dans une maison de repos, qu'elle soit ou non située sur la commune. Il ne s'agit donc pas du nombre de résidents des maisons de repos sur la commune de Koekelberg, puisqu'elles accueillent également des résidents domiciliés en dehors de Koekelberg. Notons que toutefois, la grande majorité des personnes en MR(S) sont domiciliées dans leur MR(S).

GLOSSAIRE

Aide médicale urgente (AMU) : cette aide constitue une intervention dans les frais médicaux urgents (médecin, hôpital, pharmacie, etc.) octroyés par les CPAS pour les personnes en séjour irrégulier en Belgique en cas de problèmes de santé.

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier aux soins de santé des personnes ayant un faible revenu, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès qui surviennent sur le territoire, y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune (par exemple de personnes sans-papiers). En revanche, les Bulletins ne comptabilisent pas les naissances et décès qui ont eu lieu à l'étranger.

Pour plus d'informations : www.vivalis.brussels

Cardiopathie ischémique : la CI, également appelée maladie coronarienne, désigne les problèmes cardiaques causés par un rétrécissement des artères coronaires (athérosclérose), entraînant une réduction de la circulation sanguine et de l'apport en oxygène au muscle cardiaque (ischémie). Les principaux facteurs de risque de la cardiopathie ischémique comprennent des facteurs physiques comme l'hypertension artérielle, l'hypercholestérolémie, le diabète et des facteurs comportementaux tels que le tabagisme, une mauvaise alimentation, l'abus d'alcool et le manque d'exercice.

Pour plus d'informations : www.belgiqueenbonnesante.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Commerce de détails et autres services (G(45 & 47), R, S, T) : ce secteur d'activités regroupe le commerce de détails y compris le commerce de la réparation de véhicules automobiles et de motos, le secteur des arts, spectacles et activités récréatives, les «autres activités de services» qui incluent notamment les activités des organisations associatives, et les activités des ménages employant du personnel domestique et activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services destinés à leur propre usage.

Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Concentration en NO₂ : il s'agit de la masse de NO₂ (en microgramme, µg) mesurée par unité de volume d'air (en mètre cube, m³). Il ne s'agit donc pas d'une mesure des émissions locales de gaz, mais de la présence locale de ce gaz, quelle que soit son origine.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les [quartiers en première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

DASPA : le Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés est une structure d'enseignement établie au sein d'un établissement scolaire. Il vise l'accueil, la scolarisation et l'intégration des élèves primo-arrivants et assimilés aux primo-arrivants dans l'enseignement ordinaire dans le système éducatif de la Communauté française, à partir de la troisième année de l'enseignement maternel. Un DASPA est une étape de scolarisation intermédiaire pouvant durer jusqu'à 2 ans et pendant laquelle l'élève bénéficie notamment d'un enseignement intensif du français.

Pour plus d'informations : www.enseignement.be

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la **première couronne** et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Enseignement en alternance : l'enseignement en alternance combine la formation générale et la pratique professionnelle. Les élèves passent deux jours par semaine en cours et trois jours en entreprise. Cet enseignement est dispensé dans un établissement appelé CEFA (Centre d'Éducation et de Formation en Alternance), en Communauté française, ou un CDO (Centrum voor Deeltijds Onderwijs), en Communauté flamande.

Enseignement modulaire : l'enseignement modulaire est une forme d'enseignement dans laquelle la matière est divisée en cours ou en modules qui peuvent être suivis séparément et pour lesquels un «certificat partiel» est délivré à chaque fois. Ceux qui auront suivi avec succès tous les modules de la formation recevront le diplôme de cette formation.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au **revenu d'intégration sociale** car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit en grande partie de candidats-réfugiés, de personnes en protection temporaire et d'autres personnes de nationalité étrangère qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrites au Registre de population. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance est le nombre d'années qu'un enfant né durant une année donnée peut espérer vivre si les taux de mortalité par âge de la population ayant prévalu au cours de cette année demeurent inchangés durant toute sa vie. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction, mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Incidence : l'incidence correspond au nombre de nouveaux cas d'une maladie diagnostiqués pendant une période déterminée, rapporté au nombre de personnes prises en considération durant la même période (exprimée dans le chapitre Santé en N/100 000).

Indicateur de la dynamique entrepreneuriale : cet indicateur, calculé par l'IBSA, mesure le taux de création nette d'entreprises. Il est calculé comme le ratio entre d'une part, les créations nettes d'entreprises (différence entre les créations et les cessations) et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives sur la période considérée. L'indicateur est calculé à partir des données de Statbel relatives aux mouvements démographiques des entreprises assujetties à la TVA.

Indicateur conjoncturel de fécondité : cet indicateur est la somme des taux de fécondité par âge d'une année/période. Il peut être interprété comme le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle connaissait, durant toute sa vie féconde, les conditions de fécondité observées cette année/période-là.

L_{den} : l'indicateur de niveau de bruit L_{den} (Level day-evening-night) représente le niveau de bruit annuel moyen perçu au cours d'une journée de 24h. Le L_{den} s'exprime de la manière suivante :

$$L_{den} = 10 * \log \frac{1}{24} \left(12 * 10^{\frac{L_{day}}{10}} + 4 * 10^{\frac{L_{evening}+5}{10}} + 8 * 10^{\frac{L_{night}+10}{10}} \right)$$

L'indicateur découpe cette journée en trois périodes, représentées par leurs niveaux sonores correspondants :

- La période du jour L_{day} de 7h à 19h
- La période de soirée L_{evening} de 19h à 23h ; une correction pénalisante de 5 décibels (dB) est ajoutée
- La période de nuit L_{night} de 23h à 7h ; une correction pénalisante de 10 dB est ajoutée

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région de Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Mortalité infantile (taux) : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 enfants nés vivants.

Mortinatalité (taux) : la mortinatalité ou la mortalité foetale correspond au nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement à partir du moment où le fœtus a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

OKAN (Onthaalonderwijs voor anderstalige kinderen) : enseignement d'accueil pour enfants allophones dans l'enseignement néerlandophone. L'enseignement d'accueil pour les nouveaux arrivants allophones est destiné aux élèves qui n'ont pas la nationalité belge ou néerlandaise, qui arrivent en Belgique et qui ne maîtrisent pas suffisamment le néerlandais. L'enseignement d'accueil permet à ces élèves d'apprendre le néerlandais le plus vite possible. Pour plus d'informations : www.onderwijsinbrussel.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (population active inoccupée).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Population scolaire : population des élèves inscrits de manière régulière dans un établissement scolaire. La population scolaire peut différer de la population officielle aux mêmes âges pour plusieurs raisons : les enfants sans titre de séjour peuvent être inscrits dans une école même s'ils ne sont pas inscrits au Registre de la population, certains enfants sont scolarisés à domicile, etc.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les **quartiers** ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930. Les quartiers de **deuxième couronne** se sont urbanisés ensuite.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : <https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Ratio d'incidence standardisé (SIR : «Standardised Incidence Ratio»): rapport entre le nombre total de cas dans la commune et le nombre «attendu» de cas dans la commune (obtenu en appliquant le taux d'incidence par groupe d'âge de la Région aux habitants de la commune).

Cet indicateur permet d'estimer si l'incidence dans une commune est statistiquement significativement différente de celle observée pour la Région. La différence est statistiquement significative si la valeur 100 ne se situe pas dans l'intervalle de confiance de 95 %, avec une marge d'erreur de 5 %. Cependant, une valeur de SIR inférieure à 200, même si elle est significative, n'indique qu'une faible différence (Fondation Registre du Cancer, 2022).

Ratio d'incidence standardisé et intervalles de confiance relatifs à l'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate (chez les hommes) et du sein (chez les femmes), 2016-2019

	Taux d'incidence standardisé (1) Koekelberg (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Koekelberg	Taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise (par 100 000)	Intervalle de confiance à 95 % du taux d'incidence standardisé (1) Région bruxelloise	SIR	Intervalle de confiance à 95 % du SIR Koekelberg
Hommes						
Prostate	196,1	[137,8 ; 254,5]	165,5	[158,7 ; 172,4]	116,0	[82,1 ; 149,9]
Poumons-bronches	104,7	[63,5 ; 146,0]	106,6	[101,2 ; 111,9]	96,9	[63,3 ; 142,5]
Colorectal	91,7	[53,1 ; 130,2]	86,5	[81,6 ; 91,3]	101,5	[63,6 ; 153,2]
Femmes						
Sein	161,9	[118,3 ; 205,4]	185,2	[179,2 ; 191,2]	88,0	[64,7 ; 111,2]
Colorectal	72,1	[41,7 ; 102,6]	50,5	[47,2 ; 53,7]	140,6	[88,2 ; 212,3]
Poumons-bronches	36,2	[15,2 ; 57,2]	58,4	[55,0 ; 61,8]	61,1	[31,6 ; 106,9]

(1) Standardisation directe pour l'âge en utilisant la population européenne de référence de 2013.
Source : Fondation Registre du Cancer, 2022

Registre d'attente : registre créée en 1994 dans chaque commune et centralisé au niveau du Registre national, qui reprend l'enregistrement des personnes se déclarant réfugiés ou demandant la reconnaissance du statut de réfugié.

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu équivalent médian par habitant après impôt :

- **Revenu après impôt :** il s'agit du revenu imposable diminué de l'impôt dû. Il est plus proche que le revenu imposable des notions de revenu disponible, de niveau de vie et de pouvoir d'achat.
- **Revenu équivalent par habitant :** chaque habitant se voit attribuer un revenu identique à l'ensemble des membres de son ménage. Ce revenu est calculé en divisant le revenu total du ménage par sa taille équivalente. Celle-ci est obtenue à partir d'une échelle d'équivalence qui accorde un poids différent à chaque membre du ménage afin de prendre en compte les économies d'échelle qu'apporte la vie en commun.
- **Revenu médian :** il s'agit du revenu qui se trouve au milieu de la distribution quand on classe les personnes selon leur revenu en ordre croissant. La médiane est moins sensible que la moyenne aux valeurs extrêmes.

Pour plus d'informations, voir la méthodologie sur le site de l'IBSA : <https://ibsa.brussels/themes/revenus-et-depenses-des-menages/statistique-fiscale-des-revenus>

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par Statbel, sur base des caractéristiques structurelles d'ordre social, économique, urbanistique et morphologique.

Services administratifs et de soutien (N) : ce secteur d'activités regroupe les services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises ; les services relatifs aux bâtiments, notamment le nettoyage des bâtiments ; les activités liées à l'emploi, notamment celles des agences d'intérim ; les activités de location et les activités d'enquête et de sécurité. Pour plus d'informations : <https://data.be/fr/nace>

Services lourds aux entreprises (G-46 & H) : ce secteur d'activités reprend le commerce de gros (à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles), ainsi que le secteur des transports et entreposages.

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2021 (revenus de 2020), ce seuil est de 1 287 euros par mois pour une personne isolée, 2 059 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 703 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Siège social : établissement d'une entreprise qui constitue son adresse juridique officielle.

Standardisation (pour l'âge) : les paramètres de santé sont fortement liés à l'âge. La standardisation pour l'âge tient compte des différences de structure d'âge entre la Région et une commune donnée, ce qui permet des comparaisons «à âge égal». La standardisation est obtenue en appliquant les chiffres respectifs observés par groupe d'âge à une population standard. Ces chiffres standardisés diffèrent donc des chiffres «réels» et ne sont utilisés que pour faire abstraction des différences d'âge dans les populations à comparer.

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux (revenu d'intégration sociale, équivalent au revenu d'intégration et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc par repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par

ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Solde migratoire d'entreprises : différence entre le nombre d'entreprises (au sens du [siège social](#)) qui se sont installées sur une commune et le nombre d'entreprises qui ont quitté la commune au cours d'une période analysée.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux d'emploi : pourcentage de la population active occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage (population active inoccupée) dans la [population active](#).

Taux de couverture de l'accueil : nombre de places d'accueil dans la commune rapporté au nombre d'enfants de moins de trois ans domiciliés dans la commune.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

UE-14 (hors Belgique) : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne avant 2004 (et encore membre de l'Union européenne en 2022), à l'exception de la Belgique, soit : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède.

UE-13 : Ensemble des pays ayant adhéré à l'Union européenne après 2003, soit : Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie.

Unités d'établissement : une unité d'établissement est un lieu géographiquement identifiable par une adresse, où s'exerce au moins une activité de l'entreprise ou à partir duquel l'activité est exercée. Les unités d'établissement sont par exemple des ateliers, des magasins, des points de vente, des bureaux, des directions, des sièges, des agences ou encore des succursales.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
AIM	Agence InterMutualiste	OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	ONEM	Office National de l'Emploi
BPL	Bruxelles Pouvoirs Locaux	ONP	Office national des Pensions
Bruprev	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein et du côlon	ONSS	Office national de sécurité sociale
COCOM	Commission Communautaire Commune	OMS	Organisation mondiale de la Santé
CPAS	Centre public d'action sociale	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
DB	Décibels	RN	Registre national
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	RIS	Revenu d'intégration sociale
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	SPF	Service public fédéral
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	SPP	Service public fédéral de programmation
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	SPRB	Service public régional de Bruxelles
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité	UE	Union Européenne
IPP	Impôt des personnes physiques	ULB	Université libre de Bruxelles
MENA	Mineur étranger non accompagné	VUB	Vrije Universiteit Brussel
		WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie

EN SAVOIR PLUS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :

<https://monitoringdesquartiers.brussels/>

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :

www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :

www.vivalis.brussels

BIBLIOGRAPHIE

Andrieux J., Eggen M., Bouland C. (2020), *État des connaissances sur les liens entre environnement et santé en Région de Bruxelles-Capitale*, Centre de Recherche en Santé Environnementale et Santé au Travail (École de Santé Publique, Université libre de Bruxelles), Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 94 p.

Avalosse H., Maron L., Lona M., et al. (2019), *Inégalités sociales en santé*, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles

Bruxelles Environnement (2022), *Qualité de l'air : concentration en dioxyde d'azote (NO₂)*. In *L'environnement à Bruxelles. Etat des lieux*. En ligne : <https://environnement.brussels/citoyen/outils-et-donnees/etat-des-lieux-de-lenvironnement/qualite-de-lair-exterieur-etat-des-lieux#qualite-de-lair-concentration-en-dioxyde-dazote-no2>. Consulté le 12-12-2022

Hub.brussels, ULB & Perspective.brussels. 2019. Le commerce bruxellois en chiffres. Structuration du paysage commercial. Bruxelles : Hub.brussels. https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/article_3_-_hub_-_vf_final.pdf

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Quelles entreprises s'installent ou quittent la Région de Bruxelles-Capitale ?*, Focus de l'IBSA n° 55

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Wilmotte P.-F. (2022), *Les implications de la migration des entreprises belges pour la Région de Bruxelles-Capitale*, Focus de l'IBSA n°54

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Hermia J.-P. et Treutens P.-P. (2021), *Évolution récente des revenus dans les quartiers bruxellois*, Focus de l'IBSA n°41

Institut bruxellois de statistique et d'analyse, Ermans T. (2019), *Les ménages bruxellois et la voiture*, Focus de l'IBSA n°32

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2016), *Zoom sur les communes : Koekelberg*.

Jaumain S. (Dir.) (2008), *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire et Patrimoine des communes de Belgique*, Bruxelles, Editions Racine, 624 p.

May X., Ermans T. et Hoofman N. (2019), «*Les voitures de société : diagnostics et enjeux d'un régime fiscal*», Brussels Studies [En ligne], Notes de synthèse, n° 133. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/2366> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/brussels.2366>

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2020), *La problématique du surendettement en Région bruxelloise, conséquence et facteur aggravant de situations de pauvreté : présentation et analyse de données issues de quatre services de médiation de dettes et de la Centrale des crédits aux particuliers*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2019), *Tous égaux face à la santé à Bruxelles ? Données récentes et cartographie sur les inégalités sociales de santé*, Commission communautaire commune, Bruxelles

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2017), *Aperçus du non-recours aux droits sociaux et de la sous-protection sociale en Région bruxelloise*, Rapport thématique du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2016, Commission communautaire commune, Bruxelles

Parking.Brussels (2020), *Autopartage - Rapport d'évaluation de la couverture régionale 2020*, 16 p.

Perspective.brussels (2021), *Monitoring des projets de logements publics à Bruxelles n°5*, 43 p.

Roberfroid D., Dauvrin M., Keygnaert I., Desomer A., Kerstens B., Camberlin C., Gysen J., Lorant V., Derluyn I. (2015), *Quels soins de santé pour les personnes en séjour irrégulier ?* Synthèse. Health Services Research (HSR). Bruxelles : Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE). KCE Reports 257Bs. D/2015/10.273/109.

Rygaert X., Vaes B., Vanoverloop J. et al. (2021), *Maladies chroniques chez les personnes avec le statut affection chronique : leçons d'un couplage entre les données d'Intego et l'Agence InterMutualiste, Agence InterMutualiste (AIM), Bruxelles*

Van der Heyden J., Nguyen D., Renard F. et al. (2019), *Enquête de santé 2018*, Bruxelles, Belgique : Sciensano ; Rapport n° : 2019/14.440/89

Zoom sur les communes : Koekelberg

La publication «Zoom sur les communes» de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.vivalis.brussels